

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI  
DE FINANCES  
POUR L'ANNÉE  
BUDGÉTAIRE  
**2014**

RAPPORT SUR LE SECTEUR  
DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ENTREPRISES PUBLICS

<http://www.finances.gov.ma>

Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).  
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 Fax : (00212) (0) 537 67 75 30



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	7
<b>PREMIERE PARTIE : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'EFFICACITE DES EEP</b> .....	13
<b>1 – RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC</b> .....	13
<b>1.1 - Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP</b> .....	13
<b>1.2 - Développement des instruments de gestion des EEP</b> .....	14
<b>2 – GENERALISATION DE LA CONTRACTUALISATION DES RELATIONS ETAT-EEP</b> .....	15
<b>3 – DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE PUBLIC</b> .....	16
<b>4 – CONVERGENCE VERS LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES</b> ... ..	17
<b>5 – PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : LEVIER DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DES EEP</b> .....	18
<b>DEUXIEME PARTIE : PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC</b> .....	21
<b>1 – PORTEFEUILLE PUBLIC</b> .....	21
<b>2 – CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES EEP</b> .....	22
<b>2.1 - Investissements</b> .....	22
<b>2.2 - Performances financières</b> .....	24
<b>2.3 - Relations financières entre l'Etat et les EEP</b> .....	25
2.3.1 - Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP .....	25
2.3.2 - Produits provenant des EEP .....	27
<b>TROISIEME PARTIE : LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE</b> .....	31
<b>1 – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE LOGISTIQUE</b> .....	33
<b>1.1 - Développement du réseau des transports</b> .....	33
1.1.1 - Transport autoroutier .....	33
1.1.2 - Transport ferroviaire .....	35
1.1.3 - Transport aérien (RAM) .....	36
<b>1.2 - Renforcement du réseau portuaire et aéroportuaire</b> .....	38
1.2.1 - Agence Nationale des Ports (ANP) .....	38
1.2.2 - Agence Spéciale Tanger Med (TMSA) .....	40
1.2.3 - Société d'Exploitation des Ports (SODEP- Marsa Maroc) .....	41
1.2.4 - Office National des Aéroports (ONDA) .....	43
<b>1.3 - Mise en œuvre de la stratégie logistique nationale</b> .....	44
1.3.1 - Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL) .....	45
1.3.2 - Agence Marocaine pour le Développement des Activités Logistiques (AMDL) .....	46
<b>1.4 - Intervention du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social</b> .....	47

**2 – ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES** ..... 48

<b>2.1 - Développement Agricole</b> .....	<b>48</b>
2.1.1- Agence pour le Développement Agricole (ADA) .....	49
2.1.2 - Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) .....	50
2.1.3 - Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS).....	51
2.1.4 - Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).....	52
<b>2.2 - Modernisation du secteur de la Pêche</b> .....	<b>53</b>
2.2.1 - Office National des Pêches (ONP) .....	55
2.2.2 - Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) .....	56
<b>2.3 - Mines, Energie et Eau</b> .....	<b>57</b>
2.3.1 - Stratégie de développement du secteur des phosphates.....	57
2.3.2 - Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) .....	59
2.3.3 - Stratégie énergétique .....	60
2.3.3.1 - Programme solaire.....	61
2.3.3.2 - Programme intégré d'énergie éolienne.....	62
2.3.3.3 - Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) .....	62
2.3.3.4 - Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN) .....	63
2.3.3.5 - Société d'Investissements Energétiques (SIE) .....	63
2.3.4 - Production et distribution d'électricité et d'eau potable.....	64
2.3.4.1 - ONEE (branche électricité) .....	65
2.3.4.2 - Eau et assainissement (ONEE - branche eau).....	67
2.3.4.3 - Régies de distribution.....	69
2.3.4.4 - Secteur des Agences de Bassins Hydrauliques (ABHs) .....	70
<b>2.4 - Stratégie touristique</b> .....	<b>71</b>
2.4.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) .....	72
2.4.2 - Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT) .....	72
2.4.3 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT) .....	73
<b>2.5 - Développement des Télécommunications, des Services Postaux et de l'Audiovisuel</b> .....	<b>74</b>
2.5.1 - Télécommunications .....	74
2.5.2 - Poste .....	76
2.5.3 - Audiovisuel .....	77
2.5.3.1 - Société Nationale de la Radio et de Télévision (SNRT).....	77
2.5.3.2 - Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M) .....	79

**3 – ACCES AUX SERVICES DE BASE ET RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE** ..... 80

<b>3.1 - Education et santé</b> .....	<b>80</b>
3.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) .....	80
3.1.2 - Universités.....	82
3.1.3 - Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) .....	83
<b>3.2 - Emploi et Formation professionnelle</b> .....	<b>84</b>
3.2.1 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPP).....	84
3.2.2 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) .....	86
<b>3.3 - Solidarité et cohésion sociale</b> .....	<b>88</b>
3.3.1 - Entraide Nationale (EN) .....	88
3.3.2 - Agence de Développement Social (ADS) .....	88
3.3.3 - Caisses de prévoyance sociale.....	90
3.3.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites .....	90
3.3.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale.....	92
3.3.4 - Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) .....	93
<b>3.4 - Promotion du monde rural</b> .....	<b>94</b>

3.4.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) .....	94
3.4.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable (PAGER) .....	95
3.4.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR 2) .....	96
<b>3.5 - Stratégie de l'habitat, urbanisme et politique de la ville .....</b>	<b>96</b>
3.5.1 - Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO) .....	97
3.5.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM) .....	98
3.5.3 - Idmaj Sakane .....	100
3.5.4 - Agences Urbaines.....	101
<b>3.6 - Rôle des EEP dans le développement des investissements privés et la promotion de l'offre marocaine.....</b>	<b>102</b>
3.6.1 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI) .....	102
3.6.2 - Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) .....	103
3.6.3 - Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise .....	104
<b>4 - CONTRIBUTION DES EEP AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES .....</b>	<b>105</b>
<b>4.1 - Agences de développement régional.....</b>	<b>105</b>
4.1.1 - Agence du Nord .....	105
4.1.2 - Agence de l'Oriental .....	106
4.1.3 - Agence du Sud .....	107
<b>4.2 - Aménagement et développement régional .....</b>	<b>108</b>
4.2.1 - Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR) .....	108
4.2.2 - Aménagement du site de la lagune de Marchica .....	109
4.2.3 - Agence pour le Développement et la réhabilitation de la médina de Fès (ADER) .....	110
4.2.4 - Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades (SONARGES) .....	112
<b>5 - INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES.....</b>	<b>113</b>
<b>5.1 - Caisse de Dépôt et de Gestion .....</b>	<b>113</b>
<b>5.2 - Crédit Agricole du Maroc (CAM).....</b>	<b>115</b>
<b>5.3 - Caisse Centrale de Garantie (CCG).....</b>	<b>116</b>
<b>5.4 - Fonds d'Equipement Communal (FEC).....</b>	<b>117</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>119</b>



## INTRODUCTION GENERALE

Les Hautes Orientations Royales, notamment celles du Discours de la Fête du Trône du 30 juillet 2013, ont mis l'accent sur l'attachement Royal à mettre en œuvre avec volonté et détermination, parallèlement aux réformes politiques et institutionnelles engagées par le Royaume, les nombreux chantiers économiques et sociaux du pays pour assurer une croissance économique pérenne, accélérer le développement durable et renforcer la solidarité sociale.

Dans ce cadre, les objectifs du Gouvernement, arrêtés pour l'année 2014, s'articulent autour des quatre axes prioritaires suivants :

- accélération de la mise en œuvre des grandes réformes structurantes se rapportant notamment à la justice, à la régionalisation avancée, au système fiscal, à la loi organique relative à la loi de finances, à la compensation et aux systèmes des retraites ;
- dynamisation de la croissance, encouragement de l'investissement et de l'entreprise et développement des mécanismes d'emploi à travers la poursuite du renforcement des investissements publics, l'incitation du secteur privé à l'investissement et à la production et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, en particulier la Petite et Moyenne Entreprise ainsi que le renforcement du contenu de la croissance en emplois ;
- développement du capital humain et renforcement des mécanismes de solidarité et de cohésion sociale et territoriale par l'amélioration des services sociaux intégrés via la mise à niveau du système éducatif, la facilitation de l'accès aux services de soins et au logement convenable et la lutte contre la pauvreté et la précarité tout en accordant un intérêt particulier au monde rural et aux zones de montagnes ;
- stabilisation des avoirs extérieurs et maîtrise du déficit budgétaire via la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à redresser la situation des finances publiques par la dynamisation des exportations et la maîtrise des flux des importations.

Dans ce cadre, les Etablissements et Entreprises Publics (EEP), par leurs rôles dans l'offre de services publics aux citoyens et aux entreprises, par la réalisation de projets structurants pour le développement économique et social, l'aménagement du territoire et la promotion de l'investissement dans divers secteurs d'activités, sont appelés à démultiplier leurs efforts pour accompagner la dynamique de réformes affermie par notre pays.

A cet égard, les EEP continueront à jouer le rôle de locomotive dans la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles et la réalisation des projets d'infrastructures visant l'amélioration de la compétitivité économique du pays, la diversification de ses sources de croissance et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Ainsi, s'agissant du plan Maroc Vert, les EEP concernés continueront à œuvrer pour le développement du secteur en contribuant à la création d'une agriculture à haute productivité tournée vers l'export et la mise à niveau solidaire du tissu de production des agriculteurs pour améliorer leur revenu. A ce titre, les efforts seront intensifiés pour le développement de projets de partenariats public-privé autour des terres agricoles, l'augmentation de l'usage des semences, le développement de la ressource agricole et le renforcement des filières agricoles.

En ce qui concerne le plan Halieutis, les EEP opérant dans ce secteur poursuivront leurs actions pour réaliser les objectifs dudit plan visant la préservation des ressources halieutiques, la mise à niveau du secteur et le renforcement de sa contribution au développement économique et social du pays. A ce titre, lesdits établissements œuvreront pour renforcer leurs actions de développement des infrastructures de pêche et leur gestion selon une approche intégrée et globale, de la préservation de la qualité des produits de la mer, de la consolidation du système de contrôle et de valorisation des ressources ainsi que de développement de l'aquaculture.

Pour ce qui est de la Vision 2020 du tourisme, les efforts seront multipliés par les acteurs publics du secteur pour inciter à l'augmentation et à la diversification des capacités d'hébergement, à la promotion et à la commercialisation adaptée pour développer l'attractivité des territoires touristiques, à la durabilité du secteur et au développement de la formation des ressources humaines répondant à la demande et améliorer la qualité des prestations.

S'agissant de la stratégie énergétique, les entités publiques concernées continueront leurs efforts pour renforcer l'offre électrique afin d'accompagner le développement des besoins du pays tout en veillant à mettre en œuvre la politique volontariste de développement des énergies renouvelables qui devraient représenter 42% du bouquet énergétique national en 2020 et le programme national d'efficacité énergétique. A ce titre, les travaux de construction de la 1<sup>ère</sup> phase du complexe solaire d'Ouarzazate seront poursuivis et ceux de préparation de sa 2<sup>ème</sup> phase ainsi que le programme de développement de l'énergie éolienne seront accélérés.

Par ailleurs, les EEP devront renforcer leurs interventions pour la réalisation des grands projets d'infrastructures contribuant ainsi au développement de la connectivité des territoires, à l'attrait des investissements, à la réduction des coûts des facteurs et à la création d'emplois. Il s'agit en particulier des infrastructures ferroviaires, avec la poursuite des travaux du Train à Grande Vitesse en plus de la modernisation et du renforcement des capacités du réseau ferroviaire, des infrastructures autoroutières avec la poursuite des travaux de 359 Km de tronçons d'autoroutes sachant que 1.416 Km sont d'ores et déjà en exploitation, des ouvrages portuaires avec la réalisation du port Tanger Med II permettant de porter la capacité dudit port à 8 millions d'EVP et de la réalisation du port de Safi ainsi que de la programmation du port Nador-West-Med, des infrastructures aéroportuaires avec le développement des capacités corrélativement avec l'évolution du trafic ainsi que des zones logistiques notamment à Zenata pour réduire les coûts et optimiser le flux de marchandises.

Les différentes actions menées par les EEP pour accompagner la dynamique économique et sociale du pays, renforcer son attractivité et développer des services publics de qualité sont matérialisées par l'accélération de leurs efforts d'investissement dont l'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2014 s'élève à 127 MMDH, soit un accroissement de 4,6% par rapport à l'année en cours. La multiplication de l'effort d'investissement est consolidée par la poursuite du trend haussier des performances des EEP malgré la persistance de la crise économique chez les principaux partenaires du Maroc. Ainsi, la production des EEP pour l'année 2014 enregistrera un accroissement de 8% après un recul de 4% en 2013 dû en particulier au cycle baissier de la demande et des cours des phosphates. Cette progression permettra aux EEP de créer une valeur ajoutée équivalente à près de 10% du PIB et de poursuivre les efforts de contribution financière au Budget Général de l'Etat qui, après avoir

dépassé le seuil de 12 MMDH en 2013, sera de l'ordre de 11 MMDH en 2014 du fait de la baisse prévisionnelle des résultats nets de certains groupes publics en raison de la conjoncture internationale.

L'effort d'investissement de l'Etat sera conforté à travers le développement des projets de partenariats public-privé en tant que levier pertinent pour accélérer le rythme de développement des infrastructures et services publics et bénéficier des capacités de financement et d'innovation du secteur privé. A cet effet, un projet de loi relatif au Partenariat Public-Privé a été préparé par le Gouvernement pour asseoir le cadre adéquat permettant de favoriser le recours à ce mode de développement de projets publics dans le respect des principes de transparence, de quête de performance et d'équilibre de relations entre les parties concernées.

En vue de renforcer leurs performances et poursuivre les actions menées pour améliorer leurs modes de gestion, les réformes visant à rehausser davantage le niveau de gouvernance des EEP seront accélérées à travers, en particulier, la refonte du dispositif de gouvernance et de contrôle et la généralisation des pratiques de contractualisation.

Concernant le contrôle financier de l'Etat sur les EEP, un projet de loi a été élaboré, en ligne avec la nouvelle Constitution, à l'effet de le faire évoluer vers un contrôle axé davantage sur la fiabilité et l'évaluation des performances et assurant un meilleur couplage du contrôle avec la gouvernance des EEP. Par ailleurs, le plan d'implémentation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP, mené selon une démarche participative et progressive, commence à porter ses fruits puisque l'on relève une meilleure programmation et une cadence élevée des réunions des conseils d'administration des EEP, une dynamisation accrue des comités spécialisés et l'intégration de nouvelles thématiques (administrateurs indépendants, approche genre dans la composition des conseils...). En matière de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP, la généralisation progressive de cette démarche, conformément au programme gouvernemental et selon les dispositions de la circulaire du Chef de Gouvernement édictée en la matière, a pour objectif, d'en faire un outil d'un meilleur ancrage des EEP dans les politiques publiques.

S'agissant de la gestion active du portefeuille public, une étude est en cours de réalisation visant la consolidation de l'ouverture et de la compétitivité de l'économie marocaine, la diversification des sources de croissance et le développement de l'investissement ainsi que l'amélioration de la situation financière du portefeuille public en termes de rendement des fonds propres, d'optimisation des résultats, de maîtrise des risques et des transferts budgétaires dans la cadre d'une politique actionnariale de l'Etat optimisée.

L'amélioration de la transparence financière des EEP est aussi recherchée à travers une meilleure convergence vers les normes comptables internationales via notamment la révision du Code Général de Normalisation Comptable. De même, la modernisation et l'harmonisation du système national de passation de la commande publique à travers le nouveau décret sur les marchés publics de mars 2013, appelé à entrer en vigueur en janvier 2014, reposent sur un socle commun applicable à tous les acheteurs publics, en vue de renforcer la concurrence, la transparence et l'efficacité de la commande publique. Ces actions viendront ainsi renforcer les pratiques de transparence, de mérite et de performance.

En relation avec la régionalisation avancée, les EEP, opérant aux niveaux régional ou local, représentent près des deux tiers du portefeuille public. Cette importante présence territoriale constitue une réelle opportunité dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée. En effet, l'action de ces EEP est souvent déterminante dans leur périmètre d'action contribuant ainsi à la fourniture de services de base (distribution d'eau et d'électricité, transports urbains, soins médicaux, éducation...), au développement harmonieux d'espaces régionaux (agences de développement territorial...) ou au portage de projets d'envergure dans des régions spécifiques (Bouregreg, Marchica...).

\*\*\*\*\*

Le présent Rapport sur les EEP, élaboré conformément à l'article 33 de la loi organique n° 7-98 relative à la loi de finances, est structuré en trois parties :

- La **première partie** porte sur les actions d'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité des EEP en vue d'améliorer le dispositif de contrôle financier de l'Etat sur les EEP, de renforcer les pratiques de bonne gouvernance des EEP et de promouvoir davantage la contractualisation entre l'Etat et les EEP ainsi que la gestion et la transparence financière de ces organismes ;
- La **deuxième partie** du Rapport est consacrée à l'examen des performances économiques, financières et techniques prévues pour 2014 et ce, dans le sillage des réalisations des années 2012 et 2013 ;
- La **troisième partie** est dédiée à l'analyse détaillée du rôle des EEP dans le processus de développement économique et social du pays et ce, à travers les enjeux et programmes d'investissement et les plans d'action des principaux EEP jouant un rôle important dans le développement des infrastructures du pays et le renforcement de la compétitivité logistique, l'accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles, l'accès aux services de base et le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale ainsi que le développement régional et la compétitivité des territoires.

**PREMIERE PARTIE :  
AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE  
ET DE L'EFFICACITE DES EEP**



## PREMIÈRE PARTIE : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'EFFICACITE DES EEP

L'année 2014 est appelée à connaître la consolidation des performances opérationnelles, économiques et financières des EEP réalisées en particulier au cours des années 2012 et 2013. A ce titre, et outre les différentes réformes engagées tendant à accompagner la libéralisation sectorielle, l'ouverture économique et l'amélioration du rendement et de la qualité des services rendus, les EEP œuvreront à renforcer davantage leur gouvernance et leur transparence et à accroître l'efficacité de leur intervention.

### 1 – RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Considérant l'évolution du contexte et du rôle des EEP dans la dynamique économique et sociale du pays ainsi que les enjeux qui s'y attachent en termes de risques, de performances et de sauvegarde du patrimoine, il est devenu primordial d'assurer une évolution constructive du système de gouvernance et de contrôle de ces organismes, basée sur les bonnes pratiques en la matière et sur les expériences réussies au sein des EEP. C'est dans ce sens qu'un projet de texte relatif à la refonte du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP a été élaboré.

Par ailleurs, l'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les EEP est appuyé par des actions soutenues visant le renforcement des audits externes, la mise en œuvre des recommandations des juridictions financières et des organes de contrôle ainsi que par des actions de normalisation et d'incitation des EEP à améliorer leurs dispositifs de contrôle et d'audit internes.

#### 1.1 - Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP

L'année 2014 sera marquée par l'accélération et la finalisation du chantier de **réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP** entamé en 2012. Cette réforme a été conçue selon une démarche participative et en ligne avec la nouvelle Constitution en vue de renforcer le dispositif de gouvernance et de contrôle des EEP et de l'adapter aux impératifs du développement et de recherche d'efficacité et d'amélioration des performances du secteur des établissements et entreprises publics, tout en s'inscrivant dans la logique d'une évolution visant l'alignement sur les meilleures pratiques et standards internationaux. Ladite réforme vise à mettre en place et à clarifier les règles de la bonne gouvernance des organismes publics et à améliorer l'efficacité du contrôle financier, régi actuellement par la loi n° 69-00 du 11 novembre 2003.

En effet, cette réforme vise l'amélioration de la gouvernance des EEP par le renforcement des bases et des principes ayant pour objet l'amélioration du fonctionnement des organes délibérants de ces organismes et de leurs instruments de gestion pour assurer une gestion optimale des ressources mises à leur disposition et renforcer leur rendement et la qualité de leur services. Il s'agit plus particulièrement de la responsabilisation des organes délibérants et de gestion par le développement de la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP,

de l'amélioration permanente des modes de gestion de ces entités pour une plus grande efficacité et une meilleure transparence de leurs actions.

A cet égard, la mise en œuvre de cette réforme permettra de consolider les acquis réalisés, dans le cadre du déploiement du **Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP**, en matière d'amélioration de la gestion des EEP et de responsabilisation de leurs organes délibérants. A rappeler que ce Code dont l'objectif est de mettre à niveau des pratiques de gouvernances des EEP avec les meilleurs standards et de professionnaliser les organes de gouvernance, avait été lancé par circulaire du 19 mars 2012 par laquelle le Chef du Gouvernement avait invité les membres du Gouvernement à veiller à généraliser et à mettre en œuvre le contenu de ce Code et les Organes de Gouvernance des EEP, à mettre en place des plans d'amélioration de leur gouvernance et à en assurer le suivi de l'implémentation.

Par ailleurs, les EEP sont en train de s'approprier progressivement les meilleures pratiques en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale tant dans leurs instances de gouvernance qu'au niveau de leur organisation ou de la finalisation de leurs projets d'investissement, adhérant ainsi aux impératifs de développement durable.

En matière de contrôle, il s'agit aussi de réorienter le contrôle vers l'appréciation des performances et la prévention des risques en plus de la vérification de la conformité au regard de la réglementation en vigueur, de renforcer son efficacité, de le généraliser à d'autres entités non soumises au contrôle financier et de l'unifier, de rechercher son adaptabilité et sa dynamisation ainsi que l'exercice de missions d'accompagnement et de conseil à ces organismes.

De même, le projet de loi prévoit une nouvelle typologie de contrôle afin de renforcer le caractère modulaire et évolutif du contrôle financier de l'Etat sur la base d'une segmentation du portefeuille public basée sur le risque et la qualité du dispositif de gestion et de gouvernance, le niveau de participation publique et la contribution du budget général de l'Etat aux lieu et place des critères actuels fondés principalement sur le statut juridique.

## 1.2 - Développement des instruments de gestion des EEP

Dans le cadre de la **réforme du système de passation des marchés publics**, basée sur le principe d'harmonisation des procédures de passation de la commande publique, le champ d'application de la réglementation des marchés publics a été élargi aux Collectivités Territoriales et à certains Etablissements Publics par le décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ce référentiel unique et harmonisé permettra le renforcement de l'égalité d'accès des concurrents, une plus grande équité dans le traitement des soumissionnaires ainsi que la dématérialisation accrue des procédures et ce, pour plus de transparence et d'efficacité de la commande publique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la mise en œuvre des **procédures relatives au contrôle financier de l'Etat sur les EEP**, des instruments visant à harmoniser et à uniformiser les méthodes de travail des Contrôleurs d'Etat, des Trésoriers Payeurs et des Agents Comptables auprès des EEP ont été mis en place. Il s'agit particulièrement de la

Nomenclature des pièces justificatives pour le paiement des dépenses des Etablissements Publics soumis au contrôle préalable et au contrôle spécifique et de la Nomenclature des pièces justificatives pour le visa des actes d'engagement des dépenses des Etablissements Publics soumis au contrôle préalable qui permettent de disposer d'un référentiel pour simplifier les procédures, réduire les délais de traitement des dossiers et assurer une plus grande efficacité dans la réalisation des dépenses publiques et contribuer, ainsi, à renforcer les performances de l'action des EEP.

En matière **d'audits externes**, et outre les efforts déployés pour l'amélioration des conditions d'exercice du contrôle financier de l'Etat sur les EEP et considérant le contexte marqué par des exigences accrues en matière de transparence et de reddition des comptes, l'on note une intensification des audits externes des EEP ainsi qu'une réorientation vers des préoccupations dépassant les considérations opérationnelles ou de gestion vers celles ayant trait aux sphères stratégique et institutionnelle. Les conseils d'administration ou les organes délibérants des EEP audités sont informés des conclusions desdits audits et un suivi permanent est institué pour garantir la bonne exécution des recommandations par les EEP concernés.

Parallèlement à ces actions, d'autres mesures d'accompagnement ont été concrétisées. Il s'agit en particulier de la communication aux Présidents des Conseils d'Administration des EEP, au cours de l'exercice 2013, de l'ensemble des **rapports annuels des Contrôleurs d'Etat et Commissaires du Gouvernement**, dans lesquels ces derniers rendent compte de l'exercice de leur mission et émettent des recommandations visant l'amélioration de la gestion de l'organisme concerné. Ces rapports font également l'objet d'une présentation et d'un suivi de leurs recommandations lors des réunions des organes délibérants des EEP.

## 2 – GÉNÉRALISATION DE LA CONTRACTUALISATION DES RELATIONS ETAT-EEP

Conformément aux orientations gouvernementales, la démarche contractuelle sera généralisée progressivement à l'ensemble du portefeuille des EEP. Les objectifs escomptés consistent principalement à renforcer l'ancrage des actions des EEP dans les orientations stratégiques, à mettre en corrélation les programmes d'actions pluriannuels aux objectifs stratégiques et à fixer les niveaux de performance à atteindre et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Dans ce cadre, et par sa **Circulaire n° 8/2013 du 15 mai 2013**, le Chef du Gouvernement a invité les départements ministériels et les EEP sous leur tutelle à préparer, avec l'appui du Ministère de l'Economie et des Finances, des plans d'actions pluriannuels à formaliser sous forme de contrats pluriannuels à conclure entre ces organismes et l'Etat. Les orientations contenues dans ladite circulaire insistent sur l'importance d'aligner les engagements mutuels et les dispositions des contrats avec les choix de politique générale des pouvoirs publics tout en tenant compte des attentes des citoyens et des opérateurs économiques en termes de qualité des services fournis, de leur accessibilité et leur continuité.

De même, il est prescrit de veiller, lors de la phase de préparation et de discussion des dispositions des contrats, à la mise en place d'une vision stratégique commune entre l'EEP et l'Etat pour s'assurer de la viabilité du modèle économique de l'entité et de sa cohérence avec les enjeux actuels, aux objectifs assignés, aux ressources mobilisables et aux défis futurs.

L'implication des organes délibérants des EEP dans l'opération de contractualisation et de suivi et évaluation de l'exécution des contrats fait également partie des orientations contenues dans la circulaire et ce, en conformité avec les recommandations du code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP.

En complémentarité avec les actions menées dans le cadre du code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP lancé en 2012, le **Guide Méthodologique de la Contractualisation** des relations entre l'Etat et les EEP, édité en 2013, constitue la feuille de route de la démarche contractuelle en vue de sa généralisation selon les dispositions de la circulaire du Chef de Gouvernement du 15 mai 2013 précitée. Ce Guide fixe les dispositions qui devront être traitées dans les Contrats à conclure, définit les différentes phases de la démarche de Contractualisation et fixe les modalités de suivi et d'évaluation desdits Contrats. Il a été construit autour des axes suivants :

- les enjeux de la bonne gouvernance des EEP, porteurs de projets d'envergure pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles ;
- les enjeux de la contractualisation, notamment en matière de renforcement de la transparence des EEP vis-à-vis de leurs partenaires et d'affermissement de la culture de reddition des comptes ;
- le processus de contractualisation depuis la formalisation de la vision stratégique de l'EEP jusqu'à la clôture de la démarche. Un soin particulier a été apporté aux phases préparatoires à l'élaboration du projet de Contrat, de suivi et d'évaluation de l'exécution des termes contractuels.

Outre la diffusion du Guide auprès ministères et des EEP, un plan d'action a été mis au point pour accompagner lesdites entités dans l'élaboration de contrats programmes pluriannuels notamment l'organisation des séminaires et des journées d'informations sur la thématique.

### **3 – DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE GESTION ACTIVE DU PORTEFEUILLE PUBLIC**

Le rôle des EEP se trouve aujourd'hui impulsé et interpellé par les impératifs de bonne gouvernance, de transparence et de corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, principes consacrés par la nouvelle Constitution, ainsi que la ferme volonté du Gouvernement de poursuivre la politique des grands chantiers et la réalisation de projets structurants.

Cette situation nécessite un diagnostic qualitatif et quantitatif approfondi de l'évolution de la structure du portefeuille public marqué par une grande diversité et la multitude des enjeux qui s'y attachent et ce, afin d'apprécier les risques et l'opportunité d'une telle évolution, de procéder à son optimisation sur la base de critères prédéfinis et d'améliorer son cadre de pilotage en vue d'en sécuriser la croissance et d'améliorer ses performances.

C'est dans cette optique que le Ministère de l'Economie et des Finances a lancé en 2013 une étude relative à la mise en place d'une gestion active du portefeuille public visant le renforcement de l'ancrage des EEP dans l'économie nationale (ouverture, compétitivité, diversification des sources de croissance et développement de l'investissement), l'amélioration de la situation financière du portefeuille public (rendement des fonds propres,

optimisation des résultats, maîtrise des risques et des transferts budgétaires) et l'élaboration de la ligne de conduite des actionnaires représentant l'Etat (mise en œuvre des politiques publiques, préservation des intérêts et du patrimoine, bonne gouvernance et politique de dividendes).

Cette étude vise, également, la mise en place d'un nouveau dispositif juridique, institutionnel et procédural permettant d'assurer un meilleur pilotage du portefeuille public, intégrant une refonte du cadre actuel (loi n° 39-89 relative à la privatisation et ses textes d'application).

#### **4 – CONVERGENCE VERS LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES**

Dans le cadre des orientations du programme du Gouvernement en matière de modernisation de l'arsenal comptable et financier marocain, le projet de convergence du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) vers les normes comptables internationales à savoir le référentiel comptable international IAS/IFRS, vise la modernisation du cadre de l'information financière et l'instauration d'un climat de confiance et de visibilité économique pour les investisseurs.

Les objectifs assignés à ce projet, se résument comme suit :

- la satisfaction des besoins des opérateurs économiques et surtout des investisseurs étrangers intéressés par une norme comptable de meilleure qualité ;
- l'intégration de l'évolution des normes comptables internationales dans l'édifice comptable marocain ;
- l'obtention d'une meilleure transparence et homogénéisation des normes et pratiques comptables ;
- la communication d'une information financière de meilleure qualité ;
- la parfaite lisibilité et comparabilité des comptes sociaux.

Ainsi, de par son envergure nationale, le projet de convergence aura des implications sur plusieurs plans et notamment l'amendement de certaines dispositions de la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, la mise à jour de la fiscalité des entreprises dans le cadre de la réforme fiscale, la mise à niveau comptable des entreprises marocaines et la formation des professionnels de la comptabilité aux nouvelles normes.

De même, un projet de loi sur la consolidation des comptes (avec obligation d'application des normes IFRS pour les entités d'intérêt public) a été préparé et dont les principaux objectifs sont l'appréciation de la véritable situation financière des Groupes, une meilleure comparabilité des performances et l'amélioration de la prise de décision.

Par ailleurs et en matière d'organisation de la profession comptable, un projet de loi réglementant la profession de comptable agréé et instituant une « organisation professionnelle des comptables agréés » a été adopté en conseil de Gouvernement. Ce projet vise l'harmonisation de l'organisation institutionnelle et professionnelle du comptable agréé avec les nouvelles orientations constitutionnelles prônant la bonne gouvernance et la reddition des comptes. En outre, il a pour ambition de participer à l'amélioration du climat des affaires au

Maroc et par voie de conséquence, le renforcement de l'attractivité du pays et l'incitation à l'investissement.

## **5 – PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ : LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DES EEP**

La promotion des PPP est en relation avec les besoins accrus de financements nouveaux et la quête d'innovations technologiques et managériales.

Le projet de loi sur les PPP a été soumis au Parlement en date du 21 février 2013 et il est actuellement en discussion au niveau de la Chambre des Représentants. Il permettra de renforcer l'implication des opérateurs privés dans le développement de projets publics, tout en améliorant la gouvernance économique et l'environnement des affaires en termes d'efficacité, de célérité et de transparence.

Ce projet de loi a pour objet de définir un cadre général unifié et incitatif au développement des Partenariats Public-Privé au Maroc au profit de l'Etat, des établissements publics relevant de l'Etat et des entreprises publiques.

Ainsi, cette approche partenariale permet de bénéficier des capacités d'innovation et de financement du secteur privé, d'assurer un partage optimisé des risques en allouant les responsabilités à la partie la mieux à même de les assumer le plus efficacement et de rémunérer les services rendus après leur effectivité et en fonction de leur performance.

En effet, le recours à un contrat de Partenariat Public-Privé doit répondre à un besoin dûment défini par la personne publique concernée et doit, au préalable, faire l'objet d'une évaluation ayant pour objet d'analyser l'opportunité de recourir à ce mode de fourniture de service comparativement aux autres modes à la disposition des entités publiques concernées. Cette évaluation doit tenir compte, notamment, de la complexité du projet, de son coût global pendant la durée du contrat, des performances attendues et de la qualité des services rendus et des différents risques y afférents.

Quant à l'attribution des contrats de Partenariat Public-Privé, elle doit obéir aux principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement, d'objectivité, de concurrence, de transparence et du respect des règles de bonne gouvernance.

**DEUXIEME PARTIE :  
PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC**



## DEUXIEME PARTIE : PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

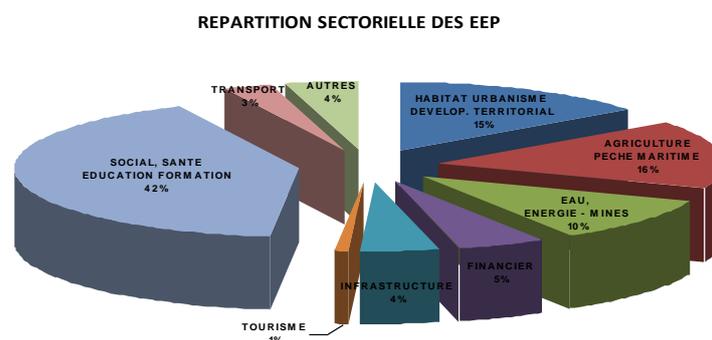
En dépit des retombées du contexte international encore marqué par la crise, la forte contribution du portefeuille public à la dynamique économique et sociale du pays se poursuivra en 2014, confirmant ainsi les performances réalisées au titre des précédentes années concernant, en particulier, l'investissement et l'amélioration de la productivité des EEP.

### 1 – PORTEFEUILLE PUBLIC

Le Portefeuille Public, qui se caractérise par la diversité des statuts juridiques, se compose de :

- **244 établissements publics** dont plus de 68% sont rassemblés en huit groupes sectoriels opérant notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'urbanisme, de l'aménagement et de la distribution d'eau et d'électricité : ABH, AREF, Universités, CHU, Agences Urbaines, ORMVA, Chambres professionnelles et Régies de distribution. Il convient de signaler qu'au cours de 2013, sept nouveaux établissements publics ont été créés (4 Agences Urbaines, le Centre Hospitalier d'Oujda, l'Institut Marocain de la Normalisation et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme) alors que deux autres ont été retirés du portefeuille (RATF et APP) ;
- **42 entreprises publiques à participation directe du Trésor** dont OCP SA, HAO, ADM, Barid Al Maghrib, CAM, MASEN, SMIT et RAM. La participation publique globale (directe et indirecte) dans 33 sociétés, soit 79%, des dites entreprises publiques est majoritaire.

Certains desdits Etablissements et Entreprises Publics (EEP) détiennent des filiales ou des participations au nombre total de 436 unités dont 195 sont détenues majoritairement (participation publique directe et indirecte supérieures à 50%).



Outre la diversité des statuts des entités le composant, ce portefeuille est caractérisé par une forte implantation au niveau local et régional sachant que 173 EEP ont des zones d'intervention locale ou régionale, reflétant ainsi la contribution du portefeuille public au développement territorial du pays et son implication dans le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation de l'action publique.

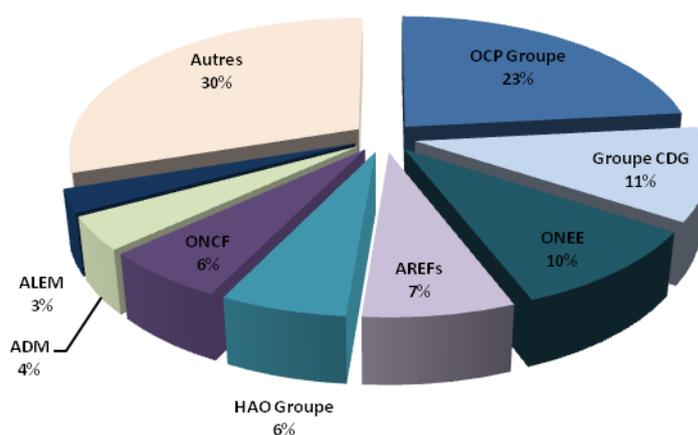
## 2 – CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES EEP

L'évolution des performances du portefeuille public est approchée pour les années 2014 (prévisions) et 2013 (probabilités de clôture) en termes d'investissements, de chiffres d'affaires, de résultats nets et de relations financières avec l'Etat. L'examen de cette évolution confirme le maintien du dynamisme du portefeuille public à travers le bon comportement des performances économiques et financières des EEP ainsi que de ses indicateurs d'activité et d'investissement.

### 2.1 - Investissements

Le volume d'investissement prévisionnel des EEP au titre de l'exercice **2014** s'élève à **126,7 MMDH** enregistrant ainsi une augmentation de 4,6% par rapport aux prévisions de l'exercice 2013 qui s'élèvent à 121,1 MMDH.

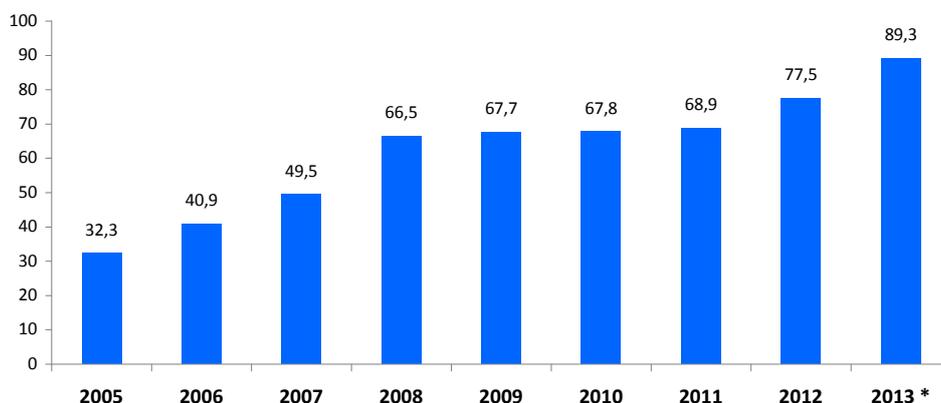
Répartition des investissements prévisionnels 2014 selon les principaux EEP



Les réalisations probables au titre de **2013** sont évaluées à **89,3 MMDH**, soit un taux de réalisation prévisionnel de près de 74% confirmant ainsi le maintien de l'investissement des EEP à des niveaux élevés et traduisant une amélioration nette du taux de réalisation par rapport à 2012 (61% ou 77,5 MMDH).

Le graphique ci-après retrace l'évolution des investissements réalisés par les EEP pour la période 2005 à 2013 :

Evolution de l'investissement des EEP en MMDH

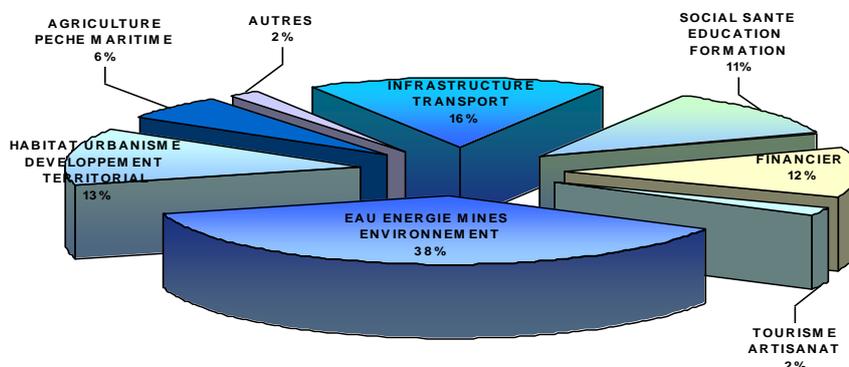


\* Prévisions de clôture

Cet effort d'investissement des EEP est adossé aux visions stratégiques du pays portant sur des secteurs névralgiques tels que les infrastructures, les transports, l'énergie, le phosphate, l'habitat et l'agriculture. Il est porté, pour l'essentiel, par une trentaine d'EEP ou groupes d'EEP tel que cela ressort du tableau ci-après :

Principaux EEP Investisseurs				
en MDH	2012 Réalizations	2013		2014 Prévisions
		Prévisions	Probabilités de clôture	
<b>GROUPE OCP</b>	12.614	20.420	22.600	29.500
<b>GROUPE CDG</b>	9.000	13.933	8.890	14.000
<b>ONEE</b>	7.917	12.215	10.800	12.459
<b>GROUPE HAO</b>	6.689	7.500	7.000	7.500
<b>ONCF</b>	5.993	7.500	7.500	7.500
<b>TMSA</b>	2.994	5.311	5.312	1.794
<b>ALEM</b>	2.070	4.000	2.351	3.500
<b>ADM</b>	3.797	3.774	3.019	4.980
<b>ORMVAs (09)</b>	1.940	3.552	1.869	2.819
<b>SOSEP</b>	240	2.871	2.654	368
<b>REGIES DISTRIBUTION (12)</b>	2.510	2.546	1.895	2.392
<b>AUTRES</b>	21.781	37.487	15.452	39.874
<b>TOTAL DU SECTEUR</b>	<b>77.545</b>	<b>121.109</b>	<b>89.342</b>	<b>126.686</b>

REPARTITION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS 2014



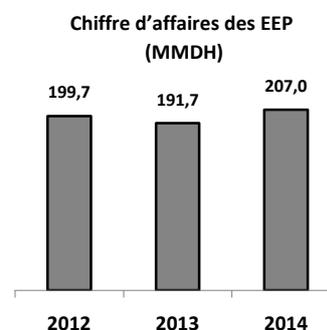
Près de 80% des investissements des EEP sont destinés, en 2014, aux secteurs des infrastructures, de l'eau, de l'énergie et des mines ainsi qu'aux secteurs sociaux et de l'habitat.

La troisième partie de ce Rapport présente pour chaque établissement le programme d'action 2013-2014.

## 2.2 - Performances financières

En 2014, le **chiffre d'affaires** prévisionnel des EEP est appelé à enregistrer une progression de 8% par rapport à l'exercice 2013.

Plus de 80% de ce chiffre d'affaires est le fait d'une dizaine d'EEP ou groupes d'EEP : Groupe OCP, ONEE, CNSS, RAM, Groupe CDG, Groupe HAO, CAM et ANCFCC.



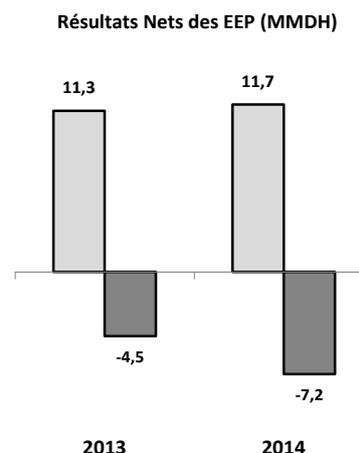
Les probabilités de clôture de l'année **2013** font ressortir un chiffre d'affaires de 191,7 MMDH, en recul de 4% par rapport à 2012 (199,7 MMDH). Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires de l'OCP (-24%, passant de 59,4 MMDH en 2012 à 45 MMDH en 2013) et ce, compte tenu de l'évolution de la demande de phosphate et de ses dérivés et des cours mondiaux y afférents.

En relation avec cette évolution du chiffre d'affaires, les **charges d'exploitation**, hors dotations, s'élèveraient en 2014 à 160 MMDH, soit une hausse de 6% comparativement avec celles de l'exercice 2013.

Concernant les **résultats nets**, les prévisions de clôture **2013** font ressortir une régression du résultat net de 49,6% par rapport à l'exercice 2012 en passant de 13,5 MMDH à **6,8 MMDH** résultant de bénéfices à hauteur de 11,3 MMDH et de pertes de 4,5 MMDH. Cette évolution est due principalement à la baisse du bénéfice probable du Groupe OCP (7,5 MMDH escomptés en 2013 contre 14 MMDH réalisés en 2012).

Les résultats déficitaires, quant à eux, marqueront une détérioration, en 2013, notamment celui de la société ADM (perte de 1.397 MDH prévue à fin 2013 contre une perte de 179 MDH constatée en 2012), étant précisé que le déficit de l'ONEE sera substantiellement résorbé (perte prévue de 2.787 MDH en 2013 contre une perte de 4.352 MDH enregistrée en 2012).

Cette tendance globale est appelée à se confirmer en **2014** sous l'impact essentiellement d'une légère amélioration des bénéfices compte tenu de la stabilisation des résultats des groupes OCP et CDG, d'une part et de l'aggravation du résultat déficitaire de l'ONEE, d'autre part.



### 2.3 - Relations financières entre l'Etat et les EEP

Le Portefeuille Public est composé de deux populations distinctes :

- une première population d'EEP dont l'activité génère des recettes qui couvrent ses charges d'exploitation et d'investissement. Une part des excédents dégagés est généralement versée à l'Etat sous différentes formes : rétribution de l'Etat actionnaire (dividendes et parts de bénéfices), produit de monopole, redevance d'exploitation du domaine public... ;
- une deuxième population comportant des EEP dont l'activité nécessite d'être subventionnée par l'Etat, que ce soit temporairement (financement d'investissements structurants) ou structurellement en cas de réalisation de missions de service public.

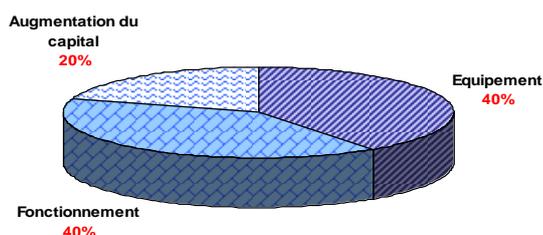
#### 2.3.1 - Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

Les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP en **2014** continueront à être orientés vers des secteurs prioritaires : enseignement, santé, agriculture, infrastructures et services publics de base et ce, avec une attention particulière à la mobilisation des ressources requises en temps opportun et une veille sur la capacité des EEP concernés à faire face à leurs engagements dans les délais contractuels.

En effet, une nouvelle procédure a été instituée en **2013** en vue d'optimiser le rythme de déblocage aux EEP des transferts budgétaires programmés dans le cadre du Budget Général de l'Etat en termes de délais et de volume sur la base de leur trésorerie et de leurs besoins effectifs de paiements.

Concernant l'exécution de la loi de finances 2013, le montant total des débloqués à fin août 2013 s'élève à 13.907 MDH, soit un taux de réalisation de 59% par rapport aux prévisions de l'année 2013 (23.588 MDH).

Par nature, les transferts aux EEP ont été consacrés à l'équipement et à l'augmentation de capital à hauteur de 60% et au fonctionnement pour 40%. Le graphique ci-après représente la structure des transferts budgétaires aux EEP en 2013 (prévisions) :

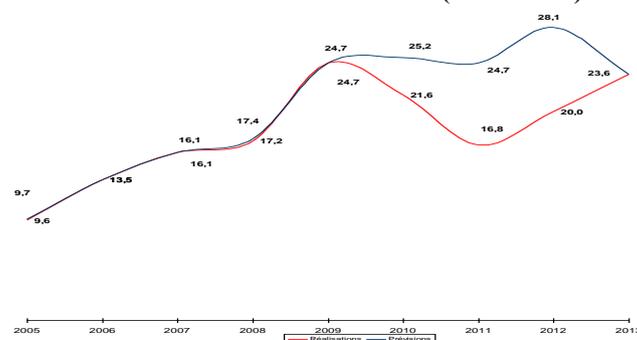


Les principaux EEP bénéficiaires des subventions versées à fin août 2013 sont :

- AREF : 3.595 MDH dont 1.051 MDH au titre de l'équipement et 2.543 MDH au titre du fonctionnement ;
- ONEE : 1.120 MDH dont 1.000 MDH au titre de la dotation de capital ;
- ORMVA : 1.003 MDH dont 933 MDH au titre de l'équipement ;
- ONCF : 655 MDH au titre de l'augmentation de capital ;
- SNRT : 713 MDH au titre de l'équipement sur des prévisions de 800 MDH ;
- ONSSA : 540 MDH dont 355 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions de 659 MDH ;
- Universités : 523 MDH dont 373 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions de 1.348 MDH ;
- Centre Hospitalier IS : 394 MDH au titre du fonctionnement ;
- Centre Hospitalier Med VI : 379 MDH au titre du fonctionnement ;
- Centre Hospitalier Hassan II : 347 MDH au titre du fonctionnement ;
- ONOUC : 312 MDH dont 195 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions de 568 MDH ;
- Casa Transport SA : 227 MDH au titre du fonctionnement.

A rappeler que les transferts aux EEP au cours de l'exercice **2012**, avaient atteint 20.023 MDH enregistrant une hausse de 19% par rapport aux réalisations à fin décembre 2011 (16.817 MDH) et ce, sans atteindre le niveau enregistré en 2010 (21.573 MDH).

Transferts de l'Etat aux EEP (en MMDH)



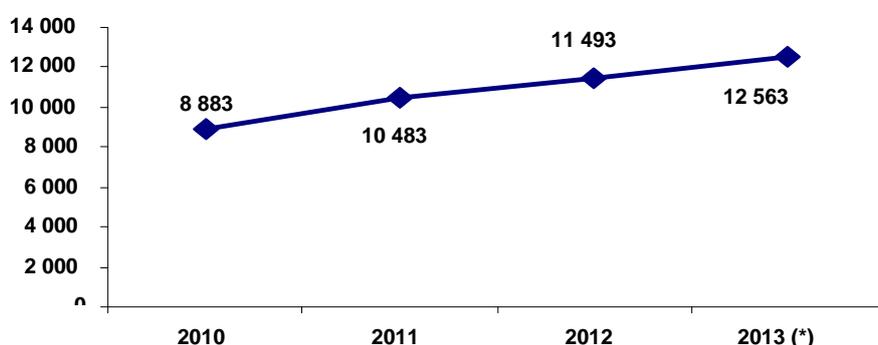
\* 2013 : prévisions

### 2.3.2 - Produits provenant des EEP

Les produits provenant des EEP sont composés de dividendes provenant des sociétés anonymes, de parts de bénéfices provenant des Etablissements Publics, de redevances domaniales versées en contrepartie de l'occupation du domaine public ainsi que de redevances d'autres natures.

Les prévisions en matière de produits à provenir des EEP, au titre du PLF **2014**, sont évaluées à 10.841 MDH contre des prévisions en 2013 de 12.563 MDH, soit un repli de 14% par rapport à 2013 et de 5% par rapport à 2012 (11.380 MDH). Cette baisse des prévisions est principalement liée au recul des contributions du Groupe OCP dû à la baisse de ses résultats nets en relation avec le cycle baissier de la demande et des cours des phosphates.

Evolution des produits provenant des EEP (en MDH)



(\*) Prévisions

Les dividendes et parts de bénéfices à provenir des EEP en **2014** représentent 68% des prévisions. Les principaux contributeurs sont comme suit :

- OCP SA : 3.000 MDH au titre des dividendes, soit une baisse de 40% par rapport aux prévisions de 2013 (5.000 MDH) sachant que le dividende versé par cette entreprise en 2012 a été de 4.144 MDH ;
- Conservation Foncière : 2.500 MDH au titre des produits de monopole soit le même niveau de prévisions que 2013 et +500 MDH par rapport aux réalisations de 2012 (2.000 MDH) ;
- IAM : 1.915 MDH dont 1.815 au titre des dividendes soit -11% (-217 MDH) par rapport aux prévisions de 2013 et 100 MDH au titre de la redevance domaniale. Le Dividende versé par IAM en 2012 a totalisé 2.198 MDH ;
- Bank Al Maghrib : 894 MDH soit une baisse de 12% par rapport aux prévisions de 2013. Les réalisations durant l'exercice 2012 se sont élevées à 903 MDH ;
- CDG : 360 MDH au titre des parts de bénéficiers soit le même niveau enregistré en 2013 et en 2012.

**TROISIEME PARTIE :  
LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE  
ECONOMIQUE ET SOCIALE**



## TROISIEME PARTIE : LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Conformément au programme du Gouvernement, les pouvoirs publics ne cessent de déployer des efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des grandes réformes structurantes dont en particulier celles des régimes de retraites impactant, dans une première étape, le régime des pensions civiles de la CMR et aboutissant, dans une deuxième étape à la mise en place d'un pôle public unique regroupant les régimes de retraite du secteur public et d'un pôle privé couvrant les salariés du secteur privé ainsi que la réforme progressive et participative de la compensation devant permettre de sauvegarder les équilibres macroéconomique et les équilibres sociaux à travers une série de mesures dont la mise en œuvre du système d'indexation des prix de certains produits pétroliers.

Les efforts seront également orientés vers la mise en place d'actions visant l'encouragement de la PME dont l'affectation à ces entreprises de 20% de la commande publique et l'amélioration des délais de paiements.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le portage, par les EEP, de différents projets structurants du pays impactant directement et de manière significative la compétitivité de l'économie nationale, notamment dans les domaines du transport ferroviaire, routier, autoroutier, des infrastructures portuaires et aéroportuaires ainsi que leur contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles en matière d'énergie et mines, d'habitat, de tourisme et des programmes sociaux intéressant en particulier l'éducation, la santé et le désenclavement du monde rural.

En effet, les EEP jouent un rôle de leadership dans certains secteurs par leurs interventions dans des secteurs importants, à la fois par le développement et la modernisation des intrants nécessaires à d'autres secteurs tels que l'énergie ou le transport par le développement de mécanismes appropriés pour un secteur particulier concurrentiel, comme c'est le cas pour le tourisme.

Ainsi, en matière d'infrastructures, des investissements conséquents sont en voie d'être réalisés à travers des projets dans les domaines ferroviaire, autoroutier, portuaire et aéroportuaire permettant, notamment, l'accélération du rythme de réalisation des tronçons autoroutiers programmés visant à atteindre un linéaire total de plus de 1.800 KM à l'horizon 2015 sachant que le réseau exploité par la Société Nationale des Autoroutes du Maroc à fin 2012 a atteint un linéaire d'environ 1.416 Km ainsi que la poursuite de la réalisation de la ligne à grande vitesse Casablanca-Tanger et la préparation du déploiement du schéma directeur des autres lignes dont le triplement de la voie Kénitra-Casablanca.

Pour sa part, le développement du secteur de la logistique constitue une priorité stratégique pour parachever le processus de renforcement de la compétitivité de l'économie marocaine. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL), établissement public dont le démarrage effectif a eu lieu en 2012 et dont le rôle essentiel est d'animer et de coordonner l'implémentation de cette stratégie.

Dans le cadre du Plan Maroc Vert et eu égard à la place de choix qu'occupe le secteur agricole dans le programme gouvernemental, l'intervention des EEP à travers l'Agence du Développement Agricole (ADA) et les Offices Régionaux de Mise Valeur Agricole

(ORMVAs), notamment, a permis la mise en œuvre de plusieurs projets pour le soutien aux filières agricoles à forte valeur ajoutée et ce, dans une perspective d'amélioration de la productivité ainsi que des actions axées sur l'aménagement agricole, la gestion des réseaux d'irrigation et la mise en valeur agricole. De même l'intervention de l'Office National de sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) permet au Maroc de s'inscrire dans le respect des normes et standards en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

S'agissant du Plan Halieutis, l'Office National des Pêches (ONP) continue à œuvrer pour renforcer la compétitivité du secteur et à favoriser une meilleure valorisation de la production et ce, conformément aux missions d'organisation de la commercialisation et de développement de la pêche artisanale et côtière. De même, l'Office en tant que "global operator" poursuit l'opérationnalisation de la gestion des ports de pêche et du projet de généralisation de l'usage des contenants normalisés.

Sur le plan énergétique, les énergies renouvelables constituent le pilier de la stratégie énergétique nationale avec la mise en place du projet intégré de production électrique dont la charge est dévolue à MASEN, société dédiée au solaire ainsi que du programme de production intégrée de l'énergie électrique éolienne. Pour sa part, l'ADEREE a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. De son côté, le secteur minier vient d'être doté d'une nouvelle stratégie à l'horizon 2030 visant notamment l'augmentation de la capacité de production, la construction de nouvelles unités de traitement, le renforcement de la capacité de transport et l'accroissement de la capacité de valorisation des phosphates.

Concernant la mise en œuvre de la vision 2020 du tourisme, la contribution des EEP (SMIT, FMDT et ONMT) est déterminante grâce à l'engagement de projets d'investissements importants et des actions de promotion et ce, en dépit d'une conjoncture internationale difficile. C'est ainsi que selon les dernières statistiques de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le Maroc arrive en deuxième position dans le classement des pays les plus visités d'Afrique.

Les EEP sont également engagés dans la mise en œuvre des programmes de développement social. Dans ce sens, les AREFs, les universités et les CHUs s'attellent à la réalisation d'importants programmes et projets visant l'amélioration des indicateurs de développement humain en matière d'accès à l'éducation et à la santé. D'autre part, les EEP sont également des acteurs de la politique gouvernementale pour le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la précarité.

Enfin et de par leurs interventions multiformes, les EEP contribuent également à l'émergence de véritables pôles de développement national et régional et à l'équipement des zones industrielles.

## 1 – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE LOGISTIQUE

Eu égard à son impact direct sur la compétitivité de l'économie nationale, le développement des infrastructures et des services de transport et de la logistique figure parmi les priorités de la politique gouvernementale visant la mise en place d'un cadre favorable aux affaires et à l'investissement.

Le Maroc a ainsi pu réaliser de véritables avancées dans le développement de son réseau de transport autoroutier, ferroviaire, aérien et maritime. De même, le Maroc s'est engagé dans la modernisation de ses infrastructures avec une volonté forte qui dépasse les seuls critères de rentabilité économique, avec de nombreuses externalités positives, tant pour l'économie du pays que pour la société en général via l'amélioration de la compétitivité logistique nationale, l'accompagnement des grands projets stratégiques du Royaume, la génération d'activités et donc d'emplois dans le domaine des infrastructures et la mise en place d'une "mobilité durable" au service de la population, à travers un gain de temps, une amélioration de la sécurité et une économie en coût d'exploitation.

Ces efforts sont appelés à se poursuivre, à l'instar des nouveaux projets structurants tels que la ligne ferroviaire à grande vitesse et le complexe portuaire Nador West Med.

Dans ce cadre et pour répondre à un besoin croissant des échanges mondiaux, une stratégie portuaire à l'horizon 2030 a été adoptée. Pour sa part, la logistique, levier complémentaire au service du transport, constitue un vecteur indéniable de performance économique. Dans ce sens l'adoption en 2010 d'une stratégie dédiée vise à réduire les coûts logistiques à 15% à l'horizon 2015.

### *1.1 - Développement du réseau des transports*

#### **1.1.1 - Transport autoroutier**

Sur le réseau autoroutier de 1800 KM concédé à la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), 1.416 Km sont en exploitation par la société, 359 KM d'autoroutes sont en cours de construction et le reste est programmé à moyen terme.

Le montant global des investissements pour la construction du réseau autoroutier atteindra, à fin 2013, un montant de 45,5 MMDH d'investissements réalisés et 8,1 MMDH restant à réaliser durant les prochaines années.

Pour l'exercice 2014, les investissements prévus par ADM s'élèvent à environ 4,98 MMDH et sont destinés essentiellement à la poursuite de la construction du programme autoroutier. Ils portent sur les sections autoroutières en cours de réalisation à savoir Berrechid - Béni Mellal (172 km) et El Jadida – Safi (143 km), le contournement de Rabat (41 km) et la section complémentaire de l'élargissement à 2\*3 voies de Casablanca – Rabat (5km).

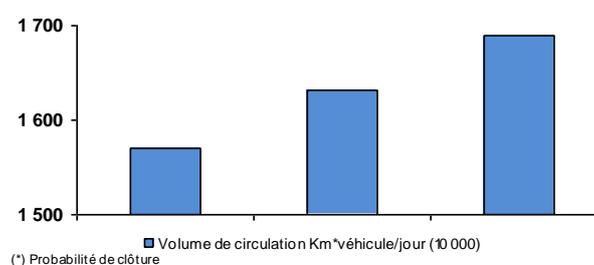
Il est à noter qu'en 2013, et en plus de 2,63 MMDH qu'ADM engagera pour la construction du programme autoroutier, les autres investissements qui seront réalisés et qui portent

essentiellement sur les infrastructures sur les autoroutes en service s'élèveront à 636 MDH, soit un total d'investissements en 2013 d'environ 3,8 MMDH.

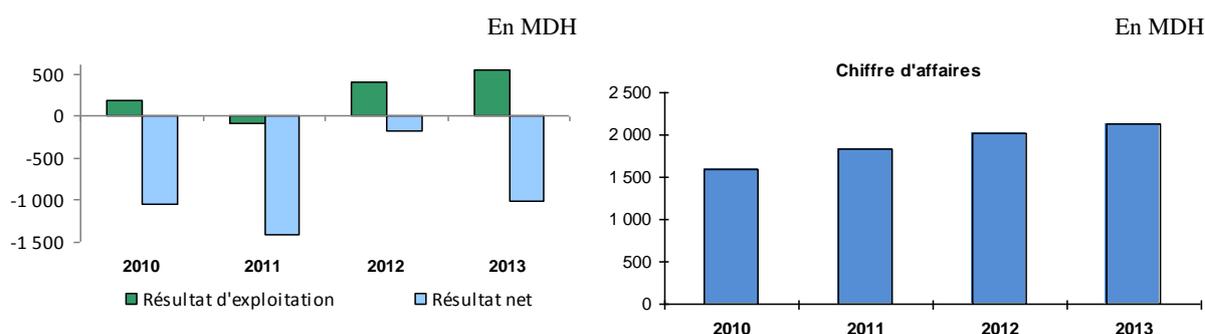


Il y a lieu de rappeler que l'investissement cumulé durant la période du contrat programme 2008-2015, signé entre l'Etat et ADM le 2 juillet 2008, dépasse les 33 MMDH, financés conformément aux dispositions dudit Contrat Programme, par des emprunts internationaux, des émissions d'emprunts obligataires, garantis par l'Etat ainsi que des contributions du Budget Général de l'Etat et du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social sous forme de dotations en capital.

En matière de trafic, la circulation moyenne journalière est estimée à 17,7 millions de véhicule kilomètre/jour en 2014 contre des prévisions de clôture de 16,9 en 2013 et des réalisations de 16,3 en 2012.



Sur le plan de l'emploi, l'activité d'exploitation génère la création de plus de 1.800 postes directs et permanents auxquels il faut ajouter les emplois créés pendant les phases travaux.



### 1.1.2 - Transport ferroviaire

Le contrat programme Etat-ONCF pour la période 2010-2015, prévoit un investissement global de 32,8 MMDH, dont 12,8 MMDH pour la mise à niveau de l'appareil de production et 20 MMDH pour la réalisation du projet de TGV.

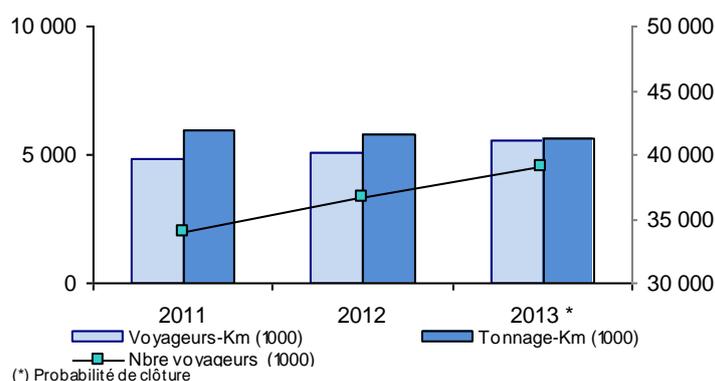
Les investissements à réaliser au titre de l'année 2014 atteindront 7.500 MDH et concernent d'une part, la poursuite des travaux du projet du train à grande vitesse entre Tanger et Casablanca pour une valeur totale de 5.500 MDH et d'autre part, l'exécution du programme général de mise à niveau du réseau classique pour une enveloppe globale de 2.000 MDH destinée à :

- La poursuite des travaux de réalisation des projets d'augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire Casablanca-Kénitra et de mise à niveau de la ligne ferroviaire Settat-Marrakech ;
- Le parachèvement des travaux de construction du complexe ferroviaire Voyageurs de Casa-Port ;
- Le parachèvement des travaux de construction de la plateforme logistique CASA-MITA ;
- L'achèvement de la deuxième tranche des travaux d'installation du système de télécommande des sous-stations et des postes de sectionnements à travers le réseau ferroviaire ;
- La poursuite des travaux de réhabilitation et de rénovation de divers matériels roulants (locomotives, rames automotrices, voitures à voyageurs climatisées et divers wagons) ;
- L'acquisition de wagons citernes et de locomotives diesel.

Les investissements réalisés à fin juin 2013 ont atteint 3.000 MDH, alors que les investissements probables de l'année 2013 s'élèvent à 7.500 MDH contre des réalisations de 6.021 MDH en 2012 dont 4.085 MDH affectés au TGV et 1.936 pour le programme général.

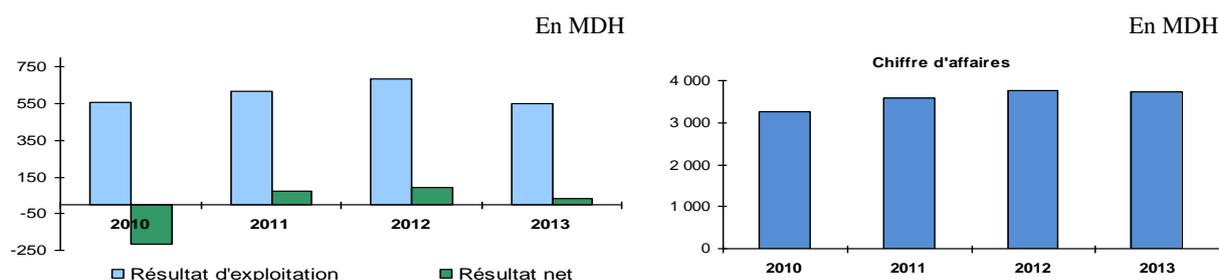
A rappeler que l'échéancier du projet TGV se présente comme suit :

- Fin des travaux de génie civil : Novembre 2014
- Approvisionnement, conception, travaux et équipements ferroviaires : Septembre 2011-Août 2015
- Essais, tests et homologation : Décembre 2014 - Décembre 2015



Sur le plan de l'activité du transport ferroviaire, l'ONCF a transporté en 2012 plus de 36 millions de voyageurs, enregistrant une croissance de 6,1% par rapport à l'année 2011. Pour l'activité fret, l'ONCF a transporté un volume de 37 Millions de tonnes dont 27,8 Millions de tonnes de phosphates, se situant au même niveau de trafic que celui réalisé en 2011.

Les prévisions de trafic de voyageurs en nombre seront en augmentation de 7%, aussi bien pour l'année 2013 que pour 2014. Quant au trafic de marchandises en tonnage, il progressera de 4% en 2013 et de 13% en 2014. Le transport des phosphates sera à la hausse de 7% environ, que ce soit pour l'année 2013 ou pour l'année 2014.



### 1.1.3 - Transport aérien (RAM)

Malgré un environnement fortement concurrentiel, Royal Air Maroc a pu développer son activité. Elle est devenue ainsi la deuxième compagnie d'Afrique par son chiffre d'affaires, est la troisième par le nombre de passagers, consolidant ainsi le doublement du trafic enregistré entre 2003 et 2012 en passant de 3 à 6 millions de passagers et l'évolution du taux des passagers en continuation qui est passé à 40% de son trafic.

Pour permettre à Royal Air Maroc de s'adapter le plus rapidement possible à son environnement concurrentiel qui lui impose de nouvelles exigences de compétitivité, un Contrat-programme portant sur la période 2011-2016 a été signé entre l'Etat et la RAM, en date du 21 septembre 2011. Il comporte trois volets essentiels portant sur :

- la restructuration de la compagnie à travers le déploiement d'un programme de rationalisation interne (l'optimisation du réseau et l'amélioration de la productivité de la flotte, la réduction des charges de plus d'un milliard de dirhams...);
- le soutien de l'Etat pour les activités de la compagnie entrant dans le cadre des missions de service public ou d'intérêt général (accompagner le développement des régions et renforcer leur attractivité, servir certaines dessertes touristiques nécessaires à la promotion de la stratégie touristique...);
- le soutien du Fonds Hassan II au programme d'investissement de Royal Air Maroc. Le Fonds Hassan II y contribue à hauteur de 1,6 MMDH sous forme de renforcement du capital de la compagnie nationale.

L'objectif principal recherché à travers ce contrat-programme est d'assurer la pérennité de RAM et son développement dans la perspective d'une croissance continue.

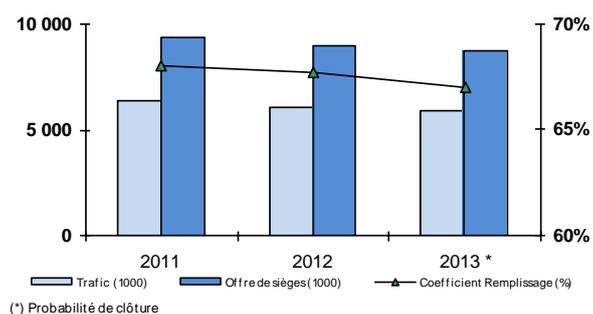
Entre 2011 et 2016, les investissements concernant la modernisation de la flotte totalisent un montant de 8,2 MMDH pour l'achat de 19 avions.

Au titre de l'exercice 2012, les réalisations financières de RAM étaient déjà en nette amélioration par rapport aux objectifs du contrat programme. Ces réalisations se sont traduites par :

- la consolidation de son capital social et de sa situation nette s'établissant respectivement à 3.628 MDH et 1.731 MDH ;
- l'amélioration de son ratio d'endettement qui s'est établi à 4,22 ;
- l'amélioration significative de ses résultats financiers qui ont enregistré un résultat d'exploitation excédentaire de 718 MDH et un résultat net de - 43 MDH.

Concernant le premier semestre de l'exercice fiscal 2013, il s'est soldé par un résultat d'exploitation positif de 53 MDH, en amélioration de 336 MDH par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour la première fois sur les 7 dernières années, RAM dégage un résultat d'exploitation positif pendant la saison hiver. Cette performance a été atteinte grâce aux économies réalisées dans le cadre du plan de restructuration entamé depuis juillet 2011.

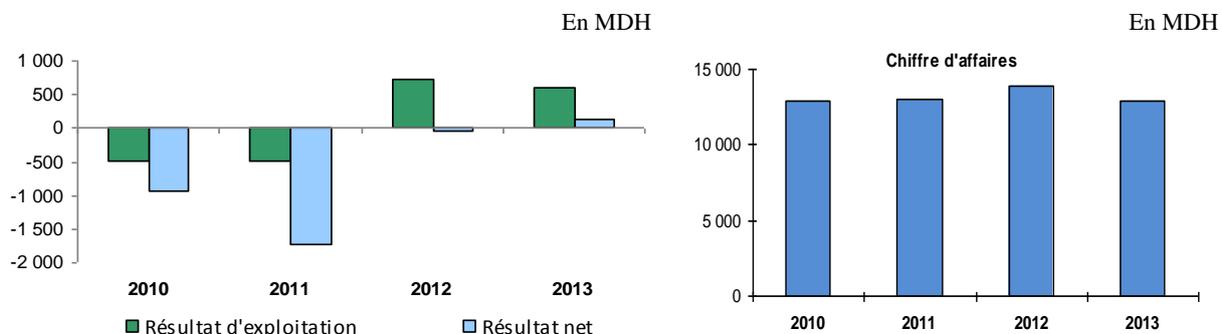
Ainsi, les mesures dudit contrat programme, en cours d'exécution, ont eu un impact favorable sur la RAM qui a vu ses performances et sa productivité s'améliorer et qui a enregistré également une amélioration substantielle de sa situation financière.



Pour ce qui est de l'exercice 2013-2014, il sera marqué par la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> phase du contrat programme Etat-RAM portant sur le développement de la Compagnie et ce, suite aux bonnes réalisations enregistrées à ce jour durant la première phase du contrat, consacrée à la restructuration de la RAM. Cette 2<sup>ème</sup> phase sera marquée en particulier par les actions suivantes :

- développement du long courrier : ouverture de Casablanca-Sao Paolo en novembre 2013 et Casablanca-Ndjamena en décembre 2013 ;
- développement du Moyen-Courrier et introduction du « Module 100 » : ouverture de Casablanca-Munich et Casablanca-Tenerife, augmentation des fréquences sur certaines lignes européennes, recours au Module 100 pour les nouvelles lignes à faible remplissage ;
- amélioration de la qualité de service : renforcement du suivi des spoliations bagages, amélioration de l'accueil des VIP et la mise en place d'une navette pax entre terminaux 2 et 3 pour transit supérieur à 2 heures ;
- lancement d'une nouvelle politique de réduction des coûts : périmètre élargi à toutes les activités de RAM (consommation carburant, mutualisation des achats, re-engineering des processus, réduction des charges courantes, consolidation de la politique financière et externalisation de nouvelles activités) ;

- renforcement de certaines fonctions stratégiques : planification stratégique, organisation commerciale et ressources humaines ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle interne : identification et évaluation des risques et amélioration du processus d'information et de communication.



## 1.2 - Renforcement du réseau portuaire et aéroportuaire

La vision du paysage portuaire marocain pour les vingt prochaines années, arrêtée dans le cadre de la Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030, est une stratégie ambitieuse pour le développement de l'outil portuaire marocain, en étroite coordination avec les différentes stratégies sectorielles et les politiques d'aménagement du territoire.

Cette stratégie vise à doter le pays de ports performants, catalyseurs de la compétitivité de l'économie nationale, moteurs du développement régional du territoire et acteurs incontournables dans le positionnement du Maroc comme plate-forme logistique du bassin méditerranéen. Elle est basée sur la notion de pôle portuaire confortant ainsi cette vision d'aménagement et d'équilibre régional.

Six pôles portuaires sont retenus. Il s'agit des pôles de l'Oriental, de Nord -West, de Kénitra - Casablanca, de Abda-Doukkala, de Souss-Tensift et du pôle des ports du Sud.

Cette stratégie prévoit la création de nouveaux ports (Nador West Med, Kénitra Atlantique, Safi et Dakhla), l'extension des ports existants et la requalification des sites portuaires devenus inadaptés à l'évolution du commerce extérieur du pays pour un budget global qui est de l'ordre de 60 MMDH.

La concrétisation des différents projets programmés et la mobilisation des financements correspondants seront réalisées à travers notamment le Partenariat Public-Privé étant donné que le cadre réglementaire régissant le secteur portuaire (loi n° 15-02) favorise le recours à ce type de financement.

### 1.2.1 - Agence Nationale des Ports (ANP)

L'ANP en tant qu'outil important pour l'implémentation de la nouvelle stratégie portuaire se positionne dans le paysage portuaire marocain comme un acteur qui fédère l'ensemble de la communauté portuaire autour d'objectifs communs, en œuvrant à la création d'un

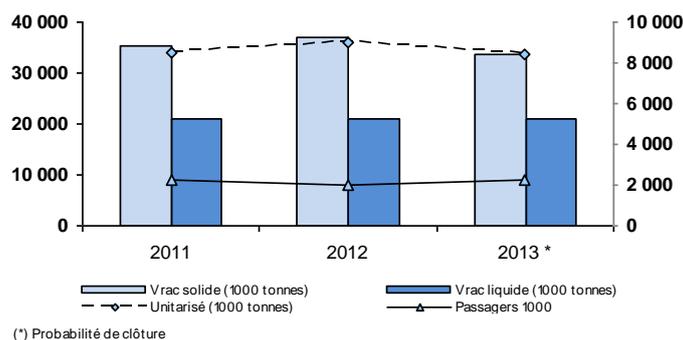
environnement portuaire compétitif, en favorisant la baisse des coûts de passage, l'amélioration de la qualité des services et en veillant à l'instauration d'une concurrence saine.

En termes de perspectives pour la période 2013-2017, l'Agence Nationale des Ports a six axes stratégiques qui constituent des invariants de la « Corporate strategy » qui guident les actions à moyen et long terme de l'Agence, à savoir :

- le développement et la préservation du patrimoine ;
- la régulation des activités et des opérateurs ;
- la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement ;
- l'ouverture de l'Etablissement sur l'environnement et sur les dépositaires d'enjeux ;
- la fixation des priorités garantissant d'une part, un alignement stratégique avec les tendances et choix macro-économique du contexte international et national, et d'autre part l'efficacité et la performance dans la gestion des services portuaires toutes branches confondues ;
- l'intégration des conclusions de la stratégie portuaire nationale dans le cadre de l'identification des projets de développement des infrastructures portuaires.

Outre ces orientations stratégiques globales, la réflexion stratégique au sein de l'Agence a été également guidée par les préoccupations d'offrir un outil portuaire moderne et répondant aux évolutions que connaissent le commerce extérieur et le transport maritime, de renforcer et promouvoir la position concurrentielle des ports marocains et d'assurer une régulation objective des activités portuaires aidant à mettre à la disposition des opérateurs des prestations compétitives sécurisées et à valeur ajoutée.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale des Ports a arrêté un programme d'investissements ambitieux pour la période 2013-2017, portant sur une enveloppe globale d'environ 2,8 MMDH. Ce programme consacre au développement des infrastructures portuaires une enveloppe d'environ 2.200 MDH ainsi que 217 MDH pour les domaines de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement dont en particulier l'aménagement du port sec de Zenata.

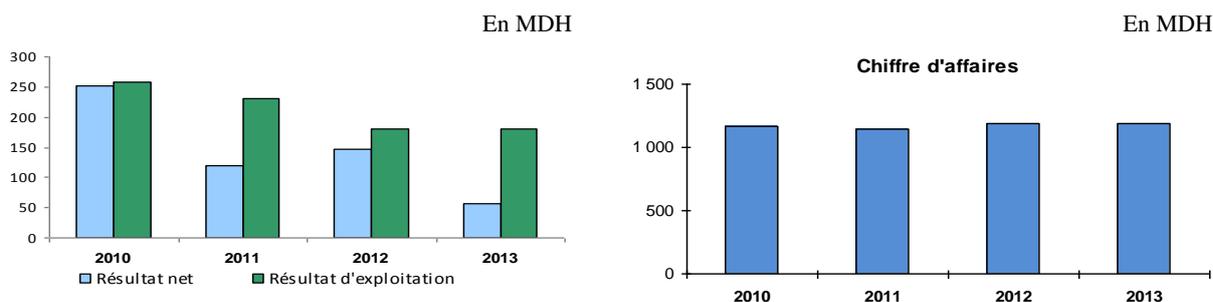


Le trafic prévisionnel pour l'année 2014 est estimé à 77,8 Millions de Tonnes. Les prévisions financières au titre de cet exercice portent sur un chiffre d'affaires de 1.267 MDH et un résultat d'exploitation de 183 MDH.

Les prévisions d'activité des ports à fin 2013 devraient s'établir à 75 millions de tonnes, contre 71 millions de tonnes réalisés en 2012, soit une hausse de près de 6%.

Concernant les réalisations financières du premier semestre de l'année 2013, le chiffre d'affaires a atteint 623 MDH et le Résultat avant impôt 182 MDH.

S'agissant des réalisations probables à fin 2013, elles atteindront pour le chiffre d'affaires 1.186 MDH contre 1.191 MDH en 2012 et le résultat net 58 MDH contre 146 MDH. Au niveau des investissements, ils devront atteindre 837 MDH contre un montant de 743 MDH en 2012.



### 1.2.2 - Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)

Chargée de l'aménagement, du développement et de la gestion de la Zone Économique Spéciale de Tanger Méditerranée (le complexe portuaire Tanger Med et la plateforme industrielle qui lui est adossée), TMSA et ses filiales, jouissant des missions de puissance publique déléguées par l'Etat, ont entamé un vaste programme d'investissement visant la consolidation du positionnement du Tanger Med comme une plateforme de référence dans la Méditerranée.

Pour la période 2013-2017, le programme d'investissement projeté par le groupe TMSA, d'une enveloppe budgétaire estimée à 3,6 MMDH, porte essentiellement sur :

- les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase du projet Tanger Med 2 pour une enveloppe de 2.126 MDH ;
- l'acquisition du foncier et travaux de viabilisation, d'aménagement et d'extension des zones d'activités industrielles par TFZ ;
- la réalisation des travaux de construction, d'aménagement et d'entretien du Terminal 1 (TM1) et le développement du système d'information portuaire.

Par ailleurs et confirmant la vocation première du complexe Tanger Med consistant à impulser un développement soutenu de l'industrie et de l'emploi dans l'arrière-pays du port, la Grande Plateforme industrielle Tanger Med, lancée en janvier 2009, consiste en l'aménagement et déploiement progressif de plusieurs zones d'activités dans la région du Détroit. Dans cette optique, le programme des zones franches connaîtra une importante extension de sa superficie qui devrait atteindre plus de 5.000 ha, soit 5 fois la superficie initialement prévue lors du lancement du projet. Ceci va permettre l'accueil et l'implantation d'industries diverses jusqu'à l'horizon 2020 et la création potentielle de plus de 150 000 emplois dans la zone spéciale de développement.

Au titre de l'exercice 2014, les investissements projetés, d'une enveloppe de 1.794 MDH, porteront sur les travaux d'achèvement de la 1<sup>ère</sup> phase du projet Tanger Med 2, les travaux

hors site, le système d'information, l'expropriation du terrain ainsi que l'aménagement et l'extension des zones d'activité.

Concernant l'année 2013, les projets, en cours pour une enveloppe de 5.311 MDH, portent sur :

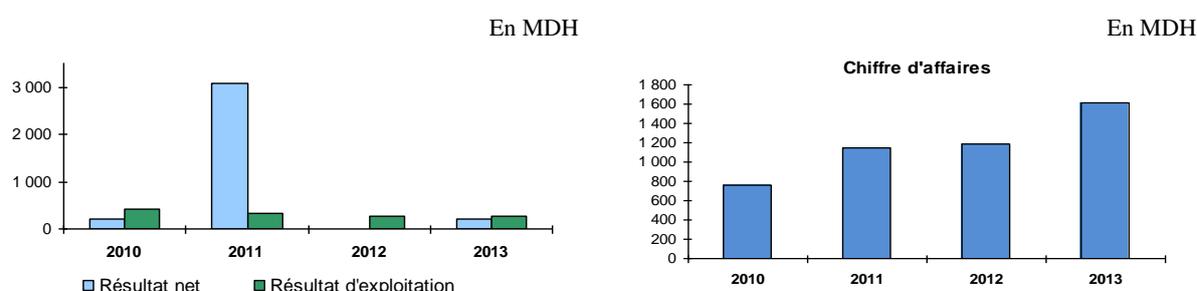
- les travaux du Terminal à conteneur n° 4 faisant partie du projet Tanger Med 2 ;
- l'acquisition du foncier par TMSA ;
- les travaux de viabilisation et d'aménagement des zones d'activités industrielles par TFZ ;
- la réalisation de divers travaux de construction et d'aménagement et d'entretien du TM1 et le développement du système d'information par TMPA ;
- les travaux hors site.

A fin juin 2013, l'activité des terminaux à conteneurs et des autres terminaux a enregistré une nette progression par rapport à la même période 2012 à l'exception du terminal à Hydrocarbures qui accuse un retard dans la réalisation du trafic cible par le Concessionnaire.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe est de 714 MDH et le cumul des investissements de l'exercice 2013 s'élève à 1.268 MDH.

Il est à rappeler que depuis sa mise en service en date en juillet 2007 et jusqu'à fin 2012, le port Tanger Med a traité un volume de trafic conteneurisé cumulé de 8.409.278 EVP.

Quant à la structure du trafic des terminaux à conteneurs, elle est dominée par le transbordement qui a contribué, pour la période 2010-2012 à hauteur de 96,7% du trafic global de conteneurs au niveau du Port de Tanger Med, contre 3,3% pour l'import/export.



### 1.2.3 - Société d'Exploitation des Ports (SODEP- Marsa Maroc)

Tenant compte du contexte de libéralisation de l'économie et des nouvelles mutations induites par la réforme portuaire, Marsa Maroc s'est attelée à l'élaboration d'un plan stratégique ambitieux en se focalisant sur les priorités de croissance lui permettant de maintenir ses positions de marché et visant, entre autres, le développement des business à enjeux très importants par l'obtention de nouvelles concessions d'infrastructures.

Le programme d'investissement 2013-2015 de la société porte sur une enveloppe globale de 3.439 MDH.

Concernant le programme d'investissement prévu en 2014, il portera principalement sur le projet terminal TC3 à Casablanca pour un coût global de 850 MDH et le projet TC4 à Tanger pour un coût global de 1.400 MDH.

A rappeler que le premier plan de développement, couvrant la période 2009-2013, s'articule autour des quatre axes suivants :

- le développement et la croissance du Business conteneur, par l'obtention de nouvelles concessions, l'intégration dans la logistique et le "freight forwarding" et l'amélioration de la qualité de service et de la performance opérationnelle ;
- la recherche et la mise en œuvre de partenariats stratégiques avec des industriels dans le vrac et les hydrocarbures en général et spécifiquement avec l'ONEE et l'OCP autour du complexe de Safi et Jorf Lasfar ;
- le maintien et la modernisation des activités de manutention à travers la conclusion de contrats commerciaux, l'amélioration de la qualité de service et la proposition de prestations à forte valeur ajoutée notamment pour l'activité "carriers" ;
- la mise à niveau et la consolidation des fondamentaux de la société à travers la refonte des procédures, la mise en place du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique et l'introduction de nouvelles bases managériales en ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

Il est à noter qu'en février 2013, Marsa Maroc et l'Agence Nationale des Ports ont signé la convention de concession du Terminal à Conteneurs 3 - TC3 dont la mise en œuvre est prévue pour août 2015. A ce titre, Marsa Maroc a procédé, en date du 20 mars 2013, au paiement du ticket d'entrée d'un montant de 1.5 MMDH et doit procéder, dans un délai de neuf mois, au bouclage financier de toute l'opération d'investissement, dont 850 MDH environ prévus pour la réalisation des superstructures et des équipements.

Au niveau national, et sous l'effet du ralentissement du commerce mondial, il y a lieu de souligner le trend baissier qu'a connu l'activité de Marsa Maroc au début de l'exercice 2013.

Le trafic global traité par Marsa Maroc à fin Juin 2013 s'est élevé à 17 millions de tonnes contre 18 millions de tonnes réalisés à fin Juin 2012, soit une baisse de 5%.

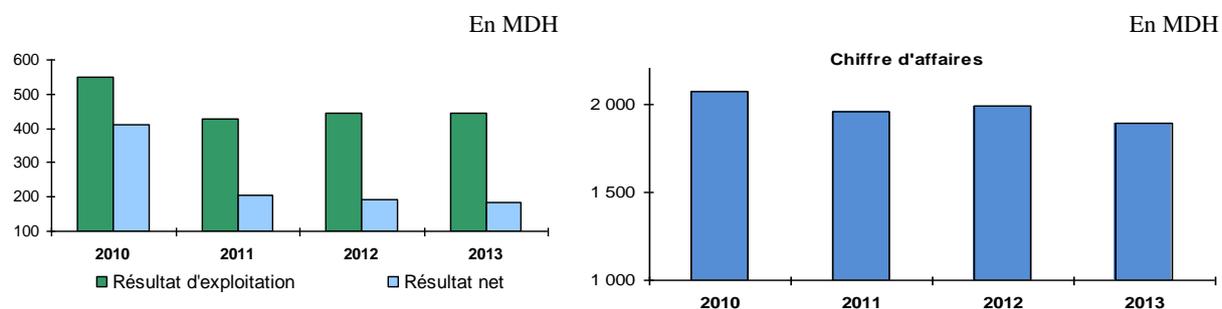
Ainsi, le trafic portuaire national prévu d'être traité en 2013, a été ramené à 77,7 Millions de tonnes au lieu de 79 Millions de tonnes prévus initialement, soit une baisse de 2%. Il est prévu que Marsa Maroc traite 45% de ce trafic (au lieu de 46,6% prévu), soit environ 35 Millions de tonnes en 2013 contre 36,8 Millions de tonnes prévus initialement (-5%).

Le chiffre d'affaires réalisé par Marsa Maroc à fin Juin 2013 a atteint 956 MDH contre 1.018 MDH à fin Juin 2012, soit une baisse de 6%.

Concernant les prévisions de clôture au titre de l'année 2013, le chiffre d'affaires est estimé à 1.894 MDH.

Le résultat d'exploitation à fin juin 2013 a atteint 257 MDH contre 280 MDH réalisés à la même période en 2012, soit une baisse de 9%. Le résultat d'exploitation s'établira en 2013 à 446 MDH. Quant au résultat net prévu en décembre 2013, il sera de 185 MDH.

En termes de part de marché, Marsa Maroc a réalisé en juin 2013, une part de 48% au même niveau qu'en 2012 contre une part de marché prévisionnelle de 47%.



### 1.2.4 - Office National des Aéroports (ONDA)

Le trafic aérien au Maroc a enregistré un taux d'évolution moyen annuel de l'ordre de 11% depuis 2004 avec l'entrée de plusieurs nouvelles compagnies aériennes dans le ciel marocain et la création de nouvelles lignes.

En accompagnement de cette tendance du trafic aérien, l'ONDA a entrepris des chantiers de développement des capacités d'accueil des aéroports et de modernisation des équipements selon les technologies de pointe, ce qui a permis de placer les aéroports marocains aux plus hauts standards internationaux en matière de sûreté, de sécurité et de facilitation.

Le plan stratégique de l'ONDA pour la période 2011-2016 s'articule autour des objectifs suivants :

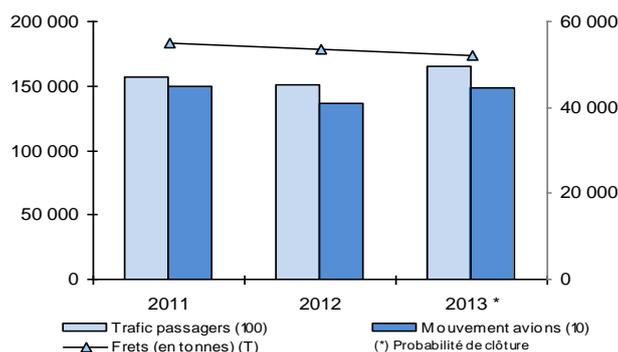
- améliorer la satisfaction Client sur tous les processus de l'ONDA et intégrer les partenaires dans une démarche fédératrice de Qualité Globale ;
- passer d'une logique d'opérateur technique à une logique d'entreprise orientée performance ;
- consolider et pérenniser le développement de l'Office par la diversification des activités et une gestion maîtrisée des risques ;
- consolider la conformité de l'Office aux impératifs de sûreté et de sécurité dans un contexte de renforcement des exigences réglementaires internationales et nationales.

Dans le cadre dudit plan stratégique et pour l'année 2014, l'ONDA poursuivra les chantiers entamés en 2013 tels que les projets de développement des capacités des aéroports de Fès, de Marrakech et de Nador et le développement du HUB de Casablanca.

Pour l'année 2013, l'ONDA continue la réalisation d'un certain nombre de projets et entame des chantiers nouveaux qui visent le rehaussement du niveau de la qualité dans les aéroports, la poursuite du programme d'extension des capacités aéroportuaires, le renforcement du dispositif sûreté sécurité et du contrôle aérien et d'accroissement de l'efficacité et de la performance.

A ce titre, plusieurs projets d'extension et/ou de réaménagement sont en cours de réalisation concernant, notamment, les aéroports Mohammed V, Marrakech, Fès Saïss, Nador, Guelmim et Zagora ainsi que l'aérodrome de Beni Mellal.

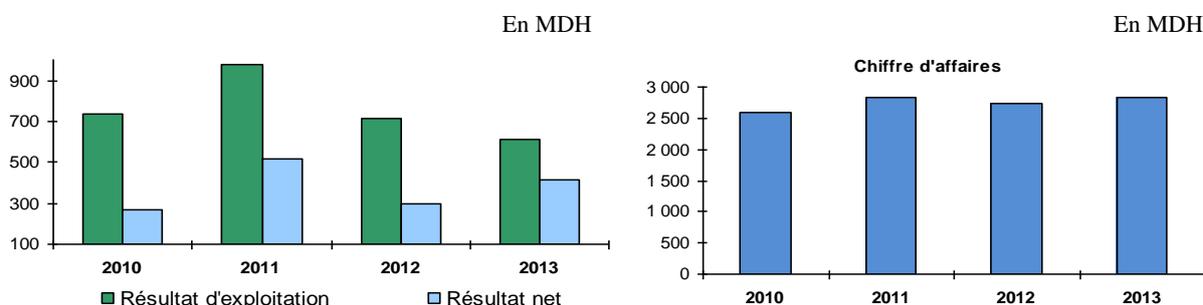
A rappeler que l'année 2012 avait été une année exceptionnelle après un cycle de croissance du trafic aérien à deux chiffres entre 2004 et 2011. En effet, le trafic aérien a enregistré des baisses de 3,6% pour les passagers, 8,7% pour les mouvements d'avions, 5,5% pour le tonnage fret et 7,5% pour les unités de service de survol.



Le repli de l'activité a impacté le chiffre d'affaires qui s'était établi à 2.742 MDH, soit une baisse de 11,7% par rapport aux prévisions initiales et de 3% par rapport aux réalisations de 2011. Ceci est imputable, principalement, à la crise économique qui touche l'Europe, premier client de l'ONDA. Toutefois, les redevances extra aéronautiques ont enregistré une évolution positive pour s'établir à 471,6 MDH, soit une augmentation de 3,8%, représentant ainsi 28% du Chiffre d'affaires.

Le résultat net de l'exercice avait baissé de 42% pour s'établir à 298 MDH contre 514 MDH en 2011, sous l'effet de la hausse du résultat non courant et de l'impôt sur la société.

L'année 2012 a été également marquée par l'introduction de nouveaux Handlers, suite à un appel d'offres international, en vue de garantir les meilleures performances dans ce domaine clé pour la qualité de service.



### 1.3 - Mise en œuvre de la stratégie logistique nationale

La stratégie logistique 2010-2015 présente des enjeux économiques importants. Elle ambitionne de réduire le poids des coûts logistiques du Maroc par rapport au PIB pour passer

de 20% actuellement à 15% à l'horizon 2015. Elle vise également l'accélération de la croissance du PIB en gagnant 5 points sur 10 ans par l'augmentation de la valeur ajoutée induite par la baisse des coûts logistiques et l'émergence d'un secteur logistique compétitif. Elle s'inscrit dans le cadre d'une vision de développement durable du pays avec un objectif de réduction des émissions de CO2 liées au transport routier de marchandises de 35% à l'horizon 2015 et de la décongestion des routes et des villes.

Cette stratégie s'articule autour de cinq axes clés :

- le développement d'un réseau national intégré de zones logistiques à proximité des grands bassins de consommation, des zones de production et des principaux points d'échanges et grandes infrastructures de transport (ports, autoroutes, chemins de fer,...), sur une superficie globale de 3.300 ha dont 2.080 ha à moyen terme ;
- la mise en œuvre de mesures d'optimisation et de massification spécifiques aux principaux flux de marchandises (conteneurs, céréales, produits énergétiques, exportations,...) ;
- l'émergence d'acteurs logistiques, publics et privés, intégrés et performants ;
- le développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique (cadres, techniciens, opérateurs spécialisés) qui cible 173.300 actions de formation l'horizon 2030 dont 61.000 à moyen terme ;
- la mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur notamment à travers la création de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) et de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique.

### 1.3.1 - Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)

Pour contribuer à la réussite de la stratégie logistique nationale, la SNTL, leader national du transport routier a procédé à une réorientation stratégique de ses activités pour devenir un opérateur logistique de référence au Maroc, intervenant sur tous les maillons de la logistique et proposant à ses clients le pilotage, voire la conception, de leur supply chain.

La SNTL complète son offre logistique en proposant de nouveaux services connexes au transport, à savoir les opérations de passage par entrepôt (stockage ou "cross docking") avec tous les services y afférents (Réception, référencement, contrôle qualité, étiquetage, préparation de commandes et chargement). A cet effet, elle s'appuie sur une infrastructure qu'elle a entrepris de réaliser et qui consiste en la construction de cinq plateformes logistiques régionales (Casablanca, Tanger, Meknès/Fès, Agadir et Marrakech).

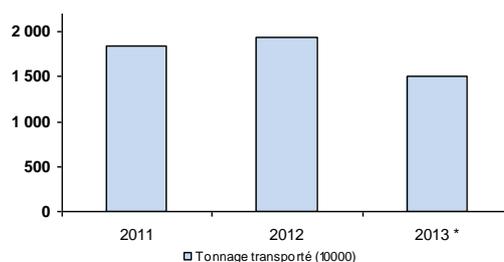
Pour l'année 2014, les principaux projets programmés portent sur les centres logistiques pour un montant de 100 MDH, la construction de la gare routière de Kénitra pour 40 MDH et des projets informatiques estimés à 28 MDH.

Pour l'exercice 2013, le montant des investissements prévisionnels s'élève à 249 MDH. Les réalisations probables à la fin de l'année, en termes de paiement, s'élèveront à 221 MDH.

Après la première plate-forme Casablanca-Zenata opérationnelle, partiellement depuis Mars 2011 avec 36 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts logistiques ayant coûté 400 MDH, la deuxième tranche est

en cours de construction, pour un coût supplémentaire de 200 MDH et elle offrira 60 000 m<sup>2</sup> de surface de stockage supplémentaire.

La plateforme SNTL de Casablanca-Zenata est une plateforme multi-flux et multiservices qui bénéficie d'une situation exceptionnelle, à proximité de l'axe autoroutier Casablanca-Rabat, à 20 Km du port de Casablanca, une position idoine pour le transport, le stockage et la distribution de marchandises.



(\*) Probabilité de clôture

### 1.3.2 - Agence Marocaine pour le Développement des Activités Logistiques (AMDL)

L'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) est chargée de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de développement de la compétitivité logistique. Cette agence dont le rôle essentiel est d'animer et de coordonner l'implémentation de cette stratégie a pour principales missions :

- la réalisation des études stratégiques et des plans d'actions visant le développement de la logistique ;
- l'élaboration du schéma directeur des zones d'activités logistiques et des études relatives aux projets de zones d'activités logistiques ;
- la recherche et l'identification de l'assiette foncière pour le développement des zones d'activités logistiques la création et le développement des zones d'activités logistiques ;
- la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'émergence d'opérateurs intégrés de la logistique ;
- la participation à l'élaboration des plans de formation dans les domaines de la logistique ;
- le suivi et la mesure du niveau d'efficacité et de performance des services logistiques.

En matière de dynamisation des chantiers de la stratégie logistique nationale, les efforts s'intensifient pour accélérer le rythme des réalisations en 2013 et 2014 et ce, à travers un plan d'action visant notamment :

- la préparation et la conclusion de conventions pour la mobilisation du foncier nécessaire au développement de zones logistiques dans les autres régions du Royaume (autres que Casablanca où environ 1.000 ha ont été déjà réservés), en se focalisant en premier lieu sur les pôles : Rabat-Kénitra, Agadir, Tanger-Tétouan et Meknès-Fès ;
- le lancement en étroite coordination avec la SNTL d'un appel d'offres pour le choix des opérateurs privés qui bénéficieront d'une offre de location d'immobiliers logistiques en cours de construction à Zenata (7 entrepôts de 6.000 m<sup>2</sup>) ;

- la préparation et la conclusion de contrats d'application sectoriels de la stratégie logistique concernant la formation dans les métiers de la logistique, l'amélioration des chaînes logistiques des flux import/Export, des produits énergétiques, des produits agricoles, de la distribution interne et des matériaux de construction ;
- l'implémentation d'un plan de communication et d'actions de coopération permettant de bénéficier de projets, de programmes et de financements régionaux et internationaux ;
- la mise en place de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique.

L'AMDL est dotée d'un budget au titre de 2013 totalisant 53,5 MDH pour couvrir les dépenses de mise en place de l'agence, de fonctionnement et d'investissement en termes d'études et d'actions de promotion et de communication.

Ainsi, les moyens mobilisés par l'Etat en 2013 pour l'AMDL sont en ligne avec les engagements pris dans le Contrat Programme conclu avec le secteur privé en 2010. Ces moyens seront renforcés par l'appui d'institutions financières internationales contactées notamment en vue de mobiliser des financements sous forme de dons / assistance technique pour la réalisation d'un ensemble d'études et de prestations contribuant à la concrétisation du plan d'action assigné à l'Agence. Dans ce cadre, les préparatifs sont en cours pour conclure les financements des projets suivants :

- étude de structuration et de coordination de la réalisation de la zone logistique de Zenata avec un coût d'environ 3 MDH (Banque Européenne d'Investissement) ;
- élaboration d'un référentiel des emplois, des métiers et des compétences afférents au secteur de la logistique, d'outils et guides y associés avec un coût d'environ 4 MDH (Banque Africaine de Développement) ;
- programme de formation et prestations d'assistance technique dans le cadre du projet Logismed-soft, avec une enveloppe de près de 7.5 MDH (Union pour la Méditerranée) ;
- prestations pour la mise en place d'indicateurs afférents aux Emplois et Compétences dans le secteur logistique, avec un financement à hauteur de 3.5 MDH (Société Financière Internationale).

#### ***1.4 - Intervention du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social***

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, alimenté par 50% des recettes de privatisation, demeure un important levier de l'investissement productif et un instrument privilégié de développement économique et social.

Dans ce cadre et durant l'**année 2014**, l'activité du Fonds sera marquée par des prévisions de paiements qui comprendraient les échéances de cette même année découlant des conventions signées jusqu'à juin 2013 ainsi que le reliquat de paiements sur les exercices antérieurs à 2013, soit une somme totale de 2.092,70 MDH, ce qui porterait le total cumulé des décaissements, à fin 2014, à 28.877,5 MDH.

Il convient de préciser qu'aux prévisions de paiement précitées, pourraient s'ajouter les échéances prévues par les conventions qui seraient éventuellement signées au courant du second semestre 2013 et durant l'année 2014.

S'agissant de l'année 2013, le premier semestre de l'année a été caractérisé par la signature de 8 contrats totalisant un montant d'investissement de 601 MDH, avec une contribution du Fonds de 57,67 MDH. Ces contrats portent sur des projets relevant du secteur de la sous-traitance automobile et prévoyant la création de 5.683 postes d'emplois.

Les décaissements prévus au cours du second semestre 2013 au titre des engagements du Fonds sont estimés à 1.774,97 MDH, ce qui porterait le total des décaissements au titre de l'année 2013 à 2.633,01 MDH et celui des décaissements cumulés à fin 2013 à 26.784,83 MDH.

Concernant l'année 2012, le Fonds Hassan II avait engagé un montant additionnel de 1.750 MDH contracté dans le cadre de la convention relative au financement de la réalisation du port énergétique et divers du complexe « Nador West Med » (1 MMDH) et de l'avenant n° 2 à la convention relative à l'appui à l'investissement industriel et au développement des nouvelles technologies (750 MDH) portant ainsi ses engagements cumulés, au 31 décembre 2012, à 37.008,83 MDH. Ces engagements sont composés de contributions financières non remboursables (34,3%), d'avances remboursables et prêts (22,6%) et de prises de participations financières (43,1%).

Les domaines bénéficiaires de l'appui financier du Fonds sont ceux des grandes infrastructures (42%), de l'appui à l'investissement (42%) et de la promotion sociale, culturelle et sportive (16%).

A fin 2012, les ressources cumulées du Fonds s'élevaient à 47,1 MMDH.

L'impact social des interventions du Fonds au titre de l'année 2013, est évalué à travers notamment, les emplois directs et indirects estimés à plus de 5.000 emplois devant être créés à l'issue de la réalisation des différents projets des 8 contrats signés durant le 1<sup>er</sup> semestre de 2013 et ce, en sus des autres postes d'emploi qui sont créés par les projets précédents et ceux générés par les projets à venir.

## 2 – ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES SECTORIELLES

### 2.1 - Développement Agricole

La gestion du plan Maroc vert « PMV » a été confiée à l'Agence de Développement Agricole (ADA), créée en 2009. Les autres principaux EEP du secteur agricole qui contribuent à la mise en œuvre du PMV sont les ORMVA, la SONACOS, l'INRA, l'ANDZOA et les Chambres d'Agriculture en plus de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) dont le texte de création est entré en vigueur le 14 février 2013 pour remplacer les Centres de Travaux.

Dans ce cadre, la stratégie agricole dénommée Plan Maroc Vert vise la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole et territorial national. Elle est axée sur deux piliers :

- **Pilier I** : le développement volontariste des filières végétales et animales à forte valeur ajoutée autour de projets intégrés et agrégés de conditionnement et de transformation ;

- **Pilier II** : la mise à niveau des acteurs et la réalisation de projets de reconversion et/ou d'agrégation afin de combattre la pauvreté.

Cette stratégie se donne comme principaux objectifs l'augmentation du Produit Intérieur Brut agricole de 74 à 144 MMDH à l'horizon 2020, la création de 1,5 million d'emplois supplémentaires et la réduction de la pauvreté par l'augmentation des revenus. Elle est déclinée en 16 plans régionaux portant sur 1.506 projets pour un investissement global de 147 MMDH, dont 75 MMDH dédiés au pilier I, 20 MMDH au pilier II et 52 MMDH aux actions transverses.

### 2.1.1- Agence pour le Développement Agricole (ADA)

L'ADA est chargée de proposer aux autorités gouvernementales les plans d'action relatifs au soutien des deux piliers du PMV précités.

Dans ce cadre, l'ADA poursuivra en 2014 son activité, notamment, en termes d'indentification et de formalisation de nouveaux projets. A cet effet, l'Agence a déclenché le processus pour la conception de 29 projets du pilier I et l'examen de 48 projets du pilier II. Ces 77 projets porteront sur un investissement de 1 MMDH.

L'année 2014 sera marquée, également, par la mise en place de la 4<sup>ème</sup> tranche de l'opération de Partenariat Public Privé (PPP) autour des terres agricoles (6.138 ha pour 165 projets) dont l'attribution aux bénéficiaires aura lieu à fin 2013.

Durant le premier semestre 2013 et sur les 134 projets d'agrégation dans le cadre du pilier I, l'ADA a procédé à l'attestation et la validation de 50 projets pour un investissement de 13,6 MMDH concernant 93.877 bénéficiaires agrégés. Les réalisations au 30 juin 2013, au titre de l'agrégation des projets du pilier II, ont porté sur 113 projets ayant concerné 46.913 agriculteurs et ayant mobilisé des investissements de 1.652 MDH.

Le programme d'investissement de l'ADA au titre de l'année 2013, s'élève à 76,6 MDH et concerne, en particulier, les actions de développement et de promotion des produits agricoles, les opérations de communication et les actions d'appui des projets du PMV par les bailleurs de fonds étrangers (Agence Française de Développement (AFD) et Banque Mondiale (BM)). A fin juin 2013, les engagements au titre des investissements ont atteint 10,9 MDH, alors que les prévisions de clôture au 31/12/2013 seraient de 40 MDH, soit un taux de réalisation de 52%.

L'année 2012 avait été marquée par la réalisation d'un programme d'investissement de 43 MDH ayant concerné, notamment, des actions relatives au développement des produits du terroir et l'appui aux projets du PMV par certains bailleurs de fonds étrangers (AFD et BM).

Relativement à l'opération de PPP autour des terres agricoles de l'Etat, les principales actions engagées en 2012 avaient concerné la mise en œuvre des mesures issues de l'évaluation des projets attribués dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche du PPP (48.000 ha pour 164 projets) et la mise en place des projets attribués dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche du PPP (19.000 ha pour 254 projets). Les mesures concernées ont porté, essentiellement, sur l'engagement des procédures de résiliation des contrats de partenariat avec les bénéficiaires défaillants au niveau de la 1<sup>ère</sup> tranche du PPP en invitant les autres partenaires en retard à activer la réalisation de leur

programme d'investissement conformément à leurs engagements. Ces mesures ont concerné, également, la signature de 36 conventions avec les partenaires retenus dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche du PPP, soit 14% des projets attribués.

Ainsi, les réalisations au titre du PMV pour la période 2009-2013, peuvent être synthétisées comme suit :

- la réalisation de 134 projets du pilier I qui ont mobilisé un investissement de 32,2 MMDH, soit respectivement 14% du nombre de projets prévus par le PMV à l'horizon 2020 et 43% du montant des investissements prévus au même horizon ;
- le lancement de 365 projets du pilier II correspondant à un investissement global de 11,86 MMDH, ce qui correspond à 78% du nombre de projets prévus par le PMV et à 59% du montant des investissements prévus dans le cadre dudit plan ;
- la gestion de l'opération de la 3<sup>ème</sup> tranche du PPP autour des terres agricoles de l'Etat en vue de la mobilisation du foncier nécessaire aux projets du PMV et le lancement et l'adjudication en 2013 de la 4<sup>ème</sup> tranche dudit PPP qui a porté sur une superficie de 6.138 Ha répartie sur 165 projets.

### **2.1.2 - Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)**

L'activité principale des ORMVA s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des opérations inscrites dans le cadre du Plan Maroc Vert décliné au niveau des zones d'actions des ORMVA en Plans Régionaux Agricoles.

Le programme prévisionnel d'investissement des ORMVA au titre de 2014 est estimé à 2.819 MDH (compte non tenu des reports).

Pour ce qui est de l'année 2013, le programme d'investissement de totalise 3.552 MDH et concerne principalement les projets relatifs aux travaux d'aménagement de la Grande Hydraulique (1.468 MDH), le service de l'eau (667 MDH), les actions d'appui (220 MDH), les projets du Pilier 2 du Plan Maroc Vert (50 MDH) ainsi que le développement agricole (70 MDH).

Il est à rappeler que les réalisations des investissements des ORMVA en 2012 avaient porté sur un montant de 1.940 MDH contre 1.877 MDH en 2011. C'est ainsi qu'en matière d'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont irrigué durant l'année 2012, une superficie de 502.813 contre 487.216 hectares en 2011 pour un volume d'eau lâchée de 3.223 Mm<sup>3</sup> contre 3.150 Mm<sup>3</sup> en 2011. Le volume d'eau facturé en 2012 s'élève à 1.978 Mm<sup>3</sup> contre 1.783 Mm<sup>3</sup> en 2011, soit un taux d'efficacité du réseau de 61% en 2012 contre 57% en 2011.

Parmi les grands projets inscrits dans le cadre du PMV, le projet d'extension de l'irrigation du secteur Dar Khrofa du périmètre du Loukkos qui concerne une superficie de 21.000 Ha pour un coût global estimé à 2.822 MDH, financé par des dons des pays arabes. Les travaux d'aménagement hydro-agricole ont démarré en août 2012 par le lancement des travaux relatifs à l'adducteur Nord sur 21 Km (215 MDH). Les autres travaux qui sont en cours de lancement en 2013, concernent l'adducteur Sud sur 26 Km (279 MDH) ainsi que les ouvrages de tête.

Par ailleurs, la première tranche du PNEEI, actuellement en cours de réalisation, qui a trait à la conversion d'une superficie de 41.048 ha concernant 12.055 agriculteurs, bénéficie des financements de la Banque Mondiale et de la BAD qui y contribuent pour des montants, respectifs de 100 Millions d'Euros et 53,6 Millions d'Euros.

Sur un autre plan, et dans le cadre de l'accord de coopération financière avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à travers le Millénium Challenge Corporation (MCC), le Projet Arboriculture Fruitière, a été mené au profit de 110.400 familles rurales qui ont bénéficié de plantations d'oliviers et d'amandiers sur une superficie de 82.514 ha à travers le Royaume.

Des infrastructures d'irrigation ont porté sur la réhabilitation de 53.400 ha à travers la construction de 713 km de réseau d'irrigation et de 87 seuils de dérivation. En plus, 35 km de khattaras sont réhabilités en zones oasiennes.

De même, 30.967 agriculteurs et agricultrices, leurs fils et filles ont bénéficié de formations techniques en conduites culturales de l'olivier, de l'amandier et du palmier dattier. La construction de 20 usines modernes de trituration d'olives profitera à plus de 34.000 personnes avec une capacité de production de 12.500 tonnes d'huile d'olive par an.

### **2.1.3 - Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS)**

L'un des principaux objectifs du Plan Maroc Vert est d'assurer l'amélioration du taux d'utilisation des semences certifiées et de sécuriser l'approvisionnement du marché national en semences. A cet effet, le protocole d'investissement relatif à la mise à niveau des infrastructures et de l'organisation de la SONACOS et portant sur une durée de trois années, signé en 2010, entre l'Etat et cette société, porte sur la réalisation d'un programme d'investissement de 150 MDH à financer à raison de 120 MDH par l'Etat et de 30 MDH par la SONACOS.

Ainsi, les réalisations de ce protocole d'investissement arrêtées à la fin de la campagne 2012-2013, sont les suivantes :

- la construction du centre régional à Meknès (36,9 MDH), l'extension du centre de Khémis-Zmamra (23,8 MDH) et l'aménagement d'autres centres régionaux (7,75 MDH) ;
- le renforcement de la capacité de conditionnement et de traitement de la société (44,5 MDH) pour atteindre une capacité de 2.000.000 Qx ;
- l'acquisition du matériel de traitement, de conditionnement et de manutention (31,9 MDH).

La réalisation de ces investissements s'est traduite durant la campagne 2012/2013 par l'augmentation de l'activité de la SONACOS comme suit :

- l'augmentation de la superficie réservée à la multiplication des semences de 35.000 ha à 64.000 ha ;
- la production de 1.400.000 Qx de semences pour céréales contre 700.000 Qx avant la signature du protocole d'investissement ;
- la commercialisation de 1.186.759 Qx de semences pour céréales contre une moyenne de 875.000 Qx durant les cinq dernières années ;

- la commercialisation de 760.000 Qx d'engrais contre une moyenne de 536.000 Qx durant les cinq dernières années.

Au niveau financier, ces réalisations ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2012/2013 de 999 MDH contre 935 MDH, 951 MDH et 858 MDH respectivement en 2011/2012, 2010/2011 et 2009/2010 ;
- un résultat d'exploitation de 24,9 MDH en 2012/2013 contre 28,2 MDH, 58,9 MDH et 49,9 MDH respectivement en 2011/2012, 2010/2011 et 2009/2010 ;
- un résultat net de 7,7 MDH en 2012/2013 contre 15,9 MDH, 40,7 MDH et 27,6 MDH respectivement en 2011/2012, 2010/2011 et 2009/2010.

Pour l'exercice 2013/2014, la SONACOS a prévu un budget d'investissement de 95 MDH destinés principalement à :

- l'achat d'un terrain destiné à la construction d'un centre régional au niveau de l'agropole de Berkane pour un montant de 9 MDH ;
- la construction du Centre régional du Gharb d'une capacité de stockage de 100.000 Qx pour un montant de 32 MDH ;
- l'aménagement de divers centres régionaux pour un montant de 9,80 MDH ;
- l'acquisition du matériel technique pour un montant de 41,64 MDH.

Durant cet exercice, la SONACOS compte atteindre les performances suivantes :

- une production de 2.000.000 Qx de semences de céréales ;
- la commercialisation de 1.800.000 Qx de semences de céréales et de 1.200.000 Qx d'engrais ;
- un chiffre d'affaires de 1.713 MDH ;
- un résultat net de 23,9 MDH.

#### **2.1.4 - Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)**

La Stratégie de développement des zones oasiennes et de l'Arganier a été présentée devant Sa Majesté le Roi à Errachidia le 4 octobre 2013.

Cette stratégie est relative au développement global et intégré de ce territoire régional qui couvre près de 40% du territoire national (05 régions, 16 provinces et 400 communes).

Elaborée conformément aux Hautes Instructions Royales, elle s'assigne pour principaux objectifs le développement humain des zones cibles, la valorisation des ressources économiques, naturelles et culturelles dont elles regorgent, ainsi que la protection de l'environnement.

La nouvelle stratégie a été établie selon une approche intégrée qui prend en considération l'ensemble des stratégies sectorielles mises en œuvre au plan national, ainsi que les grandes mutations institutionnelles opérées ou en cours, notamment le projet de régionalisation avancée.

Destinée à assurer un développement équilibré des zones oasiennes et de l'arganier et à promouvoir leur compétitivité, ladite stratégie se décline en 45 programmes mobilisant des investissements de l'ordre de 93 MMDH et vise les principaux objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- un PIB territorial et des revenus par habitant multipliés par 2,5 ;
- la création de 160.000 emplois supplémentaires ;
- l'alignement sur les standards internationaux concernant les services de base (eau et électricité) et les offres de soins et d'éducation.

Les programmes prévus dans le cadre de cette stratégie ont été élaborés suivant une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés et appellent pour leur mise en œuvre optimale l'adhésion des forces vives des régions concernées, l'établissement d'un système de contrôle et de suivi et l'adoption du principe de contractualisation.

Ces programmes prévoient plusieurs projets de développement ayant trait aux infrastructures de base, au secteur de l'éducation et de la formation, de l'agriculture, du tourisme, des mines et de l'artisanat.

L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier assurera, outre le rôle de coordination entre les différents intervenants, une mission d'évaluation et de suivi des programmes et projets prévus au titre de la nouvelle stratégie.

Pour la mise en œuvre de la stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier, quatre conventions ont été signées :

- les trois premières conventions sont relatives à la mise à niveau et au développement des zones oasiennes et de l'arganier dans les provinces et les préfectures du Royaume : Agadir Idaoutanane, Essaouira, Taroudant, Tiznit, Chtouka Ait Baha, Inzegane Aït Melloul, Guelmim, Tata, Assa Zag, Sidi Ifni, Zagoura, Ouarzazate, Tinghir, Errachidia, Midelt et Figuig ;
- la quatrième convention porte sur la qualification de l'espace écologique de l'arganeraie sur une superficie de 200 milles hectares, la promotion de la culture de l'arganier en tant que filière agricole productive sur une superficie de 5.000 hectares à l'horizon de 2020, ainsi que la requalification des systèmes écologiques de la forêt d'Amskroud, affectée par les incendies d'août 2013.

## ***2.2 - Modernisation du secteur de la Pêche***

La stratégie de développement du secteur de la pêche maritime, baptisée « Halieutis », a pour objectif majeur de valoriser la richesse halieutique marocaine et de tripler le PIB du secteur d'ici 2020 pour le porter à près de 22 MMDH. Elle vise, également, la modernisation des différents segments du secteur et la mise en place d'un système de gouvernance sectorielle, permettant un transfert de pouvoir graduel aux régions et au secteur privé et un dialogue efficace entre le Gouvernement et les professionnels du secteur halieutique.

Cette stratégie est basée sur trois axes majeurs, à savoir :

- l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable ;
- le développement d'une pêche performante visant l'amélioration de la chaîne de traitement du produit ;
- le renforcement de la compétitivité en vue de conquérir de nouveaux segments du marché.

Les objectifs chiffrés de la stratégie Halieutis à l'horizon 2020, se présentent comme suit :

	2007		2020
<b>PIB du secteur</b> <small>Pêche, aquaculture et industrie, Milliards Dh</small>	8,3	+ 13,6 Milliards Dh	21,9
<b>Emploi direct à Terre</b> <small>Industrie et aquaculture</small>	61 650	x 1,8	115 000
<b>Emploi indirect</b>	488 500	+ 21 500	510 200
<b>Poids de l'informel</b> <small>% du CA du secteur</small>	> 30 %	÷ 2	< 15 %
<b>Exportations des produits halieutiques</b> <small>Milliards de US\$</small>	1,2	x 2,6	3,1
<b>Part du marché mondial</b> <small>En volume, en % du marché adressé</small>	3,3 %	+ 2 points	5,4 %
<b>Production halieutique</b> <small>Milliers de tonnes</small>	1 035	x 1,6	1 660
<b>Production aquacole</b> <small>Tonnes</small>	< 500	+ 200 000	200 000
<b>Importations</b> <small>Matière première pour l'industrie, tonnes</small>	30 000	x 4,3	130 000
<b>Consommation locale</b> <small>Kg/habitant/an</small>	10 à 12 Kg	x 1,5	16 Kg
<b>Durabilité de la ressource</b> <small>Espèces capturées sous quota</small>	5 %	+ 90 points	95 %

Le Plan Halieutis prévoit la création de trois pôles de compétitivité devant mobiliser des investissements de 9,3 MMDH et ce, pour contribuer à une meilleure valorisation des produits de la pêche :

- *Pôle de Tanger* : il abritera, sur une superficie de 5 ha, une zone de transformation du poisson frais et congelés et prêt à consommer pour le poisson blanc et de coquillage ;
- *Pôle d'Agadir « Haliopolis »* : il abritera, sur une superficie de 150 ha, une zone de transformation élaborée des poissons pélagiques ;
- *Pôle de Laâyoune et Dakhla* : il abritera, sur une superficie totale de 85 Ha, une zone de première transformation et de stabilisation des petits pélagiques.

Pour réussir la nouvelle vision stratégique du secteur de la pêche maritime, les projets qui y sont inscrits sont supervisés par les cinq (5) instances de gouvernance suivantes :

- Le Comité national de la pêche chargé, entre autres, de la gouvernance et de la définition de la politique d'aménagement des pêches maritimes ;
- L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture qui a pour mission de proposer des plans d'actions, prenant en compte les orientations contenues dans la stratégie halieutique ainsi que le cadre réglementaire y afférent ;
- Un Centre de valorisation des produits de la mer chargé de la veille technologique ;
- L'Observatoire de l'emploi du secteur halieutique qui est en charge de l'analyse du marché de l'emploi et la gestion proactive des préoccupations des professionnels du secteur de la pêche ;
- Le Fonds pour l'ajustement et la modernisation de l'effort de pêche pour assurer la restructuration de la flotte de pêche au Maroc et le financement des projets inscrits dans le cadre de la stratégie.

### 2.2.1 - Office National des Pêches (ONP)

De par ses missions, l'ONP est un outil d'intervention de l'Etat au sein du secteur de la pêche. Il est le garant de la transparence des transactions commerciales, de la traçabilité des produits au niveau des infrastructures de commercialisation gérées par l'ONP, ainsi que de la fiabilité de l'information commerciale et statistique relative au secteur.

Le programme prévisionnel d'investissement de l'Office au titre de 2014 est estimé à 570 MDH. Pour l'année 2013, ce programme est arrêté à 640,3 MDH.

Les principaux projets inscrits au budget au titre de l'exercice 2013 se présentent comme suit :

- Actions de marketing et de communication : 20 MDH ;
- Constructions et extensions : 246,5 MDH dont :
  - *Superstructure du port de Tanger : 45 MDH ;*
  - *Halle de Larache, d'Essaouira et de Dakhla : 93 MDH ;*
  - *Marché de gros de Tanger : 41 MDH ;*
  - *Ports de pêche : 31 MDH ;*
- Mise à niveau des infrastructures de commercialisation : 34,7 MDH ;
- Equipements de froid : 33,9 MDH ;
- Moyens de manutention : 52,7 MDH ;
- Caisses, palettes, ice box et tunnels de lavage : 72,8 MDH ;
- Matériel informatique : 17,7 MDH.

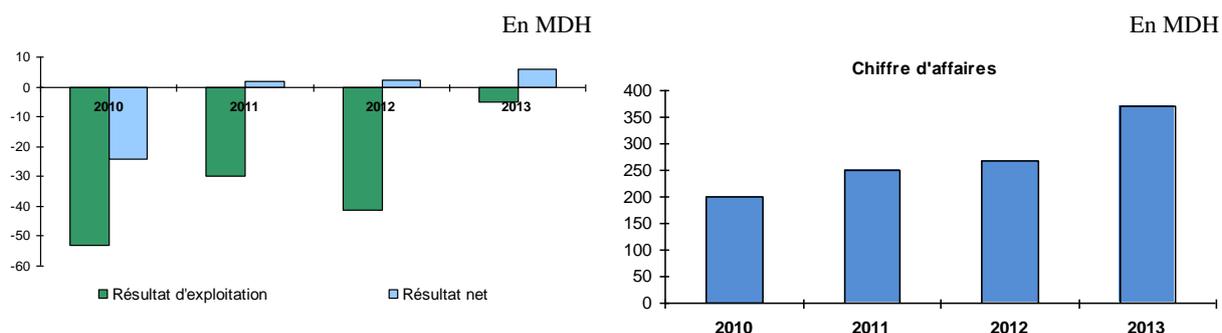
Le premier semestre de l'exercice 2013 a connu les principaux faits marquants suivants :

- l'inauguration de l'unité de gestion des contenants normalisés au port de Casablanca ;
- la signature, entre l'ONP et le Département des Pêches Maritimes, de la convention relative au financement des actions marketing pour la promotion institutionnelle des produits de la mer qui porte sur un montant de 30 MDH ;
- l'informatisation du processus de commercialisation au niveau des VDP d'Immesouane et d'Imi Ouaddar ;
- l'achèvement des travaux de construction de la halle au poisson de Boujdour pour 29 MDH ;
- l'achèvement de plusieurs projets réalisés dans le cadre du programme MCC (PDA de Tifnit, Amtar, Tafedna et Salé, Marchés de gros de Meknes et de Marrakech, infrastructures de pêche artisanale au niveau des ports de TanTan, Sidi Ifni, Ras Kebdana et Jebha) ;
- le transfert à l'ONP, de certains projets réalisés dans le cadre du programme MCC (Marché de gros de Beni Mellal, Marché de gros de Marrakech, PDA de Targha, Tafedna, Kaa Srass, Sidi Abed, Bhibeh, infrastructures de pêche artisanale au niveau des ports de Tarfaya, Mohammedia et Larache) ;
- l'acquisition de 100 barques fabriquées et équipées en moteurs hors-bord et en matériel de navigation avec engins de pêche (en cours de livraison) et adjudication de l'appel d'offres pour les 150 barques complémentaires (marchés en cours de préparation) dans le cadre du programme d'acquisition des barques au profit des jeunes de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'accord de coopération financière avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à travers le Millénium Challenge Corporation (MCC), un projet, dédié à la pêche artisanale au profit de 24.800 bénéficiaires visant la mise à niveau de la filière pêche artisanale, est réalisé dans sa totalité. Tous les travaux de construction des 11 Points de

Débarquement Aménagés, 11 infrastructures dans les ports et 5 marchés de gros au poisson sont achevés.

De plus, 1.267 marchands ambulants de poisson sont formés, organisés en associations et équipés en triporteurs munis de caissons isothermes et 21.576 marins pêcheurs (116% de l'objectif) sont formés sur les techniques de pêche, la préservation des ressources halieutiques et du milieu marin, la sécurité, la qualité du poisson, l'hygiène, la gestion de coopératives et la plongée sous-marine. Trois aires marines protégées sont aujourd'hui identifiées et délimitées géographiquement à Kaâ Srass, Bhibeh et à Sidi Ifni, chacune sur près de 40 km de long.



## 2.2.2 - Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA)

L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) a été créée par le Dahir n° 1-10-201 du 18 février 2011 portant promulgation de la loi n° 52-09. Elle a pour mission de promouvoir le développement de l'aquaculture au Maroc, notamment, par :

- le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de développement de l'aquaculture au Maroc et l'évaluation de son efficacité ;
- la participation à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'aquaculture ;
- la proposition de plans d'action spécifiques en application des orientations données par la stratégie nationale du secteur halieutique et par le cadre législatif et réglementaire y afférent ;
- la promotion des activités d'aquaculture et le développement des échanges y afférents tant à l'export que dans le marché national.

En 2013, l'ANDA a connu une croissance notable au niveau de son métier de base, à travers le lancement de plusieurs appels d'offres portant essentiellement sur :

- la réalisation d'un plan d'aménagement et de développement de l'aquaculture dans trois régions, à savoir : Oued Eddahab-Lagouira, Souss Massa Drâa et la Méditerranée ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité d'installation d'une ferme conchylicole.

Le plan d'action de l'ANDA au titre de 2012-2013 se focalise, essentiellement, sur la mise en place des outils de base pour le développement de l'activité d'aquaculture qui constitue le relais de croissance du secteur de la pêche au Maroc et une composante très importante du Plan Halieutis. Le plan d'action de l'Agence porte sur les principaux axes suivants :

- l'aménagement et la planification littorale à des fins aquacoles ;

- l'élaboration des projets d'investissement en aquaculture, notamment, dans les domaines de la pisciculture, la conchyliculture et l'algoculture ;
- la recherche et développement, notamment, en ce qui concerne l'introduction des nouveautés technologiques et de nouvelles espèces, les potentialités des marchés ainsi que les partenariats pour entreprendre des tests de transformation et de commercialisation des produits aquacoles ;
- l'accompagnement des investisseurs et la promotion de l'aquaculture au Maroc ;
- l'élaboration d'un cadre juridique propre à l'aquaculture.

## 2.3 - Mines, Energie et Eau

### 2.3.1 - Stratégie de développement du secteur des phosphates

L'OCP a adopté, depuis 2009, une nouvelle stratégie visant l'instauration d'une discipline entre l'offre et la demande et une régulation des prix des phosphates et dérivés pour les contenir de manière irréversible au-dessus de paliers acceptables et partant, conforter la position de leadership de l'OCP sur le marché mondial.

Dans ce cadre, et en identifiant la dynamique structurelle du marché mondial marquée par une saturation de la roche et une croissance portée par la chimie, la nouvelle stratégie vise en priorité une transition vers les engrais, tout en maintenant une position équilibrée et dominante visant des parts de marché de 40% sur les trois segments (objectifs de 40% du marché pour la Roche, 40% pour l'Acide phosphorique et 40% pour les Engrais).

Les axes porteurs de cette stratégie se déclinent comme suit :

- une augmentation de la capacité de production pour passer de 28 MT en 2011 à 50 MT à l'horizon 2020, par l'ouverture de nouvelles mines et la construction de nouvelles unités de traitement (laveries Merah Lahrach, EL Hallassa et Ouled Fares) ;
- le renforcement de la capacité de transport à travers le projet de slurry pipeline permettant une réduction de 30% des coûts de transport (capacité de transport de 38 MT/an) ;
- l'accroissement de la capacité de valorisation et de transport des phosphates moyennant la construction de 2 unités de granulation des engrais et la création de 4 ODI<sup>1</sup> dédiés à la production d'acide phosphorique et d'engrais dans l'objectif de faire de Jorf Lasfar une plateforme mondiale de la chimie des phosphates (Jorf Phosphate Hub (JPH)) destinée à accueillir des IDE.

Les axes et programmes structurants de cette nouvelle stratégie concernent ce qui suit :

- un programme d'équipement pour l'augmentation de la capacité d'extraction et de traitement des phosphates (ouverture de 4 mines, construction de 4 laveries, pipeline, etc.) et le renforcement et l'adaptation de l'outil industriel de transformation chimique (plateforme Jorf et Safi pour les unités de granulation, offre de services aux partenaires IDE, etc.) ;
- une stratégie commerciale reposant sur un réseau de représentation commerciale et de veille à l'international, la conclusion de partenariat de réalisation d'unités de transformation visant les marchés en croissance et la promotion des marchés émergents (Afrique notamment) ;

<sup>1</sup> Usine intégrée d'acide phosphorique et d'engrais ODI (Owner Direct Investment)

- une stratégie de renforcement de la compétitivité du Groupe par la réduction des coûts fixes et la mobilisation du personnel pour une plus forte productivité (opération Iqlaâ, formation, etc.).

Le programme d'investissement dans le cadre de la nouvelle stratégie est évalué à 144 MMDH à l'horizon 2020, dont 72 MMDH déjà engagés, 33 MMDH réalisés et 26 MMDH à engager en 2013 ;

La conjoncture du marché mondial prévue pour 2014 se situerait dans le prolongement et la tendance constatée au cours des premiers mois de 2013 (Chiffre d'Affaires estimé à 45 MMDH en prévisions de clôture) et qui est marquée par la persistance du cycle bas constaté depuis fin 2011, se traduisant par une pression sur les cours et la demande sous l'effet notamment de l'arrivée sur le marché de nouvelles capacités de production (Chine et Ma'aden).

Pour l'année 2014, le programme d'investissement est évalué à 29,5 MMDH. Les principaux nouveaux projets à engager en 2014 concernent, notamment, la réalisation de deux unités d'acide sulfurique (1,3 MMDH), de la laverie Oulad Fares (2,8 MMDH) et la poursuite du projet de Jorf Phosphate Hub (JPH) pour 1,7 MMDH.

Quant au budget d'investissement de 2013, il s'élève à 20,4 MMDH, portant essentiellement sur la poursuite des projets de développement des infrastructures minières, les extensions et la maintenance des unités industrielles chimiques et les activités support.

Sur la même tendance de 2012, l'exercice 2013 connaît une conjoncture difficile marquée par un cycle bas des cours des phosphates et une baisse de la demande. Ainsi, le volume des phosphates exporté à fin juin 2013 s'est établi à 4,152 MT, soit une baisse de 10% par rapport à la même période en 2012 (4,619 MT).

Les exportations d'acide phosphorique s'élèvent à 0,875 MT à fin juin 2013 contre 0,774 MT à fin juin 2012, soit une augmentation de 13%.

Le volume des exportations des engrais s'est établi à 2,208 MT à fin juin 2013, soit une diminution de 4,5% par rapport à la même période de 2012 (2,376 MT).

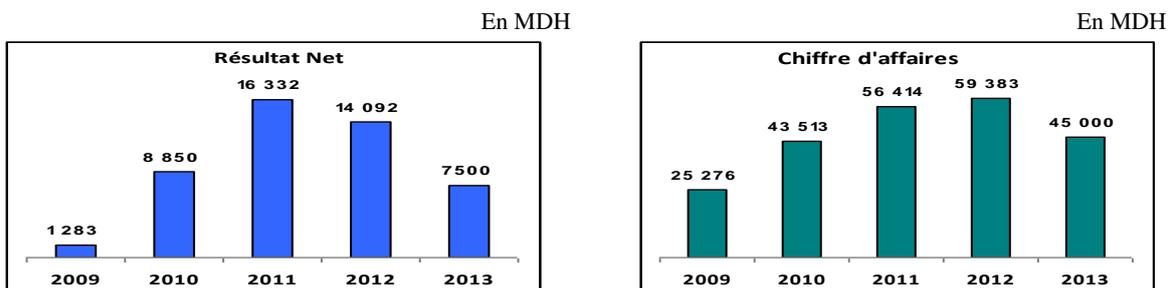
S'agissant du chiffre d'affaires à l'export à fin juin 2013, il s'est établi à 20,1 MMDH (4,9 MMDH pour les phosphates, 6 MMDH pour l'acide phosphorique et 9,1 MMDH pour les engrais), soit une baisse de 14% par rapport à celui réalisé à fin juin 2012 (23,3 MMDH, dont 6,3 MMDH pour les phosphates, 6,3 MMDH pour l'acide phosphorique et 10,7 MMDH pour les engrais).

En termes de prévisions de clôture de 2013, le chiffre d'affaires s'établirait à 45 MMDH.

En dépit de cette conjoncture, le Groupe avait réalisé, en 2012, un chiffre d'affaires de 59 MMDH, en accroissement de 5,3% par rapport à 2011 et un résultat net de 14 MMDH en baisse de 14% par rapport à 2011 (16,3 MMDH)

En 2012, le montant des investissements avait atteint 12,6 MMDH. Les principaux projets achevés ou en cours d'achèvement avaient concerné notamment :

- Le projet de Slurry pipeline pour un coût de 4,5 MMDH réalisé à 60%, dont la mise en service est prévue au du 2<sup>ème</sup> semestre 2013, avec une capacité de transport de 38 MT/an et un objectif de réduction de 30% du coût de transport ;
- Le projet de laverie El Hallassa pour un coût de 3,4 MMDH, dont la mise en service est prévue en 2014 ;
- L'unité de filtration et de séchage de la pulpe de phosphate transporté par pipeline, à Jorf Lasfar, pour un coût évalué à 2,5 MMDH, réalisée à 71% ;
- Deux lignes de production de DAP, à Jorf Lasfar, d'une capacité de 120T/H chacune pour un montant de 2,5 MMDH ;
- Quatre unités de granulation (4 ODI) pour un budget de 19,5 MMDH et dont deux unités seront mises en service en 2014.



### 2.3.2 - Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)

L'année de 2013 est marquée par la présentation de la nouvelle stratégie du secteur minier qui vise la relance de l'activité minière par le développement de l'infrastructure géologique (Plan National de Cartographie Géologique – PNCG), l'encouragement de la valorisation et de la transformation des minerais au niveau local et l'incitation à l'investissement en recherche en impliquant des acteurs nationaux et internationaux par la mise en place d'un cadre fiscal incitatif ainsi qu'un cadre législatif adapté et simplifié à travers une nouvelle loi devant remplacer et abroger le dahir de 1951 portant code minier.

Les objectifs de cette nouvelle stratégie visent à atteindre un chiffre d'affaires (hors phosphates) de 6,5 MMDH/an entre 2014-2015 et 15,15 MMDH/an entre 2021-2025 (contre 5,4 MMDH en 2011), la réalisation d'un programme de recherche de 4 MMDH/an (contre 450 MDH/an actuellement) et la création de 15.000 emplois supplémentaires à l'horizon 2025.

L'ONHYM a mis en place et a engagé une stratégie adaptée par filière d'intervention :

- pour l'activité de recherche minière, l'intervention de l'ONHYM consiste en la réalisation des travaux de recherche et de prospection préliminaires (moins coûteux) et fait appel ensuite à des partenariats avec les professionnels pour le développement de la recherche et de l'exploitation des prospects présentant un potentiel valorisable ;
- pour la filière des hydrocarbures et compte tenu des coûts excessifs de la recherche pétrolière, la stratégie adoptée s'appuie sur la promotion des potentialités du sous-sol national dont l'exécution des programmes de recherche est confiée aux opérateurs privés.

Le budget d'investissement de l'année 2014 est estimé à 365 MDH dont 298 MDH de production d'immobilisations en interne. Ce programme sera consacré à la poursuite des prospects de recherche en cours dont notamment l'achèvement du forage de Meskala (gaz).

Quant au budget d'investissement de 2013, prévu pour 124 MDH (hors production d'immobilisations en interne prévue pour 214 MDH), il est prévu d'être réalisé à 84% (99 MDH) en prévisions de clôture et sera financé en partie par une subvention étatique de 25 MDH.

Les charges d'exploitation prévues en 2013, s'élèvent à 314 MDH (270 MDH en 2012 et sont réalisés à 32% à fin juin 2013 (99 MDH) et à 80% (249 MDH) en prévisions de clôture de 2013.

Le chiffre d'affaires (ventes de gaz notamment) s'établirait, en 2013, à 181 MDH en augmentation de 4 % par rapport à l'exercice 2012 (137 MDH).

Pour ce qui est de l'année 2012, en termes d'investissements propres, les réalisations de l'ONHYM ont atteint 265 MDH (dont 201 MDH en immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même) et ont concerné notamment les travaux de recherches pétrolière et minière et les équipements.

L'activité de prospections pétrolières s'est étendue, dans le cadre des accords pétroliers avec les opérateurs privés, sur une superficie totale de 447.448,82 km<sup>2</sup> couvrant 115 permis de recherche (54 en onshore et 61 en offshore), 10 concessions d'exploitation et 8 autorisations de reconnaissance (5 en onshore et 3 en offshore), avec la signature de 6 nouveaux accords pétroliers, 10 avenants aux accords pétroliers et 5 nouveaux contrats de reconnaissance.

La production nationale des hydrocarbures s'est élevée, en 2012, à 37,78 M NM<sup>3</sup> (puits Gharb et Essaouira) pour le gaz naturel contre 35,28 M NM<sup>3</sup> en 2011, soit une augmentation de 7 % et de 6.795 T pour le condensat contre 6.911 T en 2011, soit une baisse de 2%.

Concernant l'activité de recherche minière, les travaux propres de l'ONHYM ont concerné 20 objectifs dont 10 pour les métaux précieux, 6 pour les métaux de base et les substances énergétiques et 4 pour les roches et minéraux industriels. Les travaux en partenariat ont intéressé 11 objectifs dont 4 pour les métaux de base, 4 pour les métaux précieux et 3 pour les roches et minéraux industriels.

### **2.3.3 - Stratégie énergétique**

La nouvelle stratégie du secteur énergétique vise la sécurisation de l'approvisionnement du pays, la diversification de l'offre, la compétitivité des prix, la promotion et le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les objectifs de cette stratégie en matière des énergies renouvelables visent à atteindre, en 2020, 42% de la capacité installée de production de l'énergie électrique, à partir de sources d'énergie renouvelables, notamment à travers les programmes nationaux intégrés solaire et éolien, portant chacun sur un objectif de 2000 MW.

### 2.3.3.1 - Programme solaire

La réalisation du programme solaire, confiée en vertu de la loi 57-09 à la société MASEN, est évalué à 70 MMDH et vise un objectif de 2.000 MW à l'horizon 2020, à réaliser sur cinq sites retenus : Ouarzazate (500 MW), Ain Beni Mathar (400 MW), Foum Al Oued (500 MW), Boujdour (100 MW) et Sabkhat Tah (500 MW).

La réalisation du programme solaire est initiée à travers le lancement du projet solaire d'Ouarzazate dont l'état d'avancement se présente comme suit :

- la signature, en novembre 2012, de l'ensemble de la documentation contractuelle afférente à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase du projet solaire d'Ouarzazate (projet OZZ1) qui consiste en la réalisation d'une centrale thermo-solaire à concentration utilisant la technologie des capteurs cylindro - paraboliques, d'une capacité de 160 MW (sur 500 MW prévu pour le projet solaire d'Ouarzazate) avec 3 heures de stockage.

Le schéma retenu pour ce projet est « Independant Power Producer » (IPP) qui consiste en le choix d'un fournisseur qui s'engagera à construire la centrale et à fournir l'électricité sur la base d'un contrat d'achat de l'électricité avec un financement apporté à l'offre commerciale.

Le coût de la centrale qui sera réalisée sur une durée de 28 mois est de 6.800 MDH. Le financement de ce projet sera assuré essentiellement par la mobilisation d'emprunts auprès des institutions multilatérales et qui sera rétrocédé à l'identique par MASEN à la société de projet.

- le lancement, en 2013, du processus de l'Appel d'Offres relatif à la seconde phase du complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate (OZZ II) pour sélectionner les candidats potentiels pour le développement de la seconde phase du complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate à travers un ou plusieurs projet(s) de production indépendante consistant en la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une ou plusieurs centrales d'énergie thermo-solaire d'une capacité totale d'environ trois cents mégawatts (300 MW). Le projet OZZII est divisé en deux projets distincts : (i) un projet CSP Tour d'une capacité envisagée autour de 100 MW et (ii) un projet CSP Parabolique d'une capacité envisagée autour de 200 MW. Le stockage est envisagé pour les deux projets.

La structuration du financement de ce projet sera identique à celle de la 1<sup>ère</sup> phase par le recours aux emprunts auprès des institutions financières internationales et qui seront rétrocédés à la société de projet devant être sélectionnée par voie de recours à la concurrence.

Parallèlement au projet d'Ouarzazate, MASEN a lancé les travaux et les études de préparation et de qualification des autres sites retenus dans le cadre du programme solaire.

Le projet de budget d'investissement de MASEN (hors projets solaires), au titre de 2014, est prévu pour une enveloppe de 1,8 MMDH devant porter en grande partie sur les travaux de qualification et de préparation des sites autres que celui d'Ouarzazate.

Pour ce qui est du budget d'investissement de 2013, il a été arrêté à 1,2 MMDH (hors projets de centrale) qui porte, en grande partie sur la poursuite des travaux et des aménagements de préparation du site et de la plateforme du projet solaire d'Ouarzazate. A fin juin 2013, les

réalisations sur ce programme ont atteint un montant de 54 MDH représentant 8% de l'enveloppe du budget et devant atteindre 1,4 MMDH en prévisions de clôture 2013.

En termes de réalisations financières, MASEN a réalisé, en 2012, un programme d'investissement de 717 MDH. Les produits et les charges d'exploitation ont été établis, respectivement, à 77 MDH et 246 MDH, générant un résultat d'exploitation négatif de 169 MDH, alors que le résultat négatif s'est élevé à -163 MDH.

### 2.3.3.2 - Programme intégré d'énergie éolienne

Ce programme a fait l'objet de la convention cadre signée le 28 juin 2011 et prévoit de construire un bouquet énergétique diversifié visant, notamment, à atteindre à l'horizon 2020 une capacité de 2000 MW de production d'énergie électrique à partir de l'éolien.

Les projets éoliens déjà opérationnels ou en cours totalisent une capacité de 1000 MW. Le programme de production intégrée de l'énergie électrique éolienne concerne la réalisation d'une capacité éolienne additionnelle de 1.000 MW pour atteindre une capacité globale éolienne de 2.000 MW à l'horizon 2020. Le coût de ce programme, piloté par l'ONEE (branche électricité), est estimé à 16 MMDH.

Les 5 parcs éoliens prévus dans le cadre du Programme Eolien Intégré de 1000 MW seront implantés sur les sites suivants : Taza (150 MW), Tanger II (150 MW), Midelt (100 MW), Jbel Lahdid à Essaouira (200 MW), Tiskrad à Tarfaya (300 MW) et Boujdour (100 MW)

Le Programme Eolien porte sur deux phases :

- une première phase concerne le projet de parc éolien de TAZA qui sera réalisé pour un investissement de 300 millions US\$ ;
- une deuxième phase pour laquelle un appel d'offres a été lancé pour le développement des quatre parcs éoliens constituant la capacité restante de 850 MW. L'investissement prévisionnel pour ce projet est de 1.710 millions US\$. L'ONEE, la SIE et le Fonds Hassan II participeront au capital des Sociétés de projet. La mise en exploitation commerciale du 1<sup>er</sup> Parc éolien est prévue pour Décembre 2015.

### 2.3.3.3 - Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)

L'ADEREE s'est fixée, comme stratégie, la contribution à la mise en œuvre de la politique énergétique nationale visant la réduction de la dépendance énergétique et la préservation de l'environnement, par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

L'ADEREE procédera, dans le cadre de l'étude des états généraux de l'efficacité énergétique, en cours de finalisation, à la mise en place de la stratégie d'efficacité énergétique du Maroc à l'horizon 2030, visant à décliner, au terme d'une évaluation de l'état des lieux (bilan de la consommation énergétique et mesures d'efficacité énergétiques), les objectifs et les plans d'actions par secteur (transport, bâtiment éclairage public, industrie, Agriculture...).

Le plan d'action de 2014 prévoit un budget d'investissement de 13 MDH devant être programmé pour la poursuite de la réalisation des programmes et projets ci-après :

- l'étude du plan de développement de l'ADEREE à l'horizon 2016
- l'accompagnement du projet JIHATINOUI qui vise l'assistance des régions pour développer des projets énergies renouvelables et efficacité énergétique
- la mise en œuvre du programme SHEMSI pour le développement du Chauffe-Eau Solaire au Maroc visant à porter la surface installée de chauffe-eau solaires de 300.000 m<sup>2</sup> à 1.700.000 m<sup>2</sup>, pour un coût global estimé à 130 MDH
- le projet Atlas Eolien pour l'évaluation du gisement éolien et la qualification des sites potentiels ;
- le Projet de l'Atlas Biomasse pour les études de portefeuilles de projets biomasse dans les régions.

Le budget d'investissement de 2013, dédié aux projets et actions précités, s'élève à 34 MDH (contre 13 MDH réalisé en 2012), dont les réalisations à fin juin 2013 ont atteint 5,8 MDH (17%).

#### **2.3.3.4 - Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN)**

Pour développer ses activités, le CNESTEN a élaboré une charte stratégique 2011- 2015, adoptée par le Conseil d'Administration du 14/12/2010, fixant les défis majeurs du CNESTEN, à savoir :

- valoriser pleinement l'exploitation des infrastructures du Centre d'Etudes Nucléaires de Maâmora (CENM) ;
- maintenir un haut niveau de sûreté nucléaire des installations du CENM ;
- développer et préserver le capital humain ;
- devenir un pôle de formation académique et professionnelle en sciences et technologies nucléaires ;
- émerger, en tant que leader sur le plan régional, en matière de recherche, formation et expertise dans le domaine nucléaire.

Le budget d'investissement de 2014 s'élèverait à 55,20 MDH. Celui de 2013, s'élève à 48 MDH financé en totalité par la subvention d'investissement. Le budget d'exploitation de 2013 d'un montant de 75,8 MDH est financé à hauteur 89% par la subvention d'exploitation (67,7 MDH).

#### **2.3.3.5 - Société d'Investissements Energétiques (SIE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de valorisation et de développement des énergies renouvelables, la Société d'Investissements Energétiques (SIE), créée en 2010, est chargée principalement de la promotion de l'investissement dans les projets de production d'énergies renouvelables ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique.

Depuis sa création, les activités de la SIE ont été articulées sur des réflexions, des analyses et de réalisation des études ainsi que des concertations avec les partenaires concernés dans l'objectif de définir le modèle économique et financier de la société et d'identifier son positionnement stratégique.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la SIE a adopté en 2012 une nouvelle stratégie visant le repositionnement de la société sur des segments de petite et moyenne puissance (solaire et éolien) ainsi que sur l'amont industriel.

Les projets portés par la SIE dans le cadre de sa nouvelle stratégie seront réalisés avec des partenaires spécialisés et concernent le développement d'un parc éolien de 120 MW, la réalisation d'une mini-centrale solaire PV, le développement d'un projet de gestion de l'éclairage public en partenariat avec la commune de Salé, la création de société d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, la création d'une unité industrielle de panneaux PV et la création d'un Fonds d'Efficacité Energétique (FEE).

En 2014, la SIE prévoit un programme d'investissement pour un montant de 910 MDH et qui consiste en la reconduction du budget de 2013 destiné aux projets susvisés engagés dans le cadre de la nouvelle stratégie de la société.

En outre, le Conseil d'Administration a confié, en 2013, à la société la réalisation du projet de terminal gazier, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique nationale visant la diversification des sources et des formes de l'énergie par le renforcement de l'utilisation du gaz naturel. Ce projet prévoit notamment la réalisation sur le site de Jorf Lasfar, d'un terminal de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) à partir de 2019.

D'importantes infrastructures d'importation et de transport du gaz doivent être réalisées dans le cadre de ce projet :

- l'infrastructure marine dédiée à Jorf Lasfar ;
- le terminal de GNL avec l'unité de regazéification ;
- les stockages correspondants nécessaires ;
- le réseau de transport devant alimenter en gaz les gros consommateurs et notamment les opérateurs de production de l'électricité et les opérateurs industriels ;
- les réseaux de distribution.

### **2.3.4 - Production et distribution d'électricité et d'eau potable**

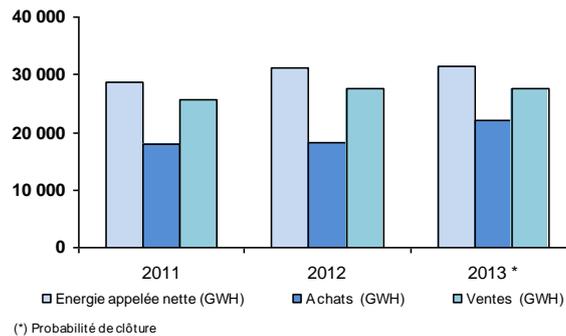
La loi n° 40-09 entrée en vigueur à compter du 24 avril 2012, donnant lieu à la création d'un seul Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et dénommé « l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable » (ONEE), constitue une étape importante et un préalable au processus de réorganisation des activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité et de l'eau potable.

Ainsi, le regroupement des activités de l'ONE et de l'ONEP permettra d'une part, d'harmoniser les stratégies nationales dans les deux secteurs clés de l'eau et de l'électricité qui sont liés par des champs de synergie et d'interférences et d'autre part, de mobiliser et de valoriser les ressources énergétiques et hydriques, de sécuriser leur approvisionnement, leur disponibilité à des coûts optimisés, de maîtriser leur demande et de gérer leur utilisation efficace dans le respect de l'environnement.

### 2.3.4.1 - ONEE (branche électricité)

Le parc de production nationale est constitué de centrales électriques ayant une puissance totale installée à fin 2012 de 6.677 MW, dont 4.922 MW exploités par l'ONEE-Branche Electricité et 1.755 MW par des opérateurs privés.

Les projections de la demande en énergie et en puissance, pour la période 2013-2017, font ressortir des taux d'accroissement de 2% en 2013 et 5,5% entre 2014 et 2017.



Pour faire face à l'évolution soutenue de cette demande en énergie électrique, l'ONEE a arrêté son plan d'équipement en moyens de production à mettre en service durant la période 2013-2017. Ce plan d'équipement prévoit la réalisation d'une capacité additionnelle de 4.540 MW, dont :

- 2.370 MW en charbon avec les unités 5 & 6 de Jorf Lasfar (2x350 MW dont la mise en service est prévu pour début 2014), de Jerada de 350 MW (contrat en cours de signature) et de Safi de 2x660 (PPA en cours de signature) ;
- 88,5 MW en fioul avec les groupes diesel de Tiznit et de Dakhla ;
- 1 420 MW de puissance éolienne (dont 420 MW à réaliser par les producteurs privés dans le cadre de la loi 13-09), 500 MW en énergie solaire au niveau du site d'Ouarzazate
- 170 MW pour le complexe hydroélectrique à M'dez et El Menzel.

Au-delà de 2017, le plan d'équipement prévoit la réalisation d'une centrale à charbon à Nador avec deux tranches de 660 MW chacune ainsi que la station hydroélectrique (STEP) d'Abdelmoumen d'une capacité de 350.

Le programme global d'investissement de l'ONEE (Branche Electricité), au titre de la période 2013-2017, s'élève à 35,28 MMDH (dont 6,96 MMDH en 2014) non compris les participations financières et les ouvrages à réaliser sous le régime de la production privée ni ceux s'inscrivant dans le cadre du programme éolien intégré, du programme solaire marocain et de la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables (77 MMDH au total sur 2013-2017). Ce programme vise le renforcement des capacités de production de l'Office, du réseau de transport et des interconnexions avec les pays voisins, le développement des réseaux de distribution et l'achèvement du PERG ainsi que le développement des Energies Renouvelables.

Quant au programme d'investissement de la Branche Electricité, au titre de l'année 2013, il s'élève à 6.916 MDH y compris la composante PERG. Les réalisations à fin juin 2013 ont

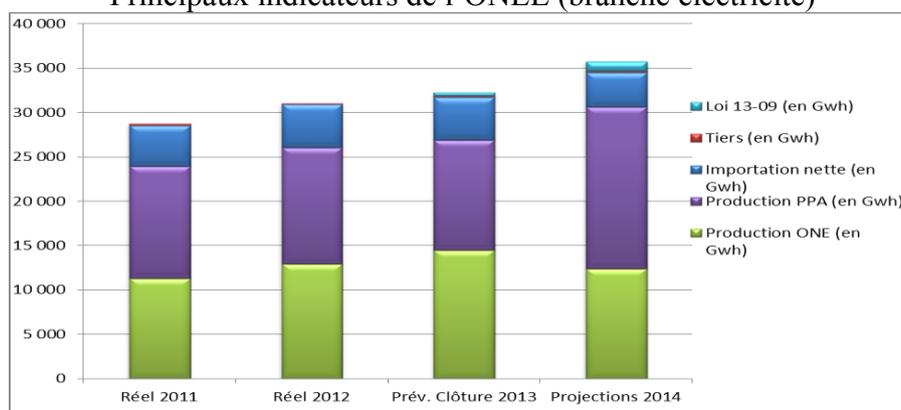
atteint 1,46 MDH représentant 21%, alors que les prévisions de clôture sont de 80%, pour un montant de 5,5 MMDH.

Ce programme comprend, outre la poursuite des projets engagés avant 2013, le lancement des nouveaux projets suivants : Projet d'extension de la centrale de Jerada groupe 350 MW (4 720 MDH), le projet hydroélectrique de M'dez El Menzel de 170 MW (2 873 MDH), la construction de la STEP Abdelmoumen (2 400 MDH), le parc à charbon et l'extension du port pour les unités V et VI de la Centrale de Jorf Lasfar (900 MDH), la réalisation du poste 400/225 kV de TIZGUI et son raccordement (728 MDH), la réalisation du réseau de transport pour raccordement de la future centrale solaire d'Ouarzazate (615 MDH) et l'évacuation de la production de la centrale de Safi (1 834 MDH).

Le secteur électrique sera marqué par la mise en service attendue, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, des unités à charbon de Jorf 5 et 6, d'une puissance totale de 700 MW, ce qui permettra de renforcer l'offre, d'alléger la pression sur le réseau notamment dans les heures de pointe et surtout une réduction importante de la consommation en fuel subventionné.

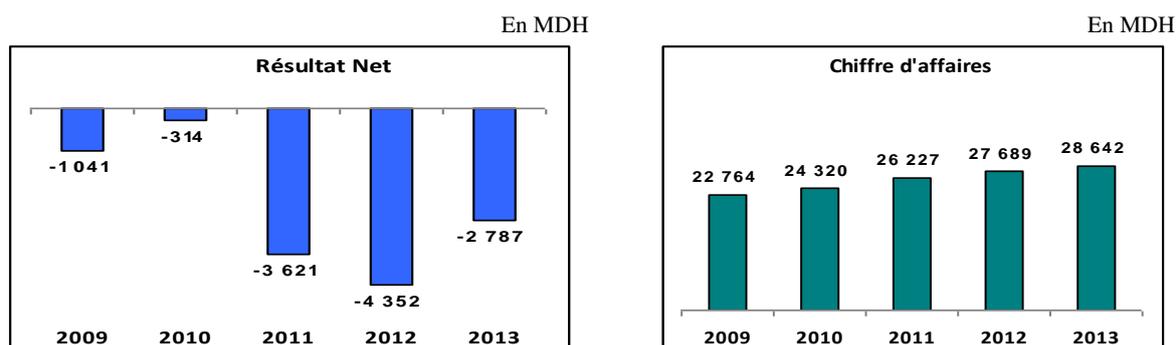
A rappeler que l'énergie nette appelée à fin 2012 avait atteint 31 056 GWH en augmentation de 8% par rapport à 2011. Cette demande a été satisfaite à hauteur de 41,5% par la production privée, de 40,9% par la production propre et 17,6% par l'interconnexion.

Principaux indicateurs de l'ONEE (branche électricité)



Quant à la situation financière de l'ONEE (Branche Electricité), elle reste fragile sous les effets conjugués du gel des tarifs, de la flambée des prix des combustibles et des achats d'électricité et de l'accroissement de la demande impliquant un programme d'investissement d'envergure pour les activités de production et de transport d'électricité.

En effet, cette activité présente un déficit d'exploitation structurel se traduisant par un déséquilibre entre les recettes et les dépenses, générant, ainsi, une trésorerie négative en dépit du déblocage, de novembre 2012 à juin 2013, d'une dotation budgétaire de 1,5 MMDH.



### 2.3.4.2 - Eau et assainissement (ONEE - branche eau)

Les actions de l'Office (Branche Eau) s'inscrivent dans le cadre des objectifs visant la concrétisation des orientations gouvernementales dans le secteur et portent sur les axes suivants : ( i) la pérennisation, sécurisation et renforcement des installations existantes afin d'assurer l'équilibre entre la demande et l'offre et éviter tout déficit d'AEP des populations , (ii) l'amélioration des performances techniques des installations contribuant ainsi à la préservation des ressources en eau et à l'optimisation des investissements, (iii) la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural en vertu du principe de « droit à l'eau et (iv) l'intervention soutenue dans le domaine de l'assainissement liquide visant à assurer un environnement sain aux populations et contribuant à la préservation des ressources en eau et à la limitation de la dégradation de leur qualité.

Dans le cadre de l'accompagnement du développement socio-économique du pays, l'ONEE (Branche Eau) prévoit de réaliser au titre de la période 2013-2017, un ambitieux programme d'investissement de plus de 27,30 MMDH dont 5,5 MMDH en 2014 répartis selon les axes stratégiques de l'Office comme suit :

- Pérennisation et renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain : 15,60 MMDH permettant d'équiper un débit supplémentaire de 20 m<sup>3</sup>/s dont près de 90% à partir des ressources superficielles ou par dessalement, contribuant ainsi à la préservation des nappes ;
- Généralisation de l'accès à l'eau en milieu rural : 5,6 MMDH seront investis et permettront d'atteindre un taux d'accès de 96,5% en 2017 (contre 93% en 2012) et d'intervenir dans 80 centres ruraux au profit d'une population de plus de 500.000 habitants ;
- Assainissement liquide : avec une enveloppe réservée de 6,1 MMDH visant à augmenter la capacité d'épuration de 211.000 m<sup>3</sup>/j à 330.000m<sup>3</sup>/j et de prendre en charge la gestion de ce service au niveau de 40 villes supplémentaires au profit d'une population d'un million d'habitants.

Les investissements de l'Office (branche eau) en 2013, s'élèvent à 5.253 MDH et sont répartis selon les axes stratégiques de l'Office comme suit :

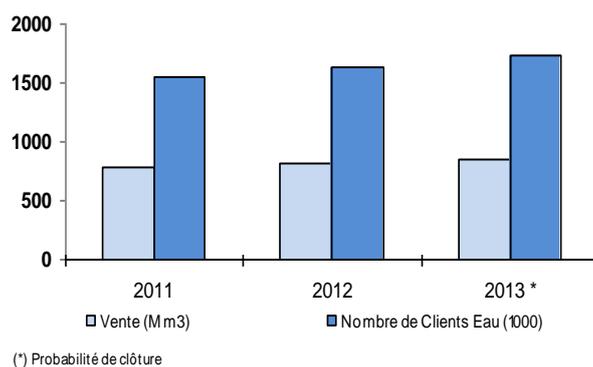
- Pérennisation et renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (**2.920 MDH**) visant à équiper un débit supplémentaire d'environ **3 000 l/s**, de poser près de **380 Km** de conduites d'adduction et de distribution et d'augmenter la capacité de stockage de près de **32.000 m<sup>3</sup>** ;
- Généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural (**1.030 MDH**) qui permettra la poursuite des efforts déjà entamés pour atteindre un taux d'accès moyen national de **94%** et d'intervenir dans **19** nouveaux petits centres pour une population de plus de **130.000** habitants ;
- Assainissement liquide (**1.350 MDH**) et concernera notamment la pose de **350 Km** de canalisations et la mise en service d'environ **11** stations d'épuration totalisant un débit de **30.000 m<sup>3</sup>/j**. L'Office prévoit également l'intervention dans **13** villes et centres pour y assurer la gestion de ce service pour une population de près de **200.000** habitants.

Parmi les principaux projets dont les travaux vont se poursuivre ou démarrer en **2013** :

- Renforcement de l'alimentation en eau potable des villes et centres entre Rabat et Casablanca à partir du barrage Sidi Mohamed ben Abdellah (**5.000 l/s**) ;
- Renforcement de l'AEP de Fès et Meknès à partir du barrage Moulay Driss 1<sup>er</sup> (**2000 l/s**) ;
- Renforcement de l'AEP de Tanger à partir du Barrage 9 avril pour un débit de **1400 l/s** ;
- Khouribga et les centres avoisinants : Renforcement de l'AEP des villes du Maroc central (Khouribga, Oued Zem, Bejaad, Kasba Tadla ...) à partir du barrage Ait Messaoud pour un débit de **1600 l/s** ;
- Renforcement de l'AEP de la ville d'Azilal à partir du barrage Hassan 1<sup>er</sup> ;
- Renforcement de l'AEP de la ville de Taroudant à partir du barrage Aoulouz pour un débit supplémentaire de **200 l/s** ;
- Renforcement de l'AEP de la ville de Zagora par déminéralisation pour un débit supplémentaire de **50 l/s** ;
- Renforcement de l'AEP de la ville de Nador par extension de la station de traitement pour un débit supplémentaire de **600 l/s**.

Les réalisations à fin juin au titre du budget d'investissement de 2013, ont atteint un niveau de 26% pour un montant de 1 389 MDH, alors que le programme de 2014 est évalué à 5,5 MMDH.

Il est à rappeler que pour l'année 2012, les investissements s'étaient élevés à 3.328 MDH ayant permis la réalisation d'importants projets d'investissements portant notamment sur l'équipement d'un débit additionnel de 2.225 l/s, l'augmentation de la capacité de stockage de 18.100 m<sup>3</sup>, la pose de 94 km de conduite d'adduction et 193 Km de conduite de distribution, la prise en charge de la gestion du service de distribution au niveau de 2 nouveaux centres urbains et de 27 nouveaux centres ruraux d'une population totale de 189.000 habitants et l'intervention dans 5 villes et centres pour l'activité assainissement liquide portant le nombre de centres gérés par l'Office à 87 en plus du complexe Renault et ce, pour une population de l'ordre de 3,3 millions d'habitants.



Quant à la situation financière de cet Office (branche-eau) pour l'année 2012, elle a été marquée par une consolidation des indicateurs financiers de cette activité avec un résultat net de 326 MDH contre 98 MDH en 2011 (+233%). Ce résultat est dû essentiellement à l'amélioration du résultat financier qui est passé de -611MDH en 2011 à -168 MDH en 2012.

Les résultats prévisionnels de 2013 devraient évoluer selon la même tendance, en notant toutefois, que la situation financière de cette activité reste marquée par le gel des tarifs depuis 2006.

### 2.3.4.3 - Régies de distribution

La mission de ces établissements publics locaux est d'assurer, pour le compte de leurs clients, des services publics de distribution d'eau potable, d'électricité et de la gestion du service d'assainissement liquide.

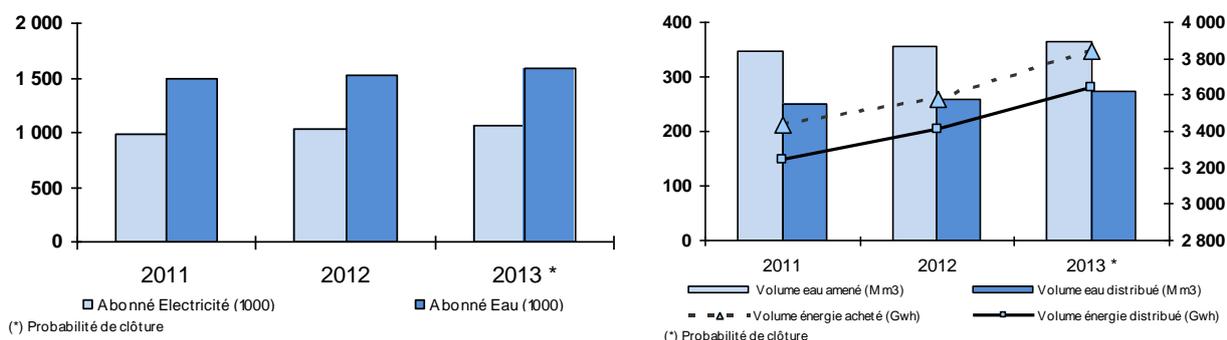
Les orientations stratégiques des Régies de distribution consistent à accompagner le développement urbain et l'accroissement démographique des villes tout en assurant la pérennité et l'amélioration des services rendus aux citoyens et la préservation des ressources, notamment, à travers l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et d'électricité ainsi que la réalisation des projets d'envergure pour l'épuration et la réutilisation des eaux usées.

Au titre de l'année **2014**, le programme d'investissement des régies serait de 2.392 MDH.

S'agissant du financement du programme d'investissement prévu pour la période 2013-2017 (10,54 MMDH), les projections montrent une résilience des structures financières des Régies, devant permettre le financement de ce programme à plus de 42% en autofinancement. Le complément du financement sera mobilisé, notamment, par le recours aux emprunts.

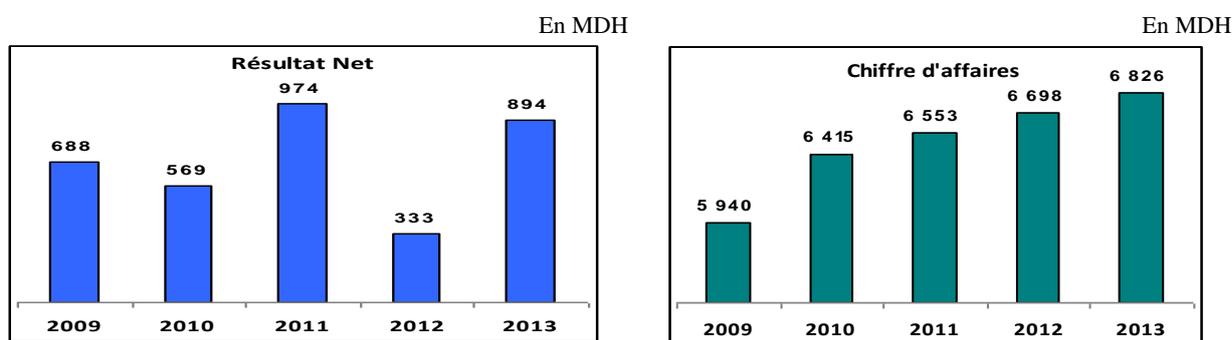
Le programme d'investissement en cours pour l'année 2013 est évalué à 2.116 MDH (-16% par rapport à 2012). Les principaux projets concernent notamment les stations d'épuration de Kénitra (650 MDH), de Taza (100 MDH) et de Settat (50 MDH) et le projet d'émissaire en mer de Larache (120 MDH).

A rappeler que le montant des investissements avait atteint 2.510 MDH en 2012 contre 2.322 MDH en 2011 avec un taux de réalisation de 62%. Les principaux projets d'investissement engagés concernent, notamment, la station de traitement et l'émissaire en mer d'Agadir (400 MDH), la station d'épuration de Fès (781 MDH) et la poursuite des projets d'assainissement des villes de Beni-Mellal (310 MDH) et de Safi (450 MDH).



Le nombre des clients des Régies (soit 1.042.070 abonnés pour l'électricité, 1.551.631 abonnés pour l'eau potable et 1.373.474 abonnés pour l'assainissement) est en accroissement continu en raison de l'extension des constructions et du transfert aux Régies de la gestion des réseaux de nouvelles communes. Quant aux taux de desserte, mesurant la couverture de la population du périmètre d'action des Régies, ils ont atteint 95,4% pour l'électricité, 94% pour l'eau potable et 91% pour l'assainissement liquide.

Les réalisations budgétaires de 2012 montrent que le chiffre d'affaires (6 703 MDH pour 12 Régies) a été réalisé à 97% des prévisions et les charges d'exploitations (6 589 MDH pour 12 Régies) à 99%.



#### 2.3.4.4 - Secteur des Agences de Bassins Hydrauliques (ABHs)

Les neuf Agences de Bassins Hydrauliques (ABH), instituées dans le cadre de la loi n° 10-95 sur l'eau, constituent des instruments d'une politique volontariste de décentralisation associant l'ensemble des acteurs de l'eau au niveau du bassin hydraulique pour veiller au développement, à la gestion et à la protection des ressources en eau et du domaine public hydraulique dans le cadre des dispositions réglementaires, organisationnelles et économiques établies par la loi sur l'eau et en harmonie avec les orientations et les choix dans ce domaine.

Ces établissements sont investis de missions d'une grande importance au niveau de leurs zones d'action et consistent en la gestion, la mobilisation, la planification, l'affectation et la protection des ressources en eau et du domaine public hydraulique.

Toutefois, les agences se heurtent à l'insuffisance de leurs ressources financières alors que les missions assignées à ces établissements requièrent la mobilisation de ressources financières importantes.

En effet, les plans d'actions découlant des études des Plans Directeurs Intégrés des Ressources en Eau (PDAIRE) réalisées par les Agences dégagent un programme d'investissement consolidé (9 agences) de l'ordre de 2 MMDH pour la période 2013-2016, soit une enveloppe de l'ordre de 500 MDH par an, alors que les financements des budgets de ces établissements reposent, en grande partie, sur les subventions accordées par l'Etat.

Cette situation résulte de l'insuffisance des ressources propres générées par les différentes redevances liées aux utilisations du domaine public hydraulique (redevances de prélèvement pour divers usages, redevances de rejet), en raison d'une part de la faiblesse des taux de ces redevances, de la non promulgation des textes d'application de certaines redevances notamment pour les rejets et d'autre part de la réticence des usagers et de l'étendue des zones actions que les Agences n'arrivent pas à contrôler en raison de l'insuffisance de leurs ressources humaines et matérielles.

Le programme prévisionnel de 2014 s'élève à 523 MDH et sera dédié à la poursuite de la réalisation des plans d'action des Agences alors que le budget d'investissement de 2013 est évalué à 549 MDH contre 412 MDH en 2012. Ce budget est dédié, notamment, à la préservation et à la protection des ressources en eau, à la lutte contre les inondations et à la maintenance du domaine public hydraulique. A fin juin 2013, ce budget est réalisé à 16 % pour un montant de 81,16 MDH.

## *2.4 - Stratégie touristique*

La Vision 2020 du secteur touristique vise à hisser le Maroc en 2020 parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, sachant que le Maroc occupe aujourd'hui la 27<sup>ème</sup> position, tout en s'imposant comme une destination de référence en matière de développement durable sur le pourtour méditerranéen. Ladite vision se fixe pour principaux objectifs de :

- Doubler les arrivées de touristes : de 9,3 millions fin 2010 à 20 millions en 2020 ;
- Créer 200.000 nouveaux lits hôteliers ;
- Accroître le PIB touristique de 55,9 MMDH pour atteindre 150 MMDH ;
- Créer 470.000 nouveaux emplois dans le secteur ;
- Figurer parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales.

Pour ce faire, l'Etat a mis en place un cadre incitatif comportant des mesures en relation avec le financement, l'institutionnel et des mesures d'accompagnement sectoriel en vue de la réalisation des projets touristiques de grande envergure. Dans ce cadre, l'intervention des EEP dans le secteur touristique est multiple à travers notamment la SMIT, le FMDT et l'ONMT.

A fin août 2013, les réalisations du secteur du tourisme sont marquées par une progression des recettes touristiques de 2,2% par rapport à 2012, atteignant 38,6 MMDH.

### 2.4.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)

Le plan d'action 2014 de la SMIT s'articule notamment autour des axes relatifs à l'ingénierie des projets relevant de la Vision 2020, à la poursuite de l'assainissement de la situation des stations Azur et Biladi, à l'identification du foncier relatif aux projets de ladite Vision ainsi qu'à la réalisation des tranches restantes et à la poursuite de la commercialisation des produits relevant de la Baie d'Agadir et de la Baie de Tanger. Le budget prévisionnel d'investissement 2014 serait de l'ordre de 260 MDH. Ainsi, la SMIT est fortement impliquée dans l'accompagnement, le montage et le placement des projets touristiques.

### 2.4.2 - Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT)

Le « Fonds Marocain de Développement Touristique », a été créé afin de mobiliser les ressources nécessaires pour le financement des investissements projetés dans le cadre de la Vision 2020, estimées à 150 MMDH. Les investissements de ce fonds portent sur des prises de participation soit directement dans des structures ad-hoc ayant la charge de réaliser des projets touristiques, soit dans des fonds d'investissement devant réaliser des projets dans le cadre d'entités dédiées.

Compte tenu de la diversité des produits de la Vision 2020, le portefeuille projets du FMDT devrait concerner 8 classes d'actifs portant sur les stations Azur, les animations stratégiques, les stations matures et émergentes, les parcs de loisirs, les hôtels & resort, les sites à valeur touristique et les centres de loisirs et sportifs. La participation au capital est principalement minoritaire, et la taille des investissements du FMDT doit varier entre 5 et 30% en fonction de l'attractivité et de la rentabilité des projets touristiques concernés.

Au titre de l'exercice 2014, le Fonds devra s'engager dans un programme d'investissement qui s'élève à environ à 1.342 MDH comprenant le déblocage du reliquat des capitaux souscrits au niveau des sociétés d'aménagement et de développement des stations touristiques de Saidia, Taghazout, Lixus et partenariat Wessal. De même, au titre de cet exercice, le Fonds envisage des prises de participation dans les programmes Club Biladi et Mogador pour un montant total de 330 MDH.

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1.125 MDH pour la réalisation des participations présentées comme suit :

Participations	Réalisations en MDH	Pourcentage
SDS	45	4%
SAPST	50	4%
LIXUS	30	3%
Wessal	1.000	89%
<b>Total</b>	<b>1.125</b>	<b>100%</b>

Le Fonds avait, en outre, concrétisé l'entrée en capital des sociétés portant les projets de Saidia et Taghazout à hauteur respectivement de 119 MDH et 175 MDH.

### 2.4.3 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT)

L'appui de l'Etat à l'investissement s'accompagne d'un soutien à la promotion à travers l'intervention de l'ONMT dont le rôle devrait se focaliser notamment sur le renforcement de la communication institutionnelle.

Dans cette optique, l'ONMT prévoit en 2014 la formalisation du plan stratégique triennal 2014-2016 mettant l'accent sur le développement de la communication Web, l'amélioration de la capacité aérienne et le renforcement des partenariats avec les tour-opérateurs (TO). Le budget d'investissement prévisionnel au titre de l'exercice 2014 est estimé à 750 MDH.

Le plan vise aussi à mettre à profit les festivals, manifestations culturelles ou les rencontres économiques d'envergure internationale, la communication digitale ainsi que le rôle des représentations diplomatiques du Royaume pour vendre le Maroc dans sa dimension historique, culturelle, politique et géographique.

L'ONMT fait de la qualité l'une des clés majeures de la réussite de la destination Maroc par l'intervention à toutes les étapes et ce, pour offrir aux touristes des prestations répondant aux plus hauts standards.

Le plan d'action de l'ONMT, au cours de 2013, a porté notamment sur :

- le lancement de la communication institutionnelle sur les principaux marchés émetteurs, à savoir : la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, le Benelux et l'Italie ;
- le lancement des campagnes Kounouz Biladi Hiver 2013 et Kounouz Biladi Eté 2013 ;
- les partenariats TO et e-business (49 partenariats TO ont été finalisés ainsi que 2 partenariat e-business) ;
- la conclusion des partenariats avec plusieurs compagnies aériennes à savoir : Vueling, Transavia, British Airways, RAM, Ryanair ;
- le renforcement de la marque Maroc à travers le site électronique [www.visitmorocco.com](http://www.visitmorocco.com) et le Facebook « visit morocco » ;
- la participation à 66 foires et salons dans différents marchés ciblés.

Pour l'exercice 2012, le plan d'action de l'Office avait porté notamment sur :

- le lancement de la campagne de communication Maroc et destinations sur les principaux marchés émetteurs, à savoir : France, Allemagne, Benelux, Royaume Uni ; Italie, Espagne, Moyen Orient, Pologne, Suisse, Russie, Scandinavie et USA.
- le lancement des campagnes d'affichage générant du Top of Mind de la destination Maroc.
- la diffusion des annonces à travers des campagnes Presses et Radio dynamique.
- la création d'un buzz sur le web avec un accompagnement presse conséquent.

En 2012, le taux de réalisation du budget d'investissement était de l'ordre de 98% pour un montant 576,2 MDH contre un budget initial de 584 MDH.

## 2.5 - Développement des Télécommunications, des Services Postaux et de l'Audiovisuel

### 2.5.1 - Télécommunications

En 2010, le Gouvernement avait mis en place une note d'orientations générales fixant la stratégie de l'Etat pour le secteur des Télécommunications (NOG 2013), stratégie qui s'intègre dans le plan « Maroc Numeric 2013 ». Cette note traduit la volonté du Gouvernement de tout mettre en œuvre afin d'assurer au secteur un environnement propice pour son développement avec des objectifs chiffrés pour le marché des télécommunications à l'horizon 2013. Ainsi, les orientations générales pour cette période s'articulent autour des axes suivants :

- le déploiement de mesures de régulation et de libéralisation ;
- l'élaboration d'un plan d'actions national pour le développement national pour le développement de l'Internet très Haut Débit ;
- la révision du cadre législatif et réglementaire.

Concernant les perspectives, une Note d'Orientations Générales à l'horizon 2014-2018 a été élaborée en 2013. Cette note devrait consolider les acquis du Royaume dans le domaine des télécommunications et donner davantage de visibilité pour les acteurs du secteur.

Parmi les faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2013 pour IAM, il y a lieu de relever la signature par cette société de la 4<sup>ème</sup> convention d'investissement avec le Gouvernement du Maroc pour un montant de 10,1 MMDH sur la période 2013-2015 ayant comme impact la création de 500 emplois directs.

Conscient des enjeux, et pour accompagner le développement du secteur des Nouvelles Technologies, le Gouvernement a consacré un budget global de 5,7 MMDH sur la période 2008-2014 au plan « Maroc Numeric 2013 », dont un montant de 3,5 MMDH est assuré par le Fonds du Service Universel des Télécommunications, Fonds dont les ressources proviennent des opérateurs de télécommunications qui versent annuellement 2% de leur chiffre d'affaires. Les principaux programmes de ce plan sont donnés ci-après :

#### **Programme « PACTE »**

Ce programme vise la couverture en moyens de télécommunications de 9 263 localités blanches (non desservies) pour un montant de 1 443,57 MDH.

Le nombre de localités non encore attribuées s'élève à 423 localités représentant 4,5% des localités PACTE. Ces localités dont 312 rurales présentent des difficultés pour leurs couvertures liées notamment à l'acquisition des terrains et à l'électrification. Elles seront couvertes durant les années 2013-2014.

#### **Programme « GENIE »**

Le programme de Généralisation des Nouvelles Technologies de l'Information dans l'Enseignement appelé « GENIE » a été décidé par le Gouvernement. L'enveloppe dédiée à ce

programme s'élève à 1 715 MDH et s'étend de 2009 à 2013. A fin 2012, le montant cumulé des dépenses s'est élevé à 1 380 MDH. Pour 2013, un montant prévisionnel de 335 MDH est prévu pour ce programme

### **Opération Nafid@**

Cette opération, décidée par le Comité de Gestion de Service Universel des Télécommunications présidé par le Chef du gouvernement, lors de sa 5ème session, consiste en l'octroi à 150.000 enseignants d'une subvention s'étalant sur 3 ans de 40 DH/mois/adhérent ou 480 DH/an/adhérent. 149 596 enseignants ont pu bénéficier de cette opération.

### **Programme « INJAZ » ou « PC Student »**

Ce programme vise un appui financier aux étudiants des classes 1ère, 2ème et 3ème année du cycle « ingénieur » et 1ère et 2ème année du cycle « Master » pour l'achat d'un PC portable à hauteur 85% de son coût et les frais d'adhésion à l'Internet dans la limite de 85% au profit de 117 700 étudiants sur la période 2009-2013 pour un montant global de 410 MDH.

### **Programme « E-SUP »**

L'objectif de ce programme vise l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur et la généralisation de l'accès à l'information (renforcement de la formation, développement des services numériques, promotion des TIC dans le domaine de la recherche...). Le FSUT finance une partie de ce programme à hauteur de 120 MDH.

### **Programme « Net-U »**

Ce programme vise la mise en place d'une infrastructure WIFI pour l'accès au service Internet au sein de certaines universités nationales. L'objectif est de développer l'amélioration de l'usage Internet en assurant une couverture d'au moins 80% de la superficie de l'université. Le nombre de sites prévu d'être couverts à l'horizon 2014 s'élève à 150 pour un montant de 124 MDH.

En matière de perspectives, une étude est lancée pour préparer une nouvelle note d'orientations générales pour le développement du secteur des télécommunications couvrant la période 2014-2018 et qui constituera la feuille de route sectorielle à l'horizon 2018.

Globalement, les perspectives du secteur pour les années à venir s'articulent autour des axes suivants :

- Le soutien de la poursuite de l'investissement dans le secteur des télécommunications ;
- Le déploiement d'infrastructures adaptés notamment le haut et le très haut débit pour répondre à l'évolution des usages et traduisant la détermination du Gouvernement pour réduire la fracture numérique ;
- L'élargissement de l'accessibilité aux services des télécommunications par la mise en place des conditions à même de stimuler une baisse significative des prix ;
- La poursuite de la croissance des différents segments du marché par l'activation de leviers de régulation à même de développer une grande concurrence entre les différents secteurs.

## 2.5.2 - Poste

Le plan de développement de Barid Al-Maghrib (BAM) 2013-2017, matérialisé par un contrat-programme conclu avec l'Etat pour cette même période, s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques sectorielles du Gouvernement dans les secteurs de la Poste, de l'Information et de la Communication. Il vise à développer les métiers actuels de l'Etablissement, à appuyer l'investissement dans de nouveaux relais de croissance tout en renforçant davantage la visibilité de son mode de gestion.

Les projets programmés dans le cadre dudit plan de développement porteront sur ces divers métiers à savoir les activités courriers, bancaires, téléphoniques, marketing, messagerie, logistique et numériques pour un investissement global de l'ordre de 2,9 MMDH.

Pour 2014, BAM compte poursuivre la même tendance en visant à développer les métiers actuels, à appuyer l'investissement dans les nouveaux relais de croissance notamment la logistique et les nouvelles technologies de l'information à travers la poste numérique.

Les investissements de BAM prévus pour l'année 2014 s'élèvent à 380 MDH dont les principales actions portent sur la logistique pour 127 MDH et les activités bancaires pour 170 MDH.

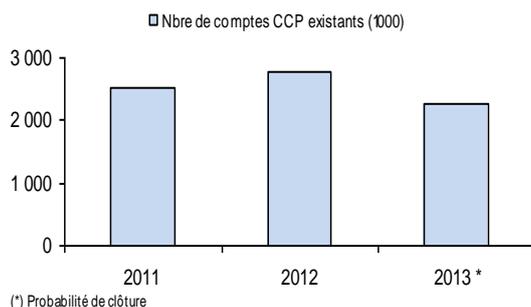
Les résultats escomptés pour 2013 traduisent la ferme volonté de BAM à développer ses activités et assurer sa croissance. Ainsi, le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2013 sera de 1.033 MDH, en hausse de 6% par rapport à 2012. Quant au résultat net prévisionnel pour 2013, il sera de l'ordre de 158 MDH, en progression de 5% par rapport à 2012.

Les investissements prévisionnels de 2013 s'élèvent à 589 MDH. BAM vise à travers ces investissements à réaliser des objectifs liés notamment à l'extension du réseau, au développement de l'activité logistique et de la poste numérique et mobile.

A fin juin 2013, les réalisations de BAM en termes d'investissement ont été de 132 MDH.

Pour rappel, l'exercice 2012 avait été la dernière année du contrat programme, conclu entre l'Etat et Barid Al-Maghrib (BAM) pour la période 2010-2012, année qui s'était inscrite dans la continuité du processus de mutation de cet établissement l'ayant conduit à sa transformation en SA et ayant permis le transfert de ses activités financières à sa filiale bancaire Al Barid Bank.

BAM demeure un acteur incontournable dans le développement régional et particulièrement rural. En effet, le réseau de Barid Al-Maghrib compte 1.830 agences dont 1.149 agences en milieu rural, pour lequel une enveloppe budgétaire importante est consacrée chaque année, aussi bien pour construire de nouvelles agences (environ 50 agences par an) que pour effectuer des travaux de réaménagement des agences existantes.



### 2.5.3 - Audiovisuel

La loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle a fixé le cadre juridique qui détermine les principes généraux et les normes essentielles qui régissent le secteur audiovisuel national afin qu'il soit en phase avec les développements que connaît le paysage audiovisuel à l'échelle internationale et qu'il puisse se développer et jouer son rôle en tant que levier de développement économique et social. Dans ce cadre, les objectifs stratégiques tracés par les pouvoirs publics pour le secteur de l'audiovisuel sont :

- l'élargissement de la pluralité et de la diversité ;
- le renforcement de la qualité du produit en vue de répondre aux attentes des spectateurs et auditeurs ;
- le renforcement de la compétitivité et de la complémentarité de l'offre audiovisuelle publique ;
- l'amélioration de la gouvernance.

Pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques précités, et conformément aux dispositions de la loi n° 77-03, deux nouveaux cahiers des charges, l'un pour la SNRT et l'autre pour SOREAD-2M ont été préparés par le Gouvernement et publiés, le 22 octobre 2012, après leur adoption par la HACA.

Parmi les nouveautés de ces cahiers des charges, figurent notamment :

- le repositionnement de quelques chaînes de la SNRT :
  - la transformation de la chaîne Arrabia en une chaîne culturelle ;
  - le renforcement de la ligne éditoriale de la chaîne Almaghribia destinée aux marocains résidant à l'étranger ;
  - le renforcement de la position et du rôle de la chaîne Assadissa ;
  - le doublement de la durée d'émission de la chaîne Tamazight.
- la création de nouvelles chaînes consacrées aux activités parlementaires ainsi qu'à la famille et l'enfant ;
- la mise à niveau des stations radio en vue de leur mise en harmonie avec l'environnement socioculturel et en tant que réponse aux besoins de la régionalisation ;
- la création, au sein de la SNRT et de SOREAD-2M, d'un comité de sélection des programmes audiovisuels produits ou coproduits sur la base d'appels à concurrence. Ce Comité comprend des membres externes à ces deux sociétés et relevant du domaine académique et de l'audiovisuel ;
- la création, au sein de la SNRT et de SOREAD-2M, d'un comité de déontologie des programmes comprenant également des membres externes aux 2 sociétés.

#### 2.5.3.1 - Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT)

Pour la mise en œuvre dans de bonnes conditions du nouveau cahier des charges de la SNRT, un cadre de référence pour la conclusion d'un nouveau contrat programme pour la période 2013-2016 a été préparé conjointement par les parties concernées et approuvé par le Conseil d'Administration de la société le 29/11/2012.

Ainsi, le nouveau contrat programme devra s'inscrire dans une approche dynamique, privilégiant une logique de performance et de résultat au lieu d'une logique de moyens, pour hisser d'une part, la productivité interne, par une production de qualité au moindre coût dans le respect du cahier des charges de la SNRT, et d'autre part, accroître la productivité externe à travers l'amélioration du taux d'audience et la satisfaction des attentes du public.

Trois axes majeurs sont retenus, à savoir :

- la réussite de la mise en œuvre des dispositions du nouveau Cahier des Charges de la SNRT pour contribuer au renforcement du paysage audiovisuel national ;
- la mise en œuvre d'un plan de rationalisation et de maîtrise des dépenses pour rétablir la viabilité, la productivité et la compétitivité de la SNRT et développer une logique de résultats et de maîtrise des coûts ;
- l'amélioration de la gouvernance.

A préciser que le futur mode de gouvernance de la SNRT devra s'inscrire dans la dynamique que devrait jouer le Pôle audiovisuel public (constitué de la SNRT et SOREAD 2M) en vue d'accroître les synergies et les complémentarités entre les différents acteurs notamment en termes d'économies, de transfert de savoir-faire, de formation et de mutualisation.

Les principaux projets programmés pour 2014, portent notamment sur les équipements TV, les équipements techniques de production et de post-production et les aménagements.

Quant au plan d'action de la SNRT, en cours d'exécution au titre de l'année 2013, il porte sur :

- la continuité de la mission de service public de cette société, en matière d'information, d'éducation et de divertissement, ciblant l'ensemble de la société marocaine ;
- le maintien de sa position de leader dans le développement de la diffusion et la télédiffusion assurant un contrepoids à la prééminence du satellite ;
- la consolidation et le renforcement de la couverture télévisuelle nationale par la numérisation du réseau ;
- l'amélioration de la gouvernance et du système d'information et de gestion.

A noter que ce plan, qui ne tient pas encore compte de la mise en œuvre des dispositions du nouveau cahier des charges de la SNRT, nécessitera un budget global de 1.583 MDH dont 64 MDH au titre de l'investissement.

Le bilan des réalisations 2012 fait ressortir, outre le renforcement de la couverture nationale en Télévision Numérique Terrestre (TNT) et de radio en Modulation de Fréquence, le maintien des mêmes volumes horaires qu'en 2011 avec la diffusion de 43.723 heures d'antenne en télévision et 58.723 heures d'antenne de radiodiffusion et la diffusion de 33h30mn en production nationale, en première diffusion.

En termes budgétaires, les réalisations ont été de 1.810 MDH au titre de l'exploitation et de 106 MDH pour l'investissement.

Par ailleurs, et en vue de renforcer la structure bilancielle de la SNRT, il a été décidé de procéder à sa recapitalisation et ce, par l'intégration au capital des subventions de l'Etat inscrites au compte courant associés pour un montant de 386 MDH.

### 2.5.3.2 - Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)

En attendant la validation des projets programmés pour 2014 par le Conseil d'Administration de la société et leur inscription dans le futur contrat programme avec l'Etat, les principaux postes de dépenses retenus concernent les aménagements (1.100 MDH), l'infrastructure et télédiffusion (119 MDH) et le matériel technique et de production (92 MDH).

Quant au plan d'action de la SOREAD- 2M pour l'année 2013, il se caractérise par :

- la continuité du service de communication audiovisuelle pour la satisfaction des besoins de culture, d'éducation, d'information et de divertissement du public ;
- la contribution au développement de la production audiovisuelle nationale ;
- l'amélioration de la gouvernance de la société, la rationalisation des charges d'exploitation et l'optimisation des investissements.

Le plan d'action de SOREAD-2M au titre de l'exercice 2013 nécessitera un budget de 750 MDH dont 90 MDH au titre de l'investissement. Celui-ci ne concerne, principalement, que le maintien de l'outil de production et de diffusion, en attendant la mise en place du nouveau contrat programme.

A rappeler que les principales réalisations au titre de l'année 2012 avaient porté sur :

- la diffusion de 8.760 heures (24h/24) dont 2.074 en première diffusion (24%) ;
- la réalisation d'une part d'audience de 27,7% contre 24,8% en 2011 (+12%). En outre la télévision de SOREAD-2M est la plus regardée en 2012 par les téléspectateurs du Maghreb (12%) ;
- la quote-part de la production nationale s'élève à 63%.

En termes budgétaires, les réalisations avaient été de 728 MDH au titre de l'exploitation et de 41 MDH pour l'investissement.

A signaler que l'année 2012 avait enregistré une opération d'augmentation de capital par intégration des dotations de l'Etat comptabilisées au compte courant associé et ce, suite à une situation nette devenue inférieure au quart du capital social. Cette opération, suivie par les principaux actionnaires privés de la société, a permis à la société d'absorber les résultats négatifs de la société dont le cumul avait atteint 281 MDH à fin 2011.

### 3 – ACCES AUX SERVICES DE BASE ET RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHESION SOCIALE

#### 3.1 - Education et santé

##### 3.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)

Le Discours Royal du 20 août 2013 a été consacré à la politique de l'enseignement, mettant l'accent sur la priorité du système de l'éducation et de la formation au Maroc.

Le Discours Royal a souligné la nécessité de revoir les approches et les méthodes adoptées afin de les intégrer dans une politique éducative qui s'inscrit dans la durée.

En outre, Sa Majesté le Roi a invité le Gouvernement à activer l'opérationnalisation du Conseil Supérieur de l'Enseignement et à procéder à l'évaluation des réalisations accomplies lors de cette dernière décennie.

A noter qu'un projet de plan d'action pour la période 2014-2016 a été élaboré par le Ministère de l'Education Nationale, s'articulant autour des quatre grands axes stratégiques suivants :

- l'accroissement de l'offre scolaire allant dans le sens de l'égalité des chances d'accès ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- le développement de la gouvernance du système éducatif ;
- la gestion efficace des ressources humaines et le renforcement de leurs compétences.

Ce plan se décline en 15 projets et 63 actions. C'est ainsi qu'il est prévu pour l'année 2014 le déploiement des principales actions suivantes :

- l'élargissement du réseau des écoles communautaires avec la création de 50 nouvelles écoles ;
- le renforcement de l'offre scolaire avec la création de 85 collèges et la réhabilitation de 74 lycées ;
- la réhabilitation de 1.000 établissements d'enseignement (écoles primaires, collèges, lycées, internats, centres de formation) ;
- le remplacement des écoles construites selon le modèle « préfabriqué » par des écoles construites en « dur » (1.000 salles de classes sont ainsi programmées) ;
- la dotation de 2.220 établissements scolaires des équipements de base nécessaires et leur raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement ;
- le renouvellement du mobilier scolaire pour le compte de 3.520 établissements ;
- la programmation de la maintenance préventive pour 10.016 établissements scolaires.

En ce qui concerne la consolidation du dispositif de gouvernance du système éducatif, le plan d'action prévoit plusieurs actions dont notamment la contractualisation des relations avec les AREF, le renforcement de l'autonomie des établissements scolaires, la refonte des Conseils d'Administrations des Académies ainsi que la mise en place de systèmes d'information performants.

Quant à l'année 2013 et afin de poursuivre les efforts déjà entrepris dans le cadre du programme d'urgence et de répondre à la demande croissante adressée au segment de l'enseignement obligatoire, le Gouvernement prévoit d'entreprendre les mesures suivantes :

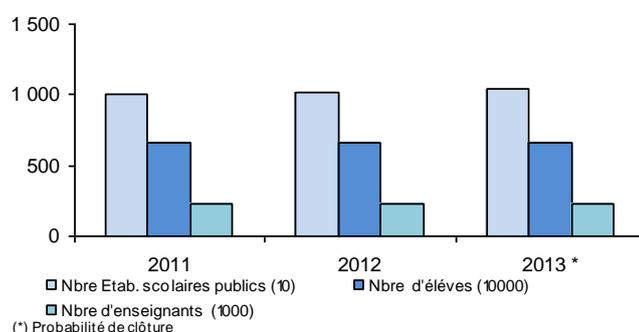
- l'extension de l'offre scolaire à travers l'accélération des travaux relatifs à la construction des 569 établissements scolaires programmés dans le cadre du Programme d'Urgence ;
- le lancement d'un programme de construction de 80 collèges avec internats ;
- le lancement d'un programme de construction de 60 lycées avec 30 internats.

Au niveau du renforcement des outils de gestion, les AREF sont en train de se doter d'un dispositif de comptabilité générale et analytique ainsi que d'un système d'information intégré.

S'agissant de l'année 2013, les crédits prévus pour l'investissement s'établissent à 8,9 MMDH pour des prévisions de clôture estimées à 7,9 MMDH en termes d'engagements et 2,7 MMDH pour les paiements.

Les principaux indicateurs physiques du secteur se présentent comme suit :

- le nombre d'établissements scolaires publics est passé de 9.995 en 2011/2012 à 10.208 en 2012/2013, soit une évolution de 2% ;
- le nombre d'enseignants s'est établi à plus de 225 000 ;
- le nombre d'élèves a atteint 6.575.794 en 2012/2013 contre 6.466.096 une année auparavant, soit un accroissement de 1,7%.



Concernant le renforcement des programmes d'appui social, dont les principaux objectifs consistent à renforcer l'égalité en matière d'accès au système Education-Formation et la lutte contre l'abandon scolaire, les principales réalisations ont porté, notamment, sur :

- l'augmentation du nombre de bénéficiaires des cantines scolaires qui est passé de 1.295.430 bénéficiaires en 2011/2012 à 1.973.129 en 2012/2013 soit un accroissement de plus de 34% ;
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires du transport scolaire qui est passé de 17.985 en 2011/2012 à 21.604 en 2012/2013 ;
- la hausse du nombre de bénéficiaires d'internats qui a progressé de 98 583 en 2011-2012 à 103 871 en 2012/2013 soit une augmentation de 5% ;
- le maintien du taux d'abandon dans le secondaire à 10,8% et à 3,1% dans le primaire.

### **3.1.2 - Universités**

Notre pays dispose actuellement de 15 Universités publiques composées de 119 établissements de formation universitaire d'une capacité d'accueil de 418.081 places. Par ailleurs, 19 cités universitaires permettent d'accueillir 41.041 étudiants par an.

Le plan d'action du secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres couvrant la période 2013-2016, repose sur les principaux axes suivants :

- l'amélioration de l'offre de l'enseignement visant à consolider les capacités d'intégration des lauréats universitaires dans le marché du travail à travers notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement de la capacité d'accueil des établissements universitaires ;
- la promotion de la recherche scientifique en vue de valoriser l'innovation, la mobilisation des ressources humaines et le financement de la recherche scientifique ;
- l'amélioration des prestations sociales aux étudiants à travers notamment la généralisation des restaurants au niveau des Cités Universitaires, la mise en place d'une couverture médicale et d'une assurance risque, ainsi que la promotion des activités culturelles et sportives ;
- la révision des textes régissant le secteur via notamment la mise à jour de la loi régissant l'enseignement supérieur et le parachèvement de l'arsenal juridique relatif à l'enseignement supérieur privé ;
- le développement d'une stratégie de coopération internationale, avec pour objectif l'installation au Maroc d'universités et écoles étrangères de renom, l'établissement de nouveaux partenariats dans le domaine de la recherche scientifique, la promotion du partenariat régional et le renforcement de la mobilité des enseignants chercheurs.

Les principaux projets programmés pour la période 2013-2016 se présentent comme suit :

- le développement du système de recherche scientifique et technologique et de l'innovation (création des cités de l'innovation au sein des Universités, développement du réseau académique informatique « Marwan » pour une enveloppe globale de 1,7 MMDH, soit une moyenne annuelle de 425 MDH ;
- le renforcement et le développement des services sociaux au profit des étudiants (31 cités et 14 restaurants universitaires) pour une enveloppe globale de 1,3 MMDH, soit une moyenne annuelle de 433 MDH ;
- l'élargissement de la capacité d'accueil, l'achèvement des projets déjà programmés en accélérant leurs travaux, la transformation de certaines facultés poly-disciplinaires en établissements offrant des spécialités porteuses et la réalisation de nouveaux projets dont deux facultés de médecine et de pharmacie, une ENCG, des écoles supérieures en droit, des ENSA et des EST et ce, pour une enveloppe globale de 6 MMDH, soit une moyenne annuelle de 1,5 MMDH.

Le projet de plan d'action 2013-2016, en cours de finalisation, prévoit pour 2014 des enveloppes de 2,3 MMDH pour l'exploitation et 2,5 MMDH pour l'investissement.

Les prévisions de clôture 2013 portent sur des niveaux de réalisation pour le budget d'investissement 2013 de l'ordre d'un milliard de dirhams, soit un taux de 42%.

### 3.1.3 - Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)

La stratégie du secteur de la Santé au Maroc porte sur les principales mesures suivantes :

- renforcer les interactions et les coordinations avec l'INDH et l'ensemble des secteurs d'activités agissant sur les déterminants de la santé ;
- mettre en œuvre un plan de formation continue au profit des ressources humaines qui s'occupent des fonctions essentielles de santé publique ;
- régler la gestion des risques inhérents au domaine sanitaire ;
- introduire les outils d'évaluation de l'impact des politiques publiques sur la santé et sur l'équité en santé ;
- étendre l'offre de soins en créant des réseaux de proximité sur tout le territoire national ;
- renforcer les capacités et les pouvoirs des régions en la matière ;
- développer de nouvelles formes de contractualisation et de partenariats.

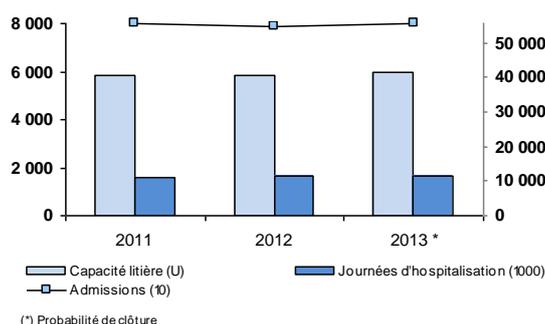
En 2014, l'action des CHU qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur de la santé pour la période 2012-2016, sera articulée autour des quatre principaux axes suivants :

- la disponibilité des soins hospitaliers et l'amélioration de l'accueil : les efforts seront orientés principalement vers la mise à niveau des services des urgences, l'extension du réseau hospitalier ainsi que le renforcement et le développement de la santé de la mère et de l'enfant ;
- l'extension du réseau hospitalier : les travaux de construction et d'équipement du Centre Hospitalier Universitaire d'Oujda ont été achevés et des études pour la construction des CHU d'Agadir et de Tanger ont déjà été lancées ;
- la mise en œuvre de la couverture médicale de base, notamment à travers le renforcement des actions accompagnant la généralisation du RAMED ;
- le développement du programme de veille sanitaire et de lutte contre les maladies à travers la mise à niveau des laboratoires, l'extension du réseau des hôpitaux psychiatriques, la disponibilité des médicaments et la création de centres d'oncologie.

En outre, et dans le cadre du développement des bonnes pratiques de gouvernance hospitalière, les CHU ont poursuivi en 2013 le développement de leur système d'information avec notamment une avancée notable en matière d'informatisation des dossiers médicaux et avec l'extension de leur réseau à de nouvelles formations hospitalières ainsi qu'aux laboratoires.

Les réalisations du précédent plan stratégique couvrant la période 2008-2012 se présentent comme suit :

- la capacité litière des CHU s'est établie en 2012 à 5 829 lits ;
- les passages aux urgences sont passés de 555 217 en 2011 à plus de 604 000 passages en 2012 ; soit une augmentation de 8,8 % ;
- les journées d'hospitalisation ont atteint 1 667 730 en 2012 contre 1 607 391 en 2011, soit un accroissement de 3,8% ;
- les interventions chirurgicales réalisées se sont établies à 109 964 ;
- la mortalité hospitalière a reculé sur ladite période en passant de 25,7 (pour mille) en 2009 à 24 (pour mille) en 2012.



S'agissant des prévisions de clôture 2013, les investissements sont estimés à 246 MDH. Quant aux investissements prévus pour les CHU en 2014, ils sont estimés à 830 MDH.

À signaler enfin que le montant des recettes propres à fin 2012 s'établit à 411 MDH, alors que le recouvrement se chiffre à 192 MDH. Le montant de ces recettes représente 13% du budget d'exploitation des CHU.

### 3.2 - Emploi et Formation professionnelle

#### 3.2.1 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

Dans le cadre de son plan de développement 2010-2016, les objectifs arrêtés par les pouvoirs publics visent la formation d'un million de stagiaires par l'OFPPT. Ce plan, dont le budget global s'établirait à plus de 13.926 MDH, a pour principal objectif l'accompagnement des différents chantiers sectoriels et programmes économiques du pays, faisant ainsi de la formation professionnelle une composante essentielle de la stratégie de développement économique et social.

Les grands chantiers actuellement poursuivis par l'OFPPT se présentent ainsi :

- le maintien du rythme de croissance annuel aux alentours de 10% ;
- la consolidation de l'accompagnement des secteurs structurants et des Grands Programmes nationaux dont Métiers Mondiaux du Maroc, Plan Maroc Vert, Stratégie Logistique, Vision 2020 et Rawaj ;
- le lancement de nouveaux Chantiers afférents à la Qualité de la Formation ;
- le développement des capacités de l'OFPPT en termes notamment de réorganisation et régionalisation des structures et d'opérationnalisation du nouveau système d'information.

Les plans d'action de l'OFPPT traduisent la stratégie arrêtée, dans la mesure où son action répond aux besoins en compétences des projets structurants de l'économie. En effet, plusieurs projets ont été réalisés ou seront prochainement opérationnels, notamment ceux dédiés aux secteurs prioritaires, tels que l'aéronautique qui devrait générer 15.000 emplois en 2015, le transport et la logistique, le BTP, la filière équine ou l'agroalimentaire.

D'autres projets seront également entrepris pour renforcer l'offre de formation dédiée aux secteurs émergents et porteurs d'emploi, notamment l'électronique et l'Offshoring ou encore les métiers de la distribution en accompagnement du programme Rawaj.

A noter que les efforts d'optimisation déployés par l'OFPPPT et le développement de ses ressources propres, ont permis la baisse de 50% du coût de la formation, depuis 2001, passé de 14 241 DH à 7.050 DH en 2012.

Pour l'année 2013/2014, les actions suivantes sont programmées dans le cadre de la mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> phase du plan de développement :

**En matière de développement de l'offre de formation :**

- le dispositif de formation de l'OFPPPT vise l'admission de 340.000 stagiaires, en hausse de 10% par rapport à 2012-2013 ;
- un réseau porté à 337 établissements, avec la création de 10 nouveaux Etablissements de Formation Professionnelle (EFP) dédiés, notamment aux secteurs stratégiques tels que le bâtiment, l'agro-industrie, l'électronique et l'Offshoring ;
- des opérations d'extension sont en cours pour 5 EFP (Casablanca, Agadir, Tanger, Fès et Salé) ainsi que la création d'un internat (à Taфраout) ;
- la dimension sociale reste fort présente dans l'activité de l'OFPPPT à travers le partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité avec la création de 2 nouveaux établissements de formation (Kénitra et Meknès) et la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus avec 3 nouveaux centres de formation en milieu pénitentiaire, portant leur nombre à 50 pour une capacité de 6 890.

**En matière de développement de la qualité de la formation :**

- la création et la restructuration des filières de formation, la ré-ingénierie continue des modules de formation, le perfectionnement des formateurs et la certification des établissements de formation ;
- la mise en place d'une nouvelle approche pour l'orientation et la sélection, avec notamment une nouvelle stratégie en concertation avec le MEN et le MES en vue de la mise en place de passerelles entre l'enseignement et la formation professionnelle.

Le budget global de l'OFPPPT au titre de l'exercice 2013 (y compris les Contrats Spéciaux de Formation et les projets conventionnés) s'élève à 2 719 MDH, dont 2.321 MDH pour le financement du Plan d'action 2013 de l'OFPPPT.

L'Office prévoit pour 2013 et 2014 des investissements respectivement de 513 MDH et de 539 MDH dédiés notamment à l'extension de la capacité d'accueil et au renforcement des moyens didactiques et pédagogiques.

S'agissant des indicateurs de performance techniques, ils se présentent comme suit :

- le nombre d'établissements de formation s'élève à 327 en 2012/2013 contre 282 en 2008/2009, soit une progression de 16% ;
- l'effectif des stagiaires est passé de 194.000 en 2008/2009 à 310 000 personnes en 2012/2013, soit un accroissement de 75% ;
- les modules de formation ont atteint 4 450 en 2012/2013 contre 3.380 en 2008/2009, soit une augmentation de près de 32%.

Pour l'année 2013/2014, l'Office compte atteindre le nombre de 337 établissements de formation, avec 340 000 stagiaires et 5 000 modules de formation.

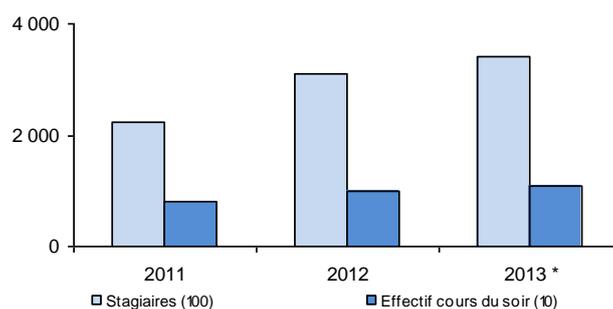
Les programmes d'actions et principaux projets en cours d'exécution en 2013 se présentent comme suit :

En matière de **développement de l'offre**, l'année 2012/2013 se caractérise par :

- un nombre de stagiaires atteignant les 310.000, soit près de cinq fois l'effectif de 2001/2002 ;
- l'ouverture sur de nouveaux secteurs : travaux publics, agriculture, filière équine, aéronautique, arts traditionnels, métiers de la distribution, énergies renouvelables, etc. ;

En matière de **développement de la qualité de la formation** :

- plus de 2.000 formateurs concernés par les bilans de compétences techniques et génériques en 2013, avec près de 600 formateurs certifiés en 2013 ;
- certification de 4 nouveaux établissements en 2013 ce qui a porté à 25 le nombre total des EFP certifiés ;
- développement des cursus, avec plus de 500 nouveaux modules de formation, portant leur nombre à un total de 5.000 en 2013.



(\*) Probabilité de clôture

### 3.2.2 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)

Le plan de développement de l'ANAPEC pour la période 2013-2016 a pour objectif de renforcer sa position sur le marché de l'intermédiation en emploi, à travers la poursuite de la professionnalisation de son action, le développement des compétences de ses ressources humaines et le renforcement de la qualité de ses prestations. Ce plan vise, notamment, la couverture de nouvelles cibles de chercheurs d'emploi ainsi que la conquête de nouveaux marchés d'emploi au niveau national et international.

A ce titre, la vision à l'horizon 2016 est bâtie sur les axes de développement suivants :

- promouvoir et déployer la politique active pour l'emploi à l'horizon 2016 ;
- accompagner les initiatives nationales et les stratégies sectorielles, tout en renforçant l'ouverture de l'Agence ;
- proposer une offre de services de proximité adaptée aux différentes catégories d'employeurs et de chercheurs d'emploi ;

- renforcer la territorialisation de l'action de l'Agence ;
- professionnaliser l'action de l'Agence.

En termes d'insertion, il est prévu de porter le total des réalisations d'ici 2016 à plus de 330.000 insérés dans la vie active.

Pour l'année 2014, l'ANAPEC se fixe comme objectif de réaliser 55.000 insertions au titre du programme Idmaj, d'améliorer l'employabilité de 18.000 bénéficiaires dans le cadre du programme Taehil et de contribuer à la création de 1.500 entreprises au titre du programme Moukawalati.

Concernant l'année 2013, le plan d'action adopté se fixe comme objectifs de clôture 2013 :

- améliorer l'employabilité de 20.000 jeunes diplômés ;
- faire bénéficier des prestations de conseil et de recherche d'emploi 70.000 personnes ;
- accompagner 1 500 porteurs de projets d'auto emploi ;
- insérer 60.000 chercheurs d'emploi.

En matière de promotion de l'emploi salarié, l'ANAPEC poursuit la mise en œuvre des deux mesures lancées en fin 2011 :

- la prise en charge par l'Etat, de la couverture sociale (part patronale) des bénéficiaires du contrat insertion en cas de recrutement par l'entreprise de l'intéressé sur un contrat à durée indéterminée ;
- l'octroi d'une prime de 25.000 DH aux entreprises qui assurent une formation intégration de 6 à 9 mois au profit des diplômés universitaires tout en les recrutant à l'issue du stage sur un contrat à durée indéterminée.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'employabilité, le programme « Taehil », bénéficie en 2013, à 20.000 jeunes diplômés, à travers des formations techniques et des formations sur la recherche méthodique d'emploi.

Quant à l'accompagnement à l'auto emploi, les actions concernent la poursuite du renforcement des capacités des accompagnateurs dont le rôle est central dans la réussite de l'accompagnement, le renforcement de la synergie avec le dispositif des activités génératrices de revenus de l'INDH et des autres initiatives régionales et locales et le développement de partenariats locaux avec les intervenants dans la création d'entreprises, visant la mise en place de réseaux polyvalents d'accompagnement.

Sur le plan financier, les prévisions de clôture 2013, au titre du budget d'exploitation, sont estimées à 225 MDH. Pour ce qui est du budget d'investissement, les engagements sont estimés à 47 MDH (91%) pour des crédits prévus à 51,6 MDH. Quant aux estimations du budget 2014, elles s'établissent à 240 MDH au titre du budget d'exploitation et 52 MDH au titre du budget d'investissement

Les réalisations des programmes Idmaj, Taehil et Moukawalati s'établissent au 1<sup>er</sup> semestre 2013 respectivement à 21.247 insertions, 329 créations d'entreprises et 11.818 bénéficiaires du programme Taehil (amélioration de l'employabilité).

### 3.3 - Solidarité et cohésion sociale

La stratégie du pôle social (Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, Agence de Développement Social et Entraide Nationale) s'articule autour des principaux axes suivants :

- Appui institutionnel et renforcement du pôle social (Restructuration et Unification du pôle social sur la base de la complémentarité, Instauration de la bonne gouvernance et Renforcement des capacités des ressources humaines) ;
- Encadrement, accompagnement et structuration de l'action sociale (Appui et accompagnement des acteurs de développement, Développement de l'ingénierie sociale et Structuration de l'action sociale au niveau territorial) ;
- Promotion de l'action de solidarité (Renforcement de la prise en charge, Développement de l'aide sociale et Promotion des valeurs de la solidarité) ;
- Renforcement des actions de parité, d'égalité et de justice sociale (Insertion sociale par l'économique et Instauration de l'égalité des chances).

#### 3.3.1 - Entraide Nationale (EN)

Dans le cadre de la stratégie du pôle social, l'Entraide Nationale poursuit ses interventions. Ainsi, au titre de l'exercice 2012, elle avait engagé, en partenariat avec la coopération internationale et les acteurs nationaux, de nombreux programmes sociaux répondant aux besoins des populations en situation de précarité notamment dans les rangs des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées. Ces programmes avaient concerné 305.780 personnes contre 287.361 en 2011 et étaient mis en place grâce à un réseau national de 3.326 institutions contre 3.263 en 2011. L'évolution du nombre de bénéficiaires et d'institutions a connu, au cours des 5 dernières années, des augmentations respectives de 23,6% et 36,2%.

L'année 2012 a également connu le lancement par le Ministère chargé du Développement Social d'une étude devant traiter du plan de développement de l'EN et des conditions et mesures de sa mise en œuvre. Cette étude, qui est en cours de réalisation, vise :

- l'obtention d'un diagnostic des volets institutionnel, stratégique et opérationnel de l'EN ;
- l'élaboration de 2 à 3 scénarii de développement de l'EN ;
- l'élaboration d'un plan de développement sur la base du scénario retenu ;
- la mise en place d'une application pilote des propositions retenues.

#### 3.3.2 - Agence de Développement Social (ADS)

Partant des orientations gouvernementales et de la stratégie du pôle social, l'Agence de Développement Social a revu son cadre stratégique pour mieux s'intégrer à cette stratégie et s'inscrire dans la complémentarité et la convergence avec toutes les composantes du pôle social dans une stratégie couvrant la période 2013-2015 et qui se décline comme suit :

- le renforcement institutionnel et structuration du pôle social ;
- l'encadrement, accompagnement et structuration de l'action sociale ;
- la promotion de l'équité, de l'égalité et de la justice sociale ;
- le suivi & l'audit ;

- la communication et la sensibilisation ;
- le partenariat institutionnel et la coopération internationale.

L'Agence de Développement Social mettra en œuvre ces axes à travers des actions et programmes ciblés, sur certaines catégories de la population. Il s'agit en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

A ce titre, les actions envisagées en 2014 concerneront 2.089 associations et 584 coopératives, ce qui permettra la formation de 4 934 personnes ainsi que la création de 174 entreprises et 1.583 emplois, avec 26,8% de femmes ciblées.

Le budget pour la réalisation de l'ensemble des programmes et actions prévus pour l'année 2014 est estimé à 149 MDH dont 62,3 MDH représentant la contribution de l'ADS. Le reliquat est à mobiliser auprès des partenaires et des bailleurs de fonds.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie 2013-2015, mise en place par l'Agence, différents projets et programmes sont lancés en 2013 selon le plan d'action suivant :

- Renforcement des capacités des acteurs locaux :
  - Projet « TAKWIA Général » pour la qualification des associations en termes de renforcement des capacités des acteurs dans 19 provinces et préfectures du Royaume ;
  - Projet « TAKWIA Thématique » pour le renforcement des capacités de 150 associations œuvrant dans des domaines d'intervention précis (cas des associations gérant les établissements de protection sociale, des associations œuvrant dans le Handicap, associations opérant dans la thématique « Jeunes », et des associations de quartiers urbains) ;
  - Projet « Femmes élues » pour l'appui de 595 femmes élues dans la gestion communale en termes de planification, de pilotage et de contrôle des performances et dans l'amélioration de leurs rôles dans le processus de la gouvernance locale.
- Appui Local aux Programmes Sociaux nationaux :
  - Programme « Accompagnement Social » pour l'accompagnement des acteurs de développement social urbain par la mise en place de deux programmes aux niveaux de la région de Dakhla et de la province de Meknès selon le plan d'action suivant :
    - Accompagnement de 1.400 de ménages ;
    - Atteindre 500 Enfants et jeunes bénéficiaires ;
    - Atteindre un pourcentage d'Adhésion des ménages aux programmes de l'ordre de 65% ;
    - Réaliser 12 activités et projets.
  - Programme « Développement social des Quartiers » par la planification de 6 programmes de développement social dans les quartiers urbains au niveau des provinces de Guelmim, Sidi Slimane, Meknès, Skhirat/Témara, Larache et Settat.
  - Programme « Animation sociale de proximité ». Pour 2013, l'Agence envisage de favoriser et de renforcer l'intégration socio-éducative des jeunes et des enfants à travers la pratique du sport dans les quartiers urbains via la mise en place de 12 projets.

- Insertion sociale par l'économique :
  - Le programme « TATMINE », l'ADS compte appuyer une quarantaine de programmes à travers le Maroc dont quatre planifiés pour appuyer l'organisation et le développement de filières locales de production bénéficiant directement à des femmes ;
  - Programme « MOUWAKABA » par le lancement de 14 programmes Mouwakaba dont 2 programmes pour accompagner les coopératives féminines et leurs groupements au profit de 240 associations et 5088 bénéficiaires ;
  - Programme « MAROC MOUBADARATES » par l'accompagnement des cinq plateformes d'appui aux initiatives individuelles déjà opérationnelles à Agadir, Laâyoune, Oujda, Casablanca, Rabat et l'appui à la création de quatre nouvelles plateformes à Meknès, Safi, Fès et Salé pour un total de 85 entrepreneurs.
  - Programme « AMALI » pour l'appui au développement socio-économique des personnes vulnérables à l'infection et des personnes vivant avec le VIH par la mise en œuvre de la nouvelle convention cadre quinquennale signée entre l'ADS et l'ALCS en 2012, avec le cofinancement du Fonds Mondial de la lutte contre le SIDA, de la Tuberculose et le Paludisme. Quatre sites seront concernés par ce programme en l'occurrence : Marrakech, Agadir, Safi et Fès et ce, au profit de 50 bénéficiaires.

### **3.3.3 - Caisses de prévoyance sociale**

Les Caisses de prévoyance sociale sont appelées à connaître des mutations profondes en relation avec la réforme des régimes de retraites programmée par le Gouvernement à partir de 2014 et devant impacter, dans une première étape, la CMR et aboutissant, dans une deuxième étape à la mise en place d'un pôle public unique regroupant les régimes de retraite du secteur public et, parallèlement à la mise en place d'un pôle privé couvrant les salariés du secteur privé et la catégorie des non-salariés ne bénéficiant actuellement d'aucune couverture.

#### **3.3.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures urgentes de réforme du régime de pensions civiles, les principaux projets prévus par la Caisse pour la période 2014 se présentent comme suit :

- la mise en œuvre du scénario de réforme paramétrique relatif au régime des pensions civiles qui sera validé par les pouvoirs publics ;
- la consolidation du système d'information dans une logique d'optimisation et d'adaptabilité pour intégrer notamment les réformes de retraite à venir et la consolidation de la gouvernance de son système d'information en mettant en place les recommandations de l'étude réalisée à ce effet en 2013 ;
- le développement d'outils de pilotage financier en s'engageant à mettre en place, avant le 31/12/2015, une comptabilité analytique ;
- l'amélioration des outils de pilotage opérationnel à travers la poursuite, en 2014, de la mise en œuvre d'un système de pilotage des performances et par la définition de normes d'activité ;

- la mise en œuvre, avant fin 2015, du processus de gestion des risques conformément aux recommandations de l'étude portant sur l'élaboration d'une cartographie des risques.

Ainsi, le principal projet programmé pour 2014 est le déploiement de la nouvelle solution « métier » intégrée dédiée à la gestion des régimes des pensions. Cette année connaîtra également la poursuite de l'amélioration de la qualité de service au client notamment par la réduction des délais entre le dernier salaire et la première pension

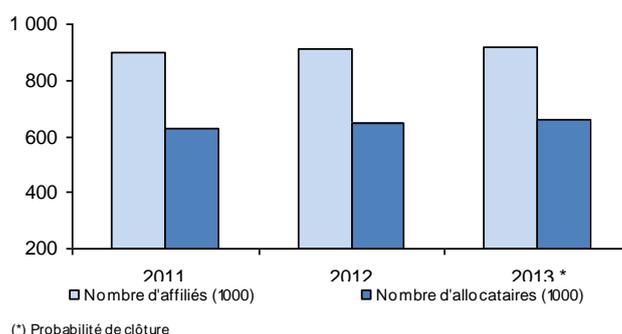
Concernant les réalisations budgétaires à fin juin 2013, le budget de la Caisse a été exécuté en recettes à hauteur de 13.077 MDH pour une prévision annuelle de 25.374 MDH (52%). Quant aux dépenses (hors immobilisations financières et titres de participation), elles ont atteint 10.526 MDH pour un montant prévisionnel annuel de 21.931 MDH (48%).

Les principales réalisations du plan d'action portent sur les projets suivants :

- la réalisation des études et des simulations relatives à la réforme des régimes de retraite de la fonction publique demandées par les Pouvoirs Publics ;
- la mise à jour de l'étude Asset Liability Management pour le régime des pensions civiles ;
- l'atteinte d'un taux de 83% pour les pensions payées par virement bancaire;
- la poursuite des actions de consolidation des délégations régionales actuelles ;
- la finalisation du développement et de la mise en service du nouveau portail électronique.

L'étude actuarielle du régime des retraites civiles fait ressortir un déficit technique à partir de 2014 et l'épuisement des réserves en 2022 (77,65 MMDH à fin 2012, soit +5% par rapport à 2011). Le déficit global à l'horizon 2062 serait de 605,2 MMDH.

L'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers figure parmi les orientations stratégiques de la Caisse. Ainsi, le taux des pensions principales payées sans interruption de revenu a atteint 89% à fin 2012 contre 80% prévu dans le contrat de programme.



Aussi et dans un souci d'assurer une meilleure proximité à ses affiliés, la Caisse s'est engagée à améliorer la couverture du territoire national en procédant à la mise en place de nouvelles représentations régionales (Errachidia) et à la consolidation de ces délégations pour une meilleure adaptation des locaux aux besoins des affiliés.

La contractualisation entre l'Etat et la CMR avait débuté avec la conclusion du contrat plan couvrant la période 2007-2009. Suite aux résultats satisfaisants de ce dernier et dans l'esprit

de l'amélioration et du renforcement de la bonne gouvernance au sein de la Caisse, un contrat de programme a été signé entre les deux parties pour une période pluriannuelle de 3 ans 2011-2013.

### 3.3.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale

La stratégie de la CNSS vise principalement le développement de la protection sociale, l'amélioration de la qualité de service et l'amélioration de la gouvernance.

Le plan d'action au titre de 2013 comprend, principalement, la couverture de nouvelles catégories socioprofessionnelles et la poursuite du processus de la couverture sociale des canotiers, ainsi que le renforcement du dispositif de lutte contre l'évasion sociale.

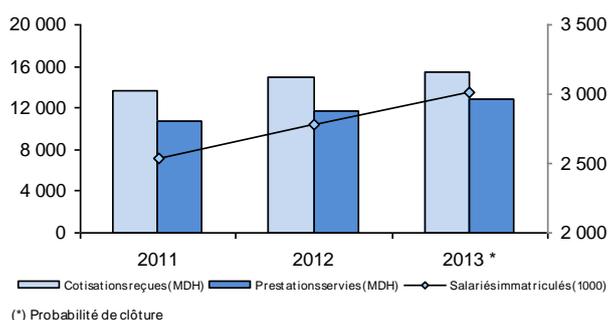
Pour l'amélioration de la qualité de service, un ensemble d'actions sont programmées notamment :

- la continuité de l'extension du réseau par l'ouverture des nouvelles agences, kiosques et agences mobiles;
- la diversification des canaux de communication avec les clients de la CNSS et l'amélioration de la qualité de l'accueil téléphonique;
- la simplification des procédures et le renforcement de la dématérialisation de la relation avec les assurés et les affiliés par la mise à niveau du portail DAMANCOM (télé déclaration et télépaiement) et la mise en place d'un portail dédié aux assurés sociaux;
- la réduction des délais de paiement des prestations.

En ce qui concerne la délégation de gestion des polycliniques, il y a lieu de signaler le lancement d'une étude stratégique des unités médicales de la Caisse et ce, conformément aux recommandations du Chef du Gouvernement. Cette étude a pour objectif de diagnostiquer la situation actuelle des polycliniques et d'explorer l'ensemble des solutions possibles pour l'application des dispositions de l'article 44 de la loi n°65-00.

Les principaux indicateurs enregistrés à fin 2012 sont présentés comme suit :

Désignation	Prévisions	Réalisations
<b>Nombre de salariés déclarés en millions</b>	2,8	2,7
<b>Masse salariale en MMDH</b>	98,7	99,9
<b>Encaissements en MDH</b>	19.201	17.874
<b>Décaissements MDH</b>	15.114	13.502



Un projet de contrat programme Etat-CNSS est en cours d'élaboration pour la période 2014-2017 visant notamment l'optimisation de la gestion des ressources et le renforcement des règles et principes de transparence et de bonne gouvernance.

### 3.3.4 - Agence du Partenariat pour le Progrès (APP)

Le Maroc a signé, en date du 31 août 2007, un accord de coopération financière avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à travers le Millénium Challenge Corporation (MCC), intitulé MCA Maroc représentant une enveloppe de 697,5 millions de dollars américains. Ce programme avait pour objet la lutte contre la pauvreté en stimulant la croissance dans des secteurs à fort potentiel et l'amélioration de l'emploi et de la productivité. Ce programme prévoyait également, l'accroissement annuel du PIB du Maroc par l'équivalent de 118 millions dollars américains.

Depuis le démarrage dudit programme le 15 septembre 2008 et jusqu'au 31 août 2013, l'APP a signé, dans le cadre du compact MCA-Maroc, 209 contrats dont le montant total s'élève à 568 millions de dollars ainsi que 31 accords de subventions pour un montant total de 100 millions de dollars.

Les engagements réalisés au 15 septembre 2013 sont de l'ordre de 680,7 millions de dollars, soit un taux de réalisation de 98%. Quant au total des engagements à la clôture du compact, celui-ci s'élèverait, compte tenu des réajustements, à 679,4 millions de dollars. Les principaux secteurs concernés sont l'Arboriculture fruitière (340 Millions \$) qui affiche un taux d'engagement de 97%, la pêche artisanale (122 Millions \$) avec un taux d'engagement de 100% et les services financiers (44 Millions \$) dont le taux d'engagement atteint 97%.

Le total des paiements effectués au 31 septembre 2013 s'élève à 574,2 millions de dollars correspondant à un taux de réalisation de 82%. Quant aux prévisions de clôture du compact, celles-ci seraient de l'ordre de 665,7 millions de dollars. Les niveaux de paiement enregistrés à la date du 31/08/2013 varient entre 64% pour le projet Artisanat Médina de Fès et 99% pour le projet soutien à l'entreprise. Ce taux est de 83% pour la composante arboriculture fruitière et de 80% pour le projet Pêche artisanale.

Par ailleurs et conformément au projet de plan de clôture du programme MCA Maroc qui arrive à son terme à la date du 15 septembre 2013, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Orientation Stratégique en date du 25 février 2013, la procédure de mise en œuvre de la dissolution de l'APP qui vient d'être entamée se déroule dans des conditions normales avec l'adoption par les commissions des deux chambres du Parlement en date du 2 et 9 septembre 2013 du projet de décret-loi n° 2-13-650 portant dissolution et liquidation de l'Agence et son décret d'application qui porte sur la description des actions juridiques à entreprendre pour concrétiser cette liquidation dont notamment les transferts des projets et leurs archives et les subrogations et leur publication au BO.

A noter qu'en vertu des termes du plan de clôture, le Gouvernement s'engage à financer et achever les travaux du projet Place Lalla Ydouna, composante du projet Artisanat Médina de Fès et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la gestion et l'organisation des sites de l'Activité Médina de Fès et œuvrer à la pérennisation des investissements. Il s'est engagé en

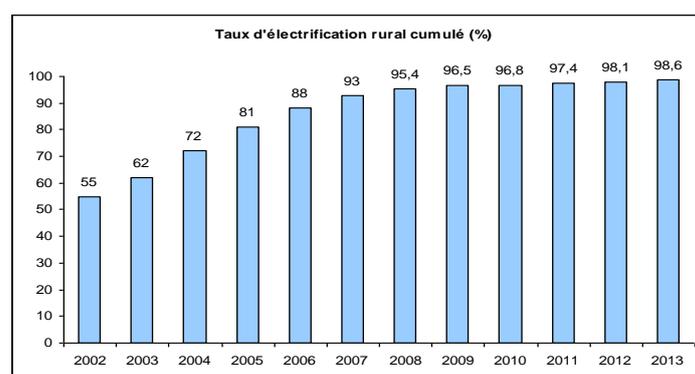
outre, à veiller à ce que les projets ainsi réalisés soient cédés aux bénéficiaires et utilisés conformément aux termes du compact.

Le budget prévisionnel à supporter par le Gouvernement pour l'achèvement des travaux des projets non terminés au 15 septembre 2013 est estimé à 13,8 millions de dollars soit l'équivalent de 116,5 millions de DH auxquels devrait s'ajouter l'enveloppe dédiée à la réalisation du projet de la place Lalla Ydouna (100 MDH) pris en charge directement par le BGE et dont l'exécution est confiée à l'ADER Fès.

### 3.4 - Promotion du monde rural

#### 3.4.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)

Les objectifs en termes de réalisation du PERG, au titre de l'année 2013 (avec un budget d'investissement de 1 035 MDH) consistent à électrifier environ 1.500 villages regroupant près de 45.800 foyers par réseau interconnecté et d'atteindre un taux d'électrification rurale de 98,6 %.



2013 : prévisions de clôture

En 2012 et dans le cadre du PERG, 1 530 villages ont été électrifiés mettant ainsi l'électricité à la disposition de 46 962 foyers ruraux. Pour rappel, durant la période 1996-2012, les réalisations PERG se sont traduites par (i) l'électrification, par raccordement aux réseaux, de 35 600 villages ayant permis l'accès à l'électricité à 1 985 709 foyers et (ii) l'équipement de 51.559 foyers par kits photovoltaïques dans 3.663 villages. Le taux d'électrification rurale atteint en 2012 est de 98,1 %.

Année	Nombre de villages / an	Nombre de foyers / an	Investissement en MDH / an	Taux d'électrification rurale en %
2009	1.251	51.446	950	96,5
2010	1.143	39.848	787	96,8
2011	920	32.456	759	97,4%
2012	1.530	46.962	849	98,1%

### 3.4.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable (PAGER)

Pour l'année 2014, et dans le cadre du projet du contrat programme 2012-2016, l'ONEE-Branche Eau, envisage d'investir 1.100 MDH (prévisions) dans le cadre du PAGER.

Quant au plan d'action à l'horizon 2015, il porte sur :

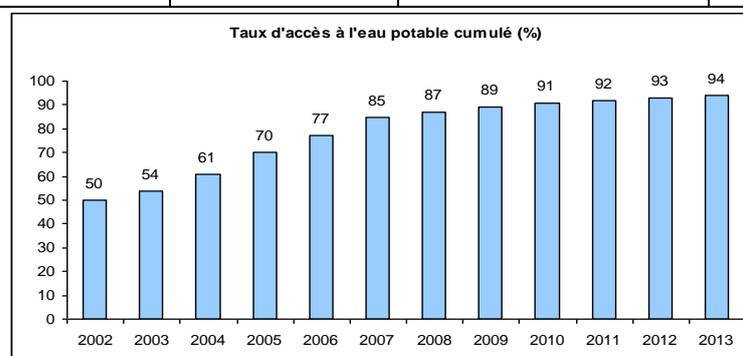
- la poursuite de la généralisation de l'accès à l'eau potable à certaines provinces qui affichent un taux d'accès inférieur à la moyenne nationale de 92% atteint en 2011 afin d'y garantir un minimum de couverture de 80%. Ces zones sont souvent caractérisées par l'absence de ressources en eau facilement mobilisables, la dispersion et l'enclavement. Les investissements mobilisés ou en cours de mobilisation permettront de porter le taux d'accès à environ 95% en 2015 ;
- la mise à niveau des installations déjà réalisées pour faire face notamment aux problèmes de sécurisation desdites installations ;
- le développement des branchements individuels au niveau des douars servis par bornes fontaines.

L'ONEE-Branche Eau a programmé la réalisation, en 2013 d'un investissement de l'ordre de 1.127 MDH, ce qui permettra le parachèvement des efforts déjà entamés pour atteindre un taux d'accès moyen national de 94% en milieu rural.

En outre, l'année 2013 connaîtra le démarrage de nouveaux grands projets qui concernent plusieurs Provinces, notamment celles qui accusent un retard par rapport aux autres provinces en matière d'accès à l'eau potable.

Au cours de l'exercice 2012, le PAGER a permis de desservir une population additionnelle de 250.000 personnes portant le taux national à 93% contre 92% en 2011. L'investissement correspondant a atteint 959 MDH avec un total cumulé sur la période 2000-2012 se chiffrant à 10.521 MDH. L'évolution des principaux indicateurs du PAGER durant la période 2009-2012, se présente comme suit :

Année	Nombre de douars / an	Population desservie / an	Montant en MDH / an	Taux d'accès cumulé en %
2009	1 500	246 000	1360	89
2010	1 600	248 000	1 216	91
2011	1 200	280 000	847	92
2012	1 000	250 000	959	93



2013 : prévisions de clôture

### 3.4.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)

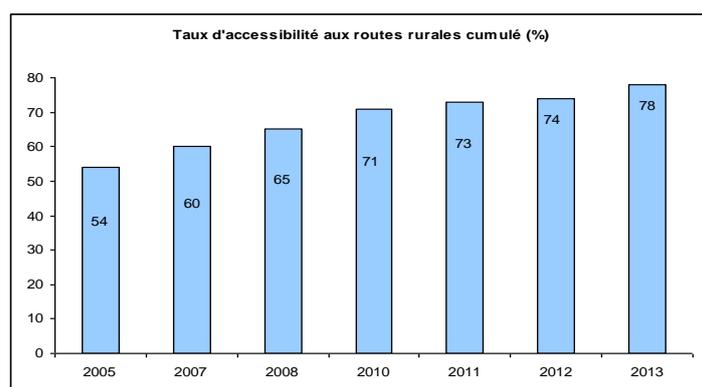
L'achèvement du PNRR2, prévu initialement en 2012, devra s'étaler jusqu'à 2014. Cela dépendra d'une part de la mobilisation d'un montant de 775 MDH sous forme d'emprunts auprès de la Banque Mondiale et de 1.100 MDH correspondant à la quote-part des Collectivités territoriales restant à verser.

A signaler qu'à la date du 24 juillet 2013, 405 km ont été lancés pour un montant de 460 MDH.

En termes d'avancement global du PNRR2, les opérations lancées à fin 2012 totalisent un linéaire de 13.100 km soit 84% du linéaire global pour un coût global de 13.000 MDH

PNRR2 global	Opérations lancées		Opérations approuvées		Opérations restant à engager	
	Linéaire (km)	Coût (MDH)	Linéaire (km)	Coût (MDH)	Linéaire (km)	Coût (MDH)
	13 100	13 000	12 281	12 286	2 347	2 790

En termes d'accessibilité, le taux a atteint à fin 2012, 74% contre 73% en 2011. L'objectif à atteindre étant de 80% à l'achèvement du programme prévu en 2015.



2013 : prévisions de clôture

### 3.5 - Stratégie de l'habitat, urbanisme et politique de la ville

Les objectifs entérinés au niveau du programme du gouvernement concernant les domaines de l'habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville ciblent :

- la réduction du déficit actuel en logement à hauteur de 50% à l'horizon 2016 ;
- l'adoption des approches de durabilité et de qualité technique, architecturale et paysagère dans les projets d'habitat ;
- l'intensification de l'offre en logement social notamment à faible VIT ;
- la diversification de l'offre adaptée aux différents revenus notamment celle destinée à la classe moyenne, aux jeunes et jeunes ménages ;
- la promotion des coopératives d'habitat ;
- le lancement des premiers projets intégrés d'habitat au niveau des centres émergents ;
- la dynamisation du programme de lutte contre l'habitat insalubre sous toutes ses formes.

Cinq leviers seront promus pour accompagner la mise en œuvre de ces objectifs :

- l'orientation du rôle des opérateurs publics vers leur mission sociale (production du logement social et réalisation des programmes de lutte contre l'insalubrité) sur la base de contrats-programmes précis ;
- l'encadrement du secteur foncier ;
- la mobilisation du foncier public et l'optimisation de son utilisation à travers de nouvelles règles d'attribution ;
- le développement des ressources financières dédiées à la promotion de l'accès au logement ;
- la mise en place de l'observatoire national et des observatoires régionaux du secteur de l'immobilier.

### 3.5.1 - Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)

Pour accompagner la dynamique du secteur de l'habitat et poursuivre les travaux des programmes de développement de l'habitat social et de résorption de bidonvilles, le Groupe Al Omrane s'est fixé quatre principales orientations stratégiques :

- le recentrage des interventions du Groupe sur ses missions sociales sur la base d'une approche de rationalisation des ressources et de recherche de la qualité, de la sécurité et du développement durable ;
- la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de politique de la ville, d'éradication de l'habitat insalubre, de production des logements des classes moyennes et d'encadrement de l'auto-construction ;
- le renforcement du rôle stratégique du Groupe dans l'anticipation des besoins en logements, la multiplication et diversification de l'offre et l'utilisation du foncier public avec les partenaires privés pour la mise en œuvre de la politique étatique dans le secteur ;
- l'accélération des actions de modernisation de la gestion, le renforcement des pratiques de bonne gouvernance et l'ancrage de la culture de transparence et de responsabilité (vis-à-vis des clients, des prestataires et des partenaires).

Le plan d'action du Groupe HAO au titre de l'exercice 2014 prévoit des investissements de l'ordre de 7,5 MMDH dont 750 MDH pour le foncier, 425 MDH pour les études et 6 MMDH pour les travaux. Ledit plan porte sur des **mises en chantier** de **156.573** unités se répartissant en 56.573 unités de production propre (9 275 de résorption des bidonvilles, 26 215 de produits sociaux, 15 205 pour la classe moyenne et 3 600 de produits promotionnels) et 100 000 unités concernant la mise à niveau urbaine. Quant aux achèvements, ils portent sur 173 693 unités dont 70.137 de production nouvelle en propre et 103.556 de mise à niveau urbaine.

Dans le cadre de la **résorption des bidonvilles**, la mise en chantier de 9 275 unités en 2014 (en propre), concerne 7 679 lots de recasement et 1 596 unités de restructuration. Quant aux achèvements, ils portent sur 16 000 lots de recasement, 1 519 logements à FVIT et 2 768 unités de restructuration. Le nombre de villes déclarées « Villes sans bidonvilles » est de 48.

Concernant les **produits sociaux**, le plan d'action 2014 concerne la mise en chantier de 26 215 unités (en propre) dont 3.017 de logements à 140.000 DH, 8 266 logements à 250.000 DH et 14 932 lots de prévention et les achèvements seront au nombre de 23 943 dont 3 000 logements à 140.000 DH, 6 000 logements à 250.000 DH et 14 943 lots de prévention.

S'agissant du partenariat avec le secteur privé, le Groupe compte mettre en chantier, en 2014, 23.336 unités dont 15.988 unités concernant les logements sociaux et 5.360 logements à 140.000 DH et l'achèvement de 21.396 unités dont 8.695 logements sociaux et 6.967 logements à 140.000 DH.

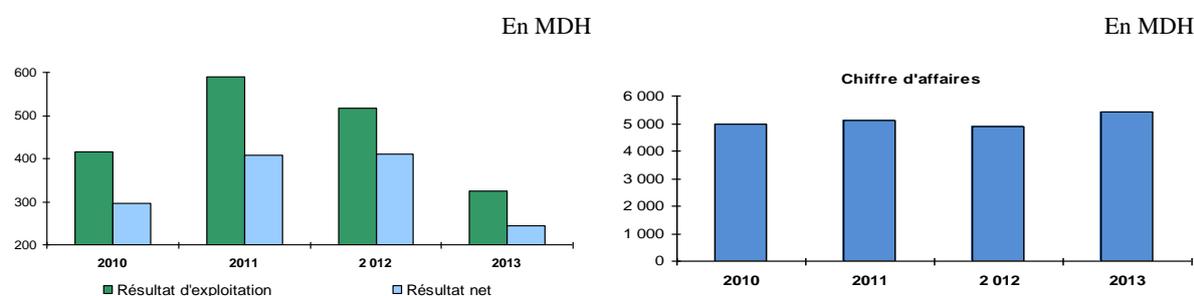
S'agissant des réalisations du Groupe à fin juin 2013, elles ont porté sur la mise en chantier de 36212 unités sur des prévisions de 150.091 unités. Les achevements ont concerné 28.629 logements à fin juin 2013 contre 153.000 prévus. L'année 2012, a pour sa part, enregistré la mise en chantier de 143.790 unités et l'achèvement de 140.960 autres.

Concernant le projet des **villes nouvelles**, le Groupe Al Omrane a lancé depuis 2004 quatre Villes Nouvelles : Tamesna à Rabat, Tamansourt à Marrakech, Chrafate à Tanger et Sahel-Lakhyayta à Casablanca-Settat. Elles devraient permettre à terme, la construction de 200.000 logements, pour un montant total d'investissement (aménagement des sites) de 15 MMDH.

L'état d'avancement de la réalisation de ces quatre « Villes Nouvelles » à fin 2012, se présente comme suit :

Ville	Tamansourt	Tamesna	Chrafate	Lakhyayta
<b>Infrastructure</b>	98%	98%	75%	73% (pôle 1)
<b>Unités achevées</b>	45.170	11.213	-	373
<b>Nombre d'habitants</b>	51.000	28.000	-	-

L'ensemble du plan d'action du Groupe est en train d'être formalisé, avec les mesures d'accompagnement nécessaires dans le cadre d'un contrat programme Etat-HAO en cours de finalisation.



### 3.5.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM)

L'activité de l'ALEM regroupe le programme locatif, le programme d'accession à la propriété, le programme de résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire ainsi que le programme des installations militaires.

La convention relative au programme des 80.000 logements telle qu'elle a été amendée prévoit la réalisation de 20.000 unités de logements de fonction (au lieu de 30.000 unités initialement) dont 10.000 unités seront réalisées par l'ALEM et 10.000 unités par PATRILOG.

Au titre de l'exercice 2014, l'ALEM poursuivra l'exécution de son plan d'action relatif au programme 80.000 logements au profit du personnel de l'Administration de la Défense

Nationale et du programme d'installations militaires arrêtés par l'Etat-major Général des FAR.

Le budget prévisionnel d'investissement en 2014 s'élève à 3,5 MMDH répartis comme suit :

- Programme d'installations militaires : 1,6 MM DH
- Programmes de logement locatifs de fonction : 0,55 MMDH
- Programme de logement et lots de terrain destinés à l'accession à la propriété : 1,35 MMDH

Le budget d'investissement de l'Agence au titre de l'exercice 2013 s'élève à 4.000 MDH. Le budget d'exploitation de l'Agence est passé de 50 MDH à 81 MDH en 2013 soit une hausse de 62% par rapport à l'exercice 2012.

Les recettes prévisionnelles de l'Agence totalisent un montant de 1 868 MDH contre 3 732 MDH en 2012 soit une baisse de 50%.

Par ailleurs, le coût de réalisation des projets à fin 2012 s'élève à 5,2 MMDH, financés par l'Etat à hauteur de 3,3 MMDH et les fonds propres de l'ALEM et Patrilog à hauteur de 1,9 MMDH.

Les réalisations à fin 2012 s'étaient établies comme suit :

RUBRIQUES	Unités ALEM	Unités Patrilog	Total
<b>Unités en cours d'études</b>	725	1 784	2 509
<b>Unités en cours de travaux</b>	1 105	-	1 105
<b>Unités achevées</b>	8 595	5 756	14 351
<b>Total locatif</b>	<b>10 425</b>	<b>7.540</b>	<b>17 965</b>

Les réalisations du programme d'accession à la propriété à fin 2012 se présentaient comme suit :

RUBRIQUES	Logements	lotissements	Total unités
<b>Unités en cours d'études</b>	12 346	1 178	<b>13 524</b>
<b>Unités autorisés</b>	836	543	<b>1 379</b>
<b>Unités en cours de travaux</b>	6 999	390	<b>7 389</b>
<b>Unités achevées</b>	3 355	6 062	<b>9 417</b>
<b>Total accession à la propriété</b>	<b>23 536</b>	<b>8 173</b>	<b>31 709</b>

Concernant le programme de résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire implantés sur des terrains militaires, l'ALEM a réservé à ces opération à titre gratuit près de 178 ha de son patrimoine foncier, sur une superficie bidonvillisée totale de 350 ha soit 51%, pour recaser/ reloger 21.476 ménages bidonvillois. La valeur vénale de ce patrimoine est estimée à 1,8 MMDH.

A fin 2012, un programme de 272 installations militaires avait été engagé représentant un investissement global de 9 MMDH. Les dépenses s'élèvent à 3,7 MMDH soit 41%.

### 3.5.3 - Idmaj Sakane

La Société a pour objet la réalisation de toutes les actions permettant l'intégration des quartiers insalubres et sous équipés et de manière générale la lutte contre l'habitat insalubre dans la Région du Grand Casablanca. Ses activités comprennent également les actions sociales, les actions d'accompagnement, de facilitation et de proximité afin de résorber l'habitat insalubre dans le tissu urbain.

La vision stratégique de la société pour l'année 2014 s'articule autour de la poursuite de la mise en œuvre du programme régional de résorption des bidonvilles ainsi que l'implication dans la résolution de la problématique de l'Habitat Menaçant Ruine (HMR).

Le montant des investissements prévus, pour 2014, s'élèvent à plus de 653 MDH dont 62 MDH concernent le foncier, et 366 MDH relatifs aux travaux de viabilisation.

Pour 2013, le plan d'action de la société Idmaj Sakan prévoit :

- la mise en chantier de 5 opérations représentant un investissement global de 1.275,3 MDH (dont 177 MDH pour la construction d'équipements publics) au profit de 10.392 ménages ;
- l'achèvement de 4 opérations concernant 7.400 ménages, pour un coût global de 773 MDH, dont 104 MDH concernant les équipements publics ;
- la démolition de 3.900 baraques ;
- le lancement de la réalisation de 16 équipements publics pour un coût global de 93,69 MDH, dont 38,69 MDH seront financés par la participation des propriétaires terriens suite à la libération de leurs terrains et 55 MDH par le BGE, qui s'inscrit dans le cadre du programme régional de lutte contre l'habitat insalubre, signé en juin 2011.

Le volume d'investissement en cours pour 2013 s'élève à 340 MDH dont un montant de 41 MDH a été engagé à fin juin 2013.

Le nombre d'unités achevées à fin juin 2013 s'élève à 6620 contre 7400 prévues, soit 89% et le nombre de baraques démolies s'élèvent à 1124 contre 3900 de prévus, soit 29%. Néanmoins, aucune mise en chantier n'a été enregistrée à fin juin 2013, sachant que les prévisions tablaient sur 10.392 unités.

A rappeler que la société avait réalisé un volume d'investissement de 370 MDH au titre de l'exercice 2012 et qui avait concerné :

- la mise en chantier de 2 opérations, en partenariat (Derb Khelifa et Ouled Azzouz extension), au profit de 630 ménages avec un coût de 68,2 MDH et de 5 équipements publics, pour un coût de 34 MDH ;
- l'achèvement de 3 opérations au profit de 1.740 ménages pour un coût de 263,8 MDH (Zaitoune, Sindibad Tranche 1 et Ouled Azzouz extension) et 3 équipements publics pour un coût de 16,75 MDH (un arrondissement et un espace vert à Madinate Arrahma et un lycée à Madinate Arrahma 2) ;
- la démolition de 2.067 baraques, contre 2.170 de prévu, soit 95% ;
- l'acquisition de 740 appartements issus soit, des dérogations soit, du projet 'Idmaj', pour un montant de plus de 110 MDH dont 290 unités ont été attribuées.

En outre, la société avait procédé à fin 2012 à la signature de 49 conventions de partenariat dont 27 dans le cadre des dérogations et 22 dans le cadre de la participation des propriétaires terriens, pour des montants globaux, respectivement, de 64,4 MDH et 345,8 MDH.

### 3.5.4 - Agences Urbaines

En vertu de leurs textes de création, les Agences Urbaines (AU) sont, principalement, chargées de :

- l'établissement des schémas directeurs d'aménagement urbain et des plans de développement, de zonage et d'aménagement ;
- l'instruction et le contrôle de la conformité des lotissements, morcellements et constructions avec les règlements en vigueur ;
- la réhabilitation urbaine et la restructuration des quartiers dépourvus d'infrastructures ;
- l'assistance des collectivités territoriales en matière d'urbanisme.

Le plan d'action des Agences Urbaines, au titre de l'exercice 2014, s'inscrit dans la continuité des actions entreprises au cours des exercices précédents, notamment, la couverture en documents d'urbanisme, le renforcement de la politique de proximité et l'amélioration de la gouvernance et l'organisation interne des Agences. Le budget d'investissement prévisionnel est de l'ordre de 1.217 MDH.

Par ailleurs, le plan d'action des Agences, au titre de l'exercice 2013, porte essentiellement sur :

- Des actions d'amélioration de la gouvernance et de l'organisation à travers notamment la réalisation du schéma Directeur du système d'Information propre aux AU, du système d'évaluation et de pilotage des AU basé sur des critères de performances, d'une étude de mise en place d'une cartographie des risques et d'un manuel d'audit au profit des Agences Urbaines ainsi que la certification de 10 AU conformément au référentiel qualité –ISO 9001- version 2008 ;
- Des opérations en matière de développement urbain, notamment la création de 2 guichets uniques et 1 antenne, le lancement de 208 documents d'urbanisme et l'homologation de 338 documents, le lancement de 121 études de restructuration et l'achèvement de 134 études et l'achèvement de 16 chartes architecturales.

Il convient de signaler que, dans le cadre du renforcement du rôle des Agences Urbaines, 4 nouvelles Agences Urbaines ont été créées en 2013, à savoir les AU de Témara, Berrechid, Larache et Taroudant.

L'exercice 2012 avait enregistré une amélioration du taux moyen de couverture en documents d'urbanisme qui était de 98% en milieu urbain et de 62% en milieu rural. L'activité de gestion urbaine, avait marqué une baisse de 8,5% par rapport à 2011 en matière de dossiers traités.

Les réalisations en investissement des Agences Urbaines, placées sous la tutelle du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la politique de la ville, ont été de l'ordre de 132 MDH. En outre, les réalisations en ressources propres s'élevaient à 127 MDH, soit une augmentation de 65% par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par la mise en place de la rémunération

pour services rendus aux tiers, adoptée par les Conseils d'Administrations des AU, dont les recettes s'élèvent à 116 MDH, soit 90% des ressources.

Pour sa part, l'activité de l'Agence Urbaine de Casablanca, au cours de l'exercice 2012, avait été marquée essentiellement par l'homologation de 6 plans d'aménagements et 17 plans de développement, l'examen de 6.129 projets dont 3.675 projets avait eu un avis favorable, soit 60% et l'engagement du projet de réhabilitation de l'ancienne médina et le projet du plan urbain de Nouaceur ainsi que la réalisation des études d'aménagement des opérations Bouskoura et Annasr. Les réalisations en investissement de l'Agence s'étaient élevées à 646 MDH, dont 602 MDH au titre des opérations foncières.

### **3.6 - Rôle des EEP dans le développement des investissements privés et la promotion de l'offre marocaine**

Dans la lignée des orientations contenues dans le programme gouvernemental visant en particulier le soutien à l'investissement et à l'entreprise, l'intervention des EEP tels que l'AMDI, le CMPE et l'ANPME, s'inscrit parfaitement dans ce cadre en vue de promouvoir le secteur privé, l'investissement et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et en particulier la PME.

#### **3.6.1 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)**

Le plan d'action, en cours d'exécution, de l'AMDI au titre de l'exercice 2013 est financé par la subvention du budget général de l'Etat pour une enveloppe financière de 72 MDH. Il concerne l'activité de promotion, la prospection et le démarchage, l'accompagnement des investisseurs ainsi que la mise en place d'actions transverses.

Concernant le volet promotion, les actions réalisées portent sur l'organisation de 30 évènements internationaux, la poursuite du road show de Financial Times à travers 5 capitales internationales et le lancement de campagnes de communication à l'international.

Pour ce qui est de la prospection et le démarchage, il est prévu la réalisation de 210 rencontres « B to B ». Pour sa part, l'accompagnement des investisseurs est matérialisé par :

- la programmation de 44 visites d'entreprises ;
- la collecte de 25 projets d'investissement au niveau de la Banque de projets ;
- le lancement d'une étude sur les facteurs de production ;
- l'élaboration de notes d'analyses relatives aux principaux pays concurrents concernant les secteurs d'activité prioritaires ;
- la réforme de la charte d'investissement.

Dans ce cadre, les recettes des IDE au Maroc ont atteint 26,9 MMDH, de janvier à août 2013, contre 21,8 MMDH pour la même période de l'année dernière, soit une hausse de 23,5%.

Les flux net des IDE à fin août 2013 ont atteint 20,9 MMDH contre 15,7 MMDH réalisés la même période de l'exercice 2012, soit un taux d'accroissement de 32,9%.

Concernant l'exercice 2012, les principales actions réalisées pour un budget d'investissement de 105,7 MDH, avaient englobé la promotion par la tenue de 65 événements, la prospection et le démarchage avec la participation à 288 rencontres avec des entreprises ayant exprimé un intérêt pour l'offre Maroc et l'ouverture d'un Bureau de Représentation à l'Etranger à Abou Dhabi ainsi que l'accompagnement des investisseurs étrangers.

### 3.6.2 - Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE)

Au titre de l'exercice 2014, le CMPE envisage de réaliser un programme d'investissement qui s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique Maroc Export Plus 2018 pour une enveloppe globale de 260 MDH. Ce programme comprend une centaine d'actions promotionnelles visant notamment :

- le ciblage des secteurs et des produits en orientant les efforts en priorité vers les produits dont l'offre est disponible et ceux identifiés par les plans sectoriels (textile et cuir, agro-alimentaire, produits de la mer, automobile et électronique, offshoring et TIC, pharmacie) ;
- le ciblage des marchés par la consolidation de la position du Maroc sur ses marchés traditionnels et la diversification vers de nouveaux marchés à fort potentiel. Pour un ciblage adapté, trois catégories de marchés ont été identifiées : les marchés stratégiques (Union Européenne, Etats-Unis et Afrique), les marchés de niche (Chine et Russie) et les marchés adjacents (Belgique et Canada) ;
- l'accompagnement des exportateurs en mettant à la disposition des entreprises marocaines les outils nécessaires à leur développement à l'international.

Quant au plan d'action du CMPE au titre de l'exercice 2013, il comporte 94 actions promotionnelles couvrant 13 secteurs d'activités et visant 31 marchés pour une enveloppe globale de 220,9 MDH. Les ressources financières destinées à financer ce plan d'action proviennent de la contribution du Fonds Surplus TPF (Taxe parafiscale à l'importation) pour 127,1 MDH, de la TPF pour 63,9 MDH, des recettes des manifestations commerciales au titre de l'exercice 2013 et des exercices antérieurs pour 16,5 MDH, des recettes non courantes pour 2 MDH ainsi que du solde de départ net des restes à payer (58 MDH).

A fin juin 2013, le Centre a engagé un montant de 77,5 MDH sur un budget d'investissement de 221 MDH et a payé un montant d'environ 32 MDH, soit un taux d'engagement de 35% et un taux de paiement de 14,5%.

Quant aux charges d'exploitation, le CMPE a engagé un montant de 16 MDH sur un budget de 46 MDH, soit un taux de réalisation de 34,8%.

Enfin, il est à rappeler qu'à fin décembre 2012, 91 actions promotionnelles avaient été réalisées en faveur de 12 secteurs d'activités sur une trentaine de marchés, pour un budget de 160,5 MDH. Ces actions ont porté essentiellement sur la participation aux salons professionnels, l'organisation de missions « B to B » et de prospection sur les marchés cibles ainsi que sur des campagnes de communication aussi bien en faveur des principaux secteurs exportateurs que des secteurs en développement.

### 3.6.3 - Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise

Le dispositif national d'appui à la compétitivité des PME se décline en plusieurs conventions signées entre l'Etat et l'ANPME, l'Etat et le secteur Privé et l'ANPME et les institutions internationales. L'ANPME joue un rôle central dans ce dispositif et, notamment, au niveau de la mise en œuvre des plans suivants :

- le Pacte National pour l'émergence industrielle objet du cadre contractuel Etat-ANPME conclu au titre de la période 2009-2015 et amendé en 2013 pour couvrir la période 2013-2020 ;
- la « vision 2020 » pour le tourisme dans laquelle l'ANPME intervient via une convention relative au renforcement de la compétitivité des entreprises touristiques signée avec le Ministère du Tourisme ;
- le Plan Rawaj 2020 relatif au développement du commerce et de la distribution ;
- l'Initiative Maroc Innovation qui vise la promotion de l'innovation et le développement technologique sur le moyen et le long terme ;
- Le Plan Maroc Numeric 2013 qui se fixe pour objectif de positionner le Maroc parmi les pays émergents dynamiques dans les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- La promotion de la sécurité et de la santé au travail qui est un cadre contractuel par lequel l'Etat et l'ANPME visant à améliorer les conditions de travail et la productivité du personnel ;
- le soutien à la jeune entreprise dans le cadre de la convention conclue entre l'ANPME et l'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) ;
- le soutien à la Petite et la Très Petite Entreprise dans le cadre de la convention de coopération conclue entre l'ANPME et l'Agence Allemande de coopération internationale (GIZ).

Les interventions de l'ANPME sont orientées vers 3 catégories d'entreprises cibles, à savoir les PME à fort potentiel de croissance, les PME en phase de modernisation et la Jeune, la Petite et la Très Petite Entreprise et ce, à travers des programmes dédiés pour chacune de ces catégories d'entreprises.

Le plan d'action de l'ANPME au titre de l'exercice 2013 porte en particulier sur la réalisation du nouveau cadre contractuel Etat-ANPME au titre de la période 2013-2020 et d'un avenant à la convention de partenariat Etat-ANPME relative à l'informatisation des TPE/PME.

Le nouveau cadre contractuel conclu le 14 février 2013, entre l'Etat et l'ANPME au titre de la période 2013-2020, présente des objectifs plus ambitieux. Les programmes Moussanada et Imtiaz affichent des augmentations respectives du nombre des entreprises ciblées de 40%, soit 700 entreprises ciblées au lieu de 500 et 60% soit 80 entreprises au lieu de 50. Le nouveau cadre contractuel prévoit également d'assouplir les conditions d'accès aux programmes dont l'ANPME est en charge. De même, la dotation annuelle du Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises (FACE) s'est vue tripler en passant de 125 MDH à 400 MDH.

Pour ce qui est de l'activité de l'Agence au titre de l'exercice 2012, elle avait été marquée par :

- la réalisation des mesures inscrites aux programmes suivants : Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI), RAWAJ et Promotion de l'Innovation ;
- la réalisation des mesures objet des programmes : Maroc Numeric 2013, Vision stratégique de développement touristique « Vision 2020 » et GIZ.

## 4 - CONTRIBUTION DES EEP AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

### 4.1 - Agences de développement régional

Dans le but de répondre aux besoins en matière de développement économique et social dans les régions du nord, du sud et de l'oriental, trois agences de développement ont été créées sous forme d'établissements publics et placés sous la tutelle du Chef du Gouvernement. Il s'agit de l'agence pour la promotion et de développement économique et social des provinces et Préfectures du Nord (APDN) en 1996, l'agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud (APDS) en 2002 et l'agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale (APDO) en 2006.

Ces agences sont chargées essentiellement d'étudier et de proposer aux autorités compétentes des programmes économiques et sociaux intégrés en matière de promotion économique et sociale des régions concernées.

#### 4.1.1 - Agence du Nord

L'APDN envisage, au titre de l'exercice 2014, de continuer l'exécution de son programme d'action 2013-2017 qui donne la priorité aux provinces à forte dominante rurale ainsi qu'aux espaces accusant les plus importants déficits de développement. La proposition budgétaire pour la réalisation de ce programme est estimée à 6,5 MMDH.

Les interventions de l'agence concernent notamment les programmes suivants :

- le programme global de désenclavement social prioritaire qui vise à améliorer la situation de 63 communes caractérisées par un enclavement ;
- le programme global d'amélioration des conditions de vie pour réduire les déficits des différents domaines de développement notamment les secteurs socio-éducatifs ;
- le programme global de réduction de vulnérabilité qui compte la réalisation des projets d'Activités Génératrices de Revenus et des actions d'accompagnement permettant la réduction du taux de vulnérabilité à moins de 10% ;
- le programme global d'intégration économique qui vise à adopter une approche de dynamisation du tissu économique dans les provinces défavorisées ;
- les divers programmes intégrés spécifiques à moyen terme pour lesquels l'agence attend des contributions financières importantes notamment le programme de développement de la province d'Al Hoceima.

L'année 2013 est considérée comme une année de transition pour la clôture des programmes engagés durant la période 2011-2013 et antérieurs et le démarrage de la mise en œuvre du plan 2013-2017. Le programme d'intervention de l'Agence pour cette année est réparti

comme suit :

- le programme de transition pour les projets en cours avec un budget de 130 MDH ;
- les programmes nouveaux conformes à la plateforme stratégique 2013-2017 avec un budget estimé à 130 MDH.

Il est à signaler que le taux des engagements du budget d'investissement à fin juin 2013 s'élève à 56% pour un montant de 146,4 MDH.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement 2011-2013 dont le coût global atteint 13,2 MMDH, l'APDN gère plus de 4 MMDH au cours de la période 2011-2013 soit 50% de l'ensemble des engagements du programme global. Par ailleurs, plus de 76% du montant global géré par l'Agence est constitué des transferts de ses partenaires.

Les engagements propres de l'Agence dans le programme 2011-2013 s'élèvent à 995 MDH couverts à hauteur de 108 MDH par les crédits reportés de l'exercice 2010 et des subventions accordées par l'Etat au titre des exercices 2011-2012 et 2013 à hauteur de 650 MDH. Ces engagements sont répartis par régions comme suit : 55% pour la région de Tanger-Tétouan et 45% pour la région Taza -AL Hoceima-Taounate.

#### 4.1.2 - Agence de l'Oriental

L'Agence pour le développement de l'Oriental envisage, au titre de l'exercice 2014, de continuer l'exécution de son plan d'action 2013-2016. Dans ce cadre, les principaux projets programmés concernent :

- la poursuite des actions de mise à niveau et de requalification urbaine des villes de la Région ;
- la poursuite des actions de restructuration des quartiers insalubres dans les principales villes de la Région ;
- la consolidation des actions menées dans le cadre de l'INDH ;
- l'appui aux parcs industriels en cours de réalisation, notamment à Selouane (Nador), Madagh (Berkane) et Oujda ;
- la contribution aux études stratégiques pour la Région ;
- l'appui à la généralisation de l'électrification, notamment des Communes frontalières ;
- l'appui à une meilleure gestion des ressources en eau et à la généralisation de l'eau potable dans la Région ;
- le soutien aux établissements d'éducation, de formation et de recherche ;
- l'organisation de manifestations visant à promouvoir la Région au Maroc et à l'étranger ;
- la poursuite du programme de marketing territorial et de communication.

Le plan d'action stratégique 2013-2016 proposant une nouvelle génération de grands projets, est composé de deux piliers : l'un concerne le développement territorial et l'autre le développement humain. Ils sont déclinés en 6 axes stratégiques d'intervention et 24 programmes intégrés. Parallèlement, des leviers à caractère horizontal, notamment pour la promotion économique et marketing territorial, la mobilisation et coordination des partenariats, l'intelligence économique et mobilisation de l'expertise permettent de maximiser les effets de ces programmes qui seront mis en action.

Au niveau des prévisions de financement de ce nouveau plan d'action, les coûts sont estimés à plus de 10 MMDH dont 1,5 MMDH (15%) à la charge de l'Agence pour les quatre prochaines années, le reste étant à la charge des partenaires nationaux et internationaux.

Le projet de budget prévisionnel 2013 porte sur une enveloppe globale de 281,2 MDH répartie entre, d'une part, le budget d'investissement qui s'élève à 256,3 MDH dont 180 MDH au titre des crédits neufs de paiement et d'autre part, le budget de fonctionnement arrêté à 22,9 MDH.

Les réalisations à fin juin 2013 s'établissent à 50,2 MDH sur un budget d'investissement de 281 MDH, soit un taux de paiement de 17%.

Le bilan des activités de l'Agence de l'Oriental au titre de l'exercice 2012 peut être résumé comme suit :

- le réaménagement de nombreux centres socio-éducatifs dans la Région (notamment à Figuig et Jerada) ;
- l'appui à l'acquisition d'équipements sanitaires dans la Région ;
- l'appui à la réalisation et au développement des sites industriels dans la Région ;
- l'accompagnement de diverses activités de l'INDH ;
- le confortement des infrastructures de quartiers périphériques ;
- la contribution à la requalification et à la mise à niveau de nombreuses villes et centres de la Région (Oujda, Nador, Berkane, Taourirt, Jerrada, Figuig, Ras Al Ma, Saidia, etc.), qui constituent des actions fortes et permanentes lancées par Sa Majesté pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie des citoyens ;
- le soutien à de nombreux programmes de coopération menés en partenariat avec des organismes internationaux (PNUD, CNUCED, UNICEF,...).

En termes d'engagement au titre de l'exercice 2012, les dépenses d'investissement « budget opérations » avaient atteint un montant de 386,5 MDH soit un taux d'engagement de 83% et les dépenses de fonctionnement ont été engagées à hauteur de 93%, soit un montant de 19,9 MDH.

### **4.1.3 - Agence du Sud**

L'Agence du Sud ambitionne, au titre de l'exercice 2014, de mettre en place un programme permettant :

- l'appui à la réalisation et au développement des sites industriels dans la Région ;
- l'achèvement du programme de réalisation de 10 villages de pêches ;
- l'appui à la promotion du produit artisanal et aux actions de proximité ;
- l'appui aux activités génératrices de revenus et au marketing territorial et la promotion des provinces du Sud ;
- la lutte contre l'habitat insalubre ;
- la fixation de nouveaux objectifs à la lumière de l'étude prospective en cours, en vue de pouvoir disposer d'une vision stratégique en matière de développement des Provinces du Sud à l'horizon 2020 ;
- l'implication des jeunes dans la dynamique de développement initiée par l'Agence (création de coopératives à caractère économique et social).

Au titre de l'exercice 2013, l'Agence continue d'achever son plan quinquennal couvrant la période 2009-2013 qui comporte un ensemble de programmes intégrés dans le cadre des actions de proximité, à savoir :

- le programme Initiative pour l'Emploi et le Développement (IPED) qui, à travers les maisons d'initiative, apporte un soutien aux activités génératrices de revenus, à l'initiative privée et à la création de la jeune entreprise ;
- le programme de développement territorial qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la désertification et lutte contre la pauvreté des espaces oasiens ;
- le programme d'appui au développement de l'élevage camelin, visant l'amélioration de la gestion des parcours et la valorisation de la production laitière et l'amélioration de la production des viandes ;
- le programme relatif à la sauvegarde et au développement du cactus à grande échelle et à la valorisation de ses produits dérivés, en appui la promotion d'activités génératrices de revenus et à la promotion de l'emploi.

Le budget d'investissement prévisionnel au titre de l'exercice 2013 est estimé à 900 MDH sachant que les crédits reportés de l'exercice 2012 et des exercices antérieurs s'élèvent à 736 MDH. A fin juin 2013, le taux de réalisation des investissements a atteint 33%.

## **4.2 - Aménagement et développement régional**

### **4.2.1 - Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR)**

Le projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg porte sur l'apurement du foncier de la zone d'aménagement des deux rives de la vallée, la réalisation des études et des travaux relatifs à la dépollution, la réhabilitation de l'espace écologique et la création de grands ouvrages, notamment un port atlantique, une marina fluviale, une île artificielle, le tunnel des Oudayas et le tramway. Il portera également sur l'aménagement des espaces culturels et de loisirs ainsi que des zones résidentielles, commerciales et touristiques. Ledit projet s'étale sur une superficie de près de 5 000 hectares pour un coût estimé à 10 MMDH.

Au titre de l'exercice 2014, et dans le cadre de la poursuite de ses efforts d'aménagement, l'AAVBR envisage de procéder au parachèvement des actions entreprises dans le cadre de l'aménagement des séquences 1 et 2, le lancement des études et des travaux relatifs à la réalisation de la Rcade n°2 et d'un parkway. L'Agence prévoit également des actions de mise à niveau et de protection contre les risques d'urbanisation anarchique et des actions d'acquisitions foncières au niveau des séquences 4 et 5. L'investissement prévisionnel, au titre de l'exercice 2014, est de l'ordre de 1.139 MDH.

Les réalisations à fin juin 2013 ont atteint 695 MDH, soit un taux de réalisation de 21%. Il est à rappeler, à ce titre, que le plan d'action de l'Agence prévoit, notamment, l'achèvement des travaux de VRD et des aménagements des carrefours et de la construction du Pont Moulay Youssef, l'acquisition du foncier et des études relatives à la construction de la rocade n° 2 et des opérations de valorisation du foncier au niveau de la séquence 3 et de la séquence 4.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'Agence a pu réaliser 97% de son premier Contrat Programme, au titre de la période 2006-2011, pour un montant global de 7.782 MDH.

Pour la réalisation des autres phases du projet, un nouveau Contrat Programme au titre de la période 2013-2017 a été validé par le Conseil d'Administration de l'Agence tenu le 25 mars 2013.

Le projet de contrat programme s'inscrit dans le cadre du « Parti d'Aménagement Global » (PAG) de la vallée du Bou Regreg comptant ainsi des actions d'achèvement du contrat programme initial et de nouvelles actions d'aménagement de la vallée, constitués de projets propres, d'une part, et d'autre part de projets à réaliser en partenariat et ce, pour un coût global de 3.011 MDH.

Le financement des projets propres à l'Agence sera assuré par les recettes propres prévisionnelles, qui sont estimées à 2.942 MDH, dont 1.218 MDH seront réservés au paiement des reports.

En outre, la réalisation des projets transverses programmés nécessitera la contribution des autres partenaires publics pour un montant global de l'ordre de 1.289 MDH, soit 43% des dépenses d'investissement, répartie comme suit :

- Budget Général de l'Etat (BGE) : 280 MDH ;
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville : 100 MDH
- Ministère de l'Équipement et des Transports : 50 MDH ;
- Ministère de la Culture : 12,5 MDH ;
- Partenaires (DGCL, Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Communes urbaines de Rabat et Salé) : 846,5 MDH.

A noter que ces contributions font l'objet d'une convention spécifique à conclure entre la DGCL, la région et les communes de Rabat et Salé.

#### **4.2.2 - Aménagement du site de la lagune de Marchica**

L'aménagement de la lagune de Marchica vise le développement économique et social de la région de l'Oriental d'une manière générale et de la ville de Nador en particulier.

Le programme d'aménagement de la lagune de Marchica, piloté par la société Marchica Med, sera réalisé sur une superficie totale de 20.000 ha autour de 7 cités thématiques : la cité d'Atalayoun, la cité des deux mers, la ville nouvelle de Nador, la baie des flamants, Marchica sport, les vergers de Marchica et le village des pêcheurs. Le coût global du programme d'aménagement de la lagune de Marchica est estimé à 28 MMDH permettant la production de près de 101.000 lits touristiques et résidentiels, en plus des équipements d'infrastructure communs et de loisirs. Les investissements induits sont estimés à 18 MMDH et les emplois directs et indirects escomptés seraient de l'ordre de 80.000 emplois.

Le projet de la Cité d'Atalayoun (452 820 m<sup>2</sup>), dont le coût prévisionnel d'équipement et d'aménagement est estimé à 1 062 MDH, est porté par la société « Atalayoun Golf Resort (AGR) », filiale de Marchica Med créée en 2009 avec un capital de 255 MDH.

Il convient de signaler, à cet effet, qu'une opération de fusion-absorption de la société «Atalayoun Golf Resort SA » par la société «Marchica Med» a été adoptée, pour des raisons stratégiques, par les organes délibérant des deux sociétés et qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par ailleurs, il est à rappeler qu'afin de faire face aux contraintes d'ordre environnemental, urbanistique et foncier liées aux besoins du site, rencontrée lors de la réalisation du projet, et de permettre à la société Marchica Med d'accomplir ses missions, il a été décidé de créer, en 2010, une entité chargée de la mise en œuvre de ce programme sous forme d'un Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle de l'Etat dénommée Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica (AASLM).

Le plan d'action prévisionnel de l'AASLM, au titre de l'exercice 2014, porte sur des opérations de développement territorial, des projets d'accessibilité et de mobilité, des actions de préservation environnementale du site ainsi que des opérations foncières.

En outre, le plan d'action prévisionnel de la société Marchica Med prévoit la poursuite des actions adoptées en 2013, notamment, le lancement des études et des travaux relatifs aux projets de la cité des deux Mers et de la ville nouvelle de Nador, ainsi que des diverses prestations communes au site de Marchica.

Les prévisions d'investissement, au titre de l'exercice 2014, sont de l'ordre de 830 MDH pour l'AASLM et 100 MDH pour la société Marchica Med.

Par ailleurs, les réalisations à fin juin 2013 de l'AASLM et la société Marchica Med sont très faibles, se justifiant par le retard enregistré dans la mobilisation des fonds d'investissement. Quant à la société Atalayoun Golf Resort, ses réalisations en investissement marquent un taux de réalisation de 61%, soit 141 MDH.

Il est à rappeler que l'exercice 2012 avait été marqué par le lancement des travaux de construction des résidences touristiques de l'Académie de Golf ainsi que par l'augmentation de capital de la société Atalayoun Golf Resort, en compte courant associé de l'ordre de 150 MDH.

En outre, l'activité de la société Marchica Med est concentrée sur les travaux de dépollution de la lagune. Les réalisations en investissement de la société Marchica Med et sa filiale s'élèvent à 380 MDH.

Les réalisations en investissement de l'AASLM sont de l'ordre de 327 MDH contre un budget initial de 555 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 59%, dû à des difficultés de ressources financières et humaines.

#### **4.2.3 - Agence pour le Développement et la réhabilitation de la médina de Fès (ADER)**

L'Agence pour la Développement et la Réhabilitation de la Médina de Fès (ADER) est une société anonyme, créée en 1989 par acte notarié publié au Bulletin officiel n°4097 du 8 mai 1991 et a démarré son activité en juin 1991 et ce, suite à la classification de la médina de Fès comme patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'Agence avait été créée avec un capital social de 5 MDH. Le capital social a été augmenté de 30 MDH, par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en juillet 2013, pour

atteindre un montant de 35 MDH. Ledit Capital a ensuite été relevé, en 2011, à la somme de 45,3 MDH.

Le programme de restauration et de réhabilitation des monuments historiques et le programme de traitement du bâti menaçant ruine dans la médina de Fès s'inscrivent justement dans le cadre des efforts visant la réhabilitation du tissu urbain de la ville et la préservation de son patrimoine historique, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la population de cette cité millénaire.

La précarité de la situation socio-économique des ménages concernés, la sur-densification et surexploitation des bâtisses et leur statut d'occupation (la plupart des occupants sont des locataires), figurent parmi les principales causes de la prolifération de l'habitat menaçant ruine dans la ville de Fès.

L'approche qui a été adoptée pour la lutte contre ce phénomène, repose sur les actions suivantes :

- le relogement des ménages occupant les bâtisses menaçant ruine et irrécupérables ;
- la subvention à hauteur de 50% pour l'aide à la réhabilitation, en plus de la prise en charge par l'État des frais des études et d'encadrement ;
- la prise en charge par l'État de la totalité du coût de réhabilitation, selon une procédure légale pour les cas récalcitrants ou en cas d'absence d'interlocuteurs ou l'intervention d'urgence, pour les cas critiques.

Au cours de l'exercice 2012, et dans le cadre des deux conventions signées, en 2007, avec le Ministère chargé de l'Habitat et la DGCL, relatives aux programmes du traitement du bâti menaçant ruine, l'ADER a procédé à l'achèvement de 29 opérations d'aide à la réhabilitation et de Confortement des structures des bâtisses ainsi que 19 interventions urgentes.

Les réalisations financières, au titre des conventions, ont atteint 48 MDH soit un taux de réalisation de 36%.

L'exercice 2012 a été marqué par une baisse d'activité qui varie entre 48%et 93% s'expliquant par l'insuffisance et l'irrégularité du déblocage des fonds par les partenaires de l'ADER.

Les modalités de rétribution de l'ADER dans le cadre desdites conventions, consistant en l'application d'une commission d'intervention de 10%.

Il convient de signaler que l'ADER Fès a été désignée en tant qu'Agence d'exécution du Projet Artisanat Fez Médina (AFM) dans le cadre du programme de Millenium Challenge Corporation, son intervention à ce programme, a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 12 juin 2007.

Ce programme a pour principaux objectifs le réaménagement et la réhabilitation de la Place Lalla Yeddouna (PLY) en vue de créer une plateforme d'activités artisanales, de commerce et de services, la délocalisation des activités polluantes de dinanderie vers le site d'Ain Nokbi ainsi que la promotion et le développement de différentes filières de la dinanderie à AinNokbi.

Après son recadrage en 2012, le projet initialement budgétisé pour un montant de 42,4 Millions de dollars US, a vu son budget augmenté à 45 Millions de dollars US, soit 410 MDH. Par ailleurs, il a été décidé que ce projet soit achevé en septembre 2013.

#### **4.2.4 - Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades (SONARGES)**

La société SONARGES est une société anonyme au capital de 19,2 MDH détenu à 100% par l'Etat. Elle a pour principales missions de :

- superviser la réalisation des travaux d'achèvement des trois stades de Tanger, de Marrakech et d'Agadir dans des conditions à définir entre les parties concernées ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de réalisation du grand stade de Casablanca y compris la définition du programme architectural et technique y afférent ;
- assurer la maintenance et le bon fonctionnement des infrastructures sportives et leur exploitation optimale dans le cadre de cahiers des charges à établir à cet effet.

Le plan d'action et les principaux projets programmés pour 2014 portent essentiellement sur la mise en exploitation du stade d'Agadir avec un chiffre d'affaires prévisionnel de l'ordre de 5,040 MDH, la construction d'une école de football pour les jeunes à Agadir avec un budget prévisionnel de 45 MDH et l'organisation de la coupe du monde des clubs 2014 à Marrakech et Agadir.

Pour ce qui est de l'état d'avancement du programme d'action et des principaux projets en cours d'exécution en 2013, il y a lieu de signaler ce qui suit :

- au niveau commercial : Signature de 11 conventions portant sur les différentes prestations offertes par les stades ;
- au niveau Technique : préparation de tous les appels d'offre concernant la maintenance et l'entretien des stades, activation du système de billetterie des stades... ;
- au niveau administratif : tous les instruments de gestion ont été élaborés, la société met en place son référentiel des emplois et compétences ainsi que son dispositif de contrôle de gestion et de maîtrise des risques.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires de 2013, la SONARGES poursuit la réalisation d'un investissement de 6 MDH pour un budget d'exploitation de 66 MDH. A fin juin 2013, les paiements ont atteint 0,5 MDH sur le budget d'investissement soit seulement 8%.

Enfin, il y a lieu de rappeler que l'année 2012 avait été marquée par la poursuite des travaux de maintenance et du bon fonctionnement des stades de Marrakech et Tanger et l'achèvement des travaux relatifs au stade d'Agadir en attendant son inauguration.

Concernant le projet du Grand stade de Casablanca, la SONARGES a réalisé les principales étapes suivantes :

- l'étude de programmation urbaine et architecturale pour définir le plan directeur du site, l'ensemble du programme immobilier à y implanter et l'articulation entre les éléments du programme a été achevée ;
- les études géotechniques, les relevés topographiques et la localisation des réseaux ont été réalisés ;
- la sélection d'un groupement d'architectes chargé de la conception et du suivi de la réalisation du Grand Stade de Casablanca.

Quant au chiffre d'affaire de la société en 2012, ce dernier s'était élevé à 15 MDH contre 25 MDH en 2011, soit une diminution de plus de 51 %. Cette baisse s'explique essentiellement par le fait que :

- l'année 2011 a été marquée par l'inauguration des deux stades de Marrakech et de Tanger et par conséquent, la réalisation de plusieurs prestations ;
- les deux équipes locales de Tanger et Marrakech sont en 2<sup>ème</sup> division, ce qui implique l'absence du public et par conséquent une insuffisance au niveau de recettes pour payer à la SONARGES les frais de location de ces stades ;
- la 2<sup>ème</sup> édition du Salon International du Sport n'a pas été réalisée en 2012 ;
- la 5<sup>ème</sup> édition du Meeting Moulay Hassan n'a pas été réalisée en 2012.

## 5 - INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES

### 5.1 - Caisse de Dépôt et de Gestion

Dans le but d'accompagner le développement national, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités. Celui-ci s'organise autour de 3 domaines d'activités stratégiques : épargne et prévoyance, banque, finance et assurance et développement territorial.

Pour maintenir et renforcer sa contribution au développement national, le Groupe CDG s'est doté du plan stratégique Oufoq 2011-2015. Ce plan traduit la vision du Groupe à franchir un nouveau palier dans le cycle de croissance de l'institution. Cette vision se matérialise par un programme d'investissements prévisionnels de 63 MMDH et le lancement de nouveaux métiers.

Le plan Oufoq s'articule autour de 4 axes :

- développer l'épargne réglementée ;
- positionner la CDG comme un acteur central de la réforme des retraites ;
- contribuer à la modernisation du secteur financier ;
- accompagner le développement territorial.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, l'encours moyen des dépôts du Groupe CDG a atteint 66 MMDH en 2012, soit 88% de la cible fixée pour 2015, le volume d'investissement réalisé entre 2011 et 2012 s'élève à 19 MMDH, contre un objectif de 63 MMDH à l'horizon 2015.

Le plan stratégique Oufoq consacre le rôle du Groupe en tant qu'accompagnateur des politiques publiques. Le Groupe a ainsi initié de nombreux projets structurants à fort effet d'entraînement qui appuient les politiques publiques en matière de développement territorial et économique. A travers le développement de zones d'activités et d'infrastructures dédiées, le Groupe contribue à la réalisation des stratégies sectorielles notamment le Plan d'Emergence, le Plan Maroc Vert, le Plan Halieutis ainsi que la Vision 2020 du secteur touristique.

Le Groupe CDG a également initié une étude visant à estimer l'impact économique de ses projets en quantifiant les effets à long terme, à l'horizon 2030 et ce, en s'appuyant sur deux

dimensions l'investissement et l'emploi. Le périmètre d'évaluation a couvert un portefeuille de 50 projets en cours de réalisation. Ces projets se répartissent en 4 catégories : 10 projets d'aménagement urbain, 14 projets de zones d'activités, 12 projets touristiques et 14 projets immobiliers. A cet égard, la CDG devrait réaliser un investissement cumulé de l'ordre de 86 MMDH avec un investissement moyen par projet de 1,7 MMDH. Au total, à l'horizon 2030, les projets de la CDG pourraient cumuler des flux d'investissements atteignant jusqu'à 235 MMDH (directs et induits).

Concernant l'emploi, les projets actuellement développés par la CDG pourraient, à l'horizon 2030, générer 640.000 emplois permanents (directs et indirects) soit 10% des créations nettes d'emplois urbains au Maroc sur la période 2010-2030.

Au titre du premier semestre 2013, les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe CDG se présentent comme suit :

- le Produit Net Bancaire (PNB) s'est élevé à 2.166 MDH contre 2.275 MDH à fin juin 2012, soit une diminution de 5% ;
- le Résultat net a atteint 476 MDH contre 507 MDH à fin juin 2012, soit une baisse de 6%.

Concernant l'exercice 2012 :

- le PNB consolidé s'est établi à 4.579 MDH en régression de 10% par rapport à 2011 ;
- le résultat net part du Groupe a atteint 976 MDH en nette progression de 22% par rapport à 2011. Cette évolution est le fruit des efforts d'optimisation des charges générales d'exploitation conjuguée à l'amélioration de la contribution des sociétés mises en équivalence et à la diminution de la charge d'impôts.

Par ailleurs, la CDG a poursuivi en 2012 la mise en œuvre des recommandations de Bank Al-Maghrib communiquées dans le cadre de sa mission de 2008. Les actions non achevées en 2012 portent principalement sur des projets transverses ou structurants qui nécessitent, de par leur nature, leur portée et leur dimension institutionnelle une déclinaison progressive (Plan de Continuité d'Activité (PCA), Asset Liability Management, refonte des textes organiques de la CDG, projet Gouvernance Groupe, ...). Bien qu'ils ne soient pas achevés en 2012, ces projets connaissent des avancées importantes.

Elle a également poursuivi en 2012 la mise en œuvre de son PCA démarré en janvier 2009 conformément à la directive de Bank Al-Maghrib relative au plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit. Dans ce cadre, des Projets Transverses contribuant à l'amélioration du Plan de Prévention des Risques ont été entamés en 2012, il s'agit notamment de :

- projet de mise en place d'un système de management et de sécurité de l'information (SMSI) basé sur les normes ISO 27001 et 27002. Ce projet contribuera au renforcement des actions techniques de sécurisation des systèmes d'information (SI) en formalisant les processus en terme de gestion des SI et de gestion des risques liés à la sécurité SI de la CDG ;
- projet d'audit du système de sécurité physique et de la qualité de l'environnement de travail ;

- mise en place de ces projets transverses se poursuivra en 2013.

### 5.2 - Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Le CAM concilie entre sa mission de service public en renforçant son rôle dans le développement de l'agriculture et la modernisation du monde rural et son statut de Banque Universelle en contribuant à la promotion des espaces ruraux et en mettant en place un ensemble de mesures et d'actions pour accompagner les agriculteurs et la mise en œuvre du Plan Maroc Vert.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du pilier I du Plan Maroc Vert, le CAM poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de bancarisation des agriculteurs et du monde rural et il poursuit également l'opération de réhabilitation financière des agriculteurs à travers un dispositif d'accompagnement financier, de réaménagement de la dette et du financement des agriculteurs ayant bénéficié de l'opération d'abandon de 2005 et qui sera achevé en 2014.

Par ailleurs, le CAM intervient également dans le cadre de l'accompagnement de l'agriculture solidaire (pilier 2 du PMV) à travers la Fondation Ardi du micro financement et la Société Tamwil El Fellah.

Les encours de financement accordés par la Fondation Ardi pour le micro crédit s'élèvent à fin juin 2013 à 230 MDH.

Concernant Tamwil El Fellah, l'année 2012 a été marquée par l'élargissement de son intervention à l'ensemble des petits agriculteurs, tout en accordant la priorité à ceux d'entre eux s'intégrant dans des programmes ou projets gouvernementaux. La Société continue l'exécution de son business plan qui vise à atteindre, à fin 2013, près de 2.605 clients pour un encours de 600 MDH. À l'horizon 2016, l'encours de crédits prévisionnels s'élèvera à 5 MMDH.

En matière de renforcement des fonds propres du CAM, il est à rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du CAM du 29/06/2011 avait décidé une augmentation du capital de la banque de 900 MDH (dont 680 MDH ont été souscrits par l'Etat et 220 MDH par les autres actionnaires). A fin 2012, la part de l'Etat a été libérée à hauteur de 590 MDH et le reliquat devra être mandaté en 2014.

Les principaux indicateurs d'activité, d'exploitation et de structure financière du CAM ont marqué, à fin juin 2013, une évolution favorable :

- les dépôts de la clientèle se sont accrus suite à l'augmentation des ressources à vue (+6%) et celle des comptes sur carnet (+11%) en comparaison au 1<sup>er</sup> semestre 2012 ;
- le Produit Net Bancaire a atteint 1,4 MMDH en progression de 5% par rapport à fin juin 2012 (1,3 MMDH). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des marges d'intérêt de 6% ;
- le Résultat Net s'est situé à 275 MDH en hausse de 9% par rapport à fin juin 2012. Il est à noter que ce résultat est hors opération d'abandon des créances des petits agriculteurs ;
- le total bilan a atteint 73,9 MMDH contre 73,3 MMDH fin décembre 2012 ;

- les fonds propres du CAM continuent à croître et atteignent 6,4 MMDH contre 5 MMDH à fin juin 2012. Ce renforcement découle de l'augmentation de capital réalisée et des résultats du Groupe.

Chiffres en MDH	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
<b>Total Bilan</b>	68 128	69 541	73 324	5,4%
<b>Créances brutes sur clientèle</b>	50 678	54 357	56 832	4,6%
<b>Produit Net Bancaire</b>	2 271	2 462	2 658	8,0%
<b>Résultat Net</b>	372	412	321	-22,0%

### 5.3 - Caisse Centrale de Garantie (CCG)

Conformément aux orientations gouvernementales, la CCG dans le cadre de son plan de développement qui s'étale sur la période 2013-2016, vise à consolider l'offre de garantie en faveur des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et ceci en maintenant l'offre de produits actuelle et en complétant par la prise en charge des besoins de financement liés au crédit-bail et à la transmission d'entreprises. Elle vise également à hausser le plafond de garantie par entreprise de 15 à 20 MDH. Il a été également décidé de mettre à plat et de structurer les fonds dédiés aux TPME.

De nouveaux produits destinés à la création des TPME seront mis en place pour soutenir la création d'entreprise, en l'occurrence MOUWAKABA (Garantie des Prêts d'honneurs), ILAYKI (Garantie des prêts accordés aux entreprises promues par des femmes lancé le 8 mars 2013) et un Fonds d'Investissement dédié à la Création-Amorçage (lancement prévu pour 2015).

La CCG envisage également dans sa stratégie de rechercher plus de proximité des opérateurs économiques et des acteurs locaux de développement et ce, en optant pour le renforcement du déploiement régional qui vise la création, en plus des centres d'affaires déjà existants (Tanger et Agadir), de nouveaux centres régionaux. La CCG projette la création des centres de Casablanca, Fès, Marrakech et Oujda en 2013 et des centres d'affaires de Rabat et de Laâyoune en 2014.

La promotion des entreprises exportatrices s'avère aujourd'hui une priorité. C'est dans cette optique que la CCG va créer des produits spécifiques en faveur de cette catégorie d'entreprises en l'occurrence MEZZANINE EXPORT qui prendra la forme d'un cofinancement avec le secteur bancaire et DAMANE EXPORT qui sera destiné à garantir les crédits à court terme.

Les engagements prévisionnels en 2013 de la CCG en faveur des entreprises ont enregistré une augmentation de près de 10% par rapport aux réalisations de l'exercice 2012 avec une production annuelle de 2.314 MDH. La production annuelle prévue en 2014 est de 2 600 MDH contre 2 900 MDH en 2015 et 3 200 en 2016.

Les octrois de garantie prévus pour l'exercice 2013 s'élèvent à 2.100 MDH, soit une augmentation de 8% comparée à l'exercice 2012 (1,94 MDH). Les prévisions de production pour les années 2014, 2015, et 2016 sont respectivement de 2360, 2650, et 2910 MDH.

En termes de répartition sectorielle, les industries manufacturières viennent en tête des bénéficiaires avec un engagement de 716 MDH, soit 37% des engagements de garantie, suivies par les entreprises de commerce avec des engagements de garantie de 387 MDH, du bâtiment et des travaux publics avec 251,5 MDH, de l'éducation et de l'hôtellerie et restauration avec 116 MDH chacune.

Outre la garantie, l'appui de l'Etat au profit des PME est véhiculé moyennant la mise en place de fonds de cofinancement. En 2012, le volume global des engagements en matière de cofinancement en faveur des entreprises a atteint 163 MDH en sur 108 dossiers agréés. Les prévisions de l'activité de cofinancement pour l'exercice 2013 s'établissent à 214 MDH, soit une augmentation de 31% par rapport aux réalisations de l'exercice 2012. Les prévisions de production en matière de cofinancement pour 2014, 2015 et 2016 sont respectivement de 240, 250 et 290 MDH.

Par ailleurs, le Pacte National pour l'Emergence Industrielle a prévu la mise en place des Fonds Public-Privé de capital d'investissement d'appui à la création, au développement et à la transmission d'entreprises dédié aux PME pour la période 2009-2015. Ces fonds sont constitués de véhicules d'investissement «PME Croissance» d'une taille de 435 MDH et « 3 P Fund » d'une taille de 400 MDH mis en place en 2012 et gérés par deux sociétés privées de gestion.

Une première opération d'un montant de 25 MDH a été réalisée au cours du premier trimestre de 2013 par le fonds « PME Croissance » et a ciblé une PME intervenant dans le secteur des NTIC. Dans le même cadre, la CCG est investisseur à travers le fonds « Emergence Invest », les appels de fonds d'investissement s'élèveraient à 70 MDH en 2013.

#### *5.4 - Fonds d'Equipe ment Communal (FEC)*

En tant que Banque dotée d'une mission d'utilité collective, le FEC offre à ses clients des produits et services financiers sous forme de prêts ou de Lignes de Crédit adaptés à leurs besoins de financement pour des projets d'infrastructures et d'équipement. Il inscrit également son action en phase avec les politiques publiques qui visent à procurer aux Collectivités Territoriales, les moyens pour exercer pleinement leurs prérogatives et leur autonomie en matière de développement économique et social.

Au cours de l'exercice 2012, les principaux indicateurs d'activité du FEC ont connu une évolution favorable. Ainsi, les décaissements de prêts se sont établis à 1.996 MDH en progression de 24% par rapport à l'année précédente (1.607 MDH).

La prédominance de la part des Communes Urbaines dans la structure des prêts décaissés se poursuit. Au 31 décembre 2012, leur part représente 82% de l'ensemble des prêts décaissés pour s'établir à 1.639 MDH contre 1.068 MDH en 2011. Cette évolution traduit une dynamique d'investissement croissante de ces Communes en matière d'équipements et d'infrastructures.

La répartition des décaissements par secteur d'intervention montre que le secteur des aménagements urbains continue à prédominer avec une part de 54%. Ces décaissements ont permis la réalisation de 96 projets d'aménagements urbains.

Les décaissements, au titre de l'année 2012, ont concerné la quasi-totalité des régions du Royaume, soit 15 régions sur les 16, avec une forte concentration sur 2 régions, à savoir le Grand Casablanca et Souss-Massa-Drâa, qui totalisent 49% des prêts décaissés en 2012, soit un montant de 970 MDH.

Les engagements de prêts se sont établis à 1.765 MDH au 31 décembre 2012 contre 2.293 MDH à fin 2011 et ont porté sur le financement de 84 projets pour un volume global d'investissement de 7.732 MDH.

S'agissant des indicateurs financiers de la banque, ils ont connu les évolutions suivantes :

- le Produit Net Bancaire (PNB) a atteint 164 MDH à fin juin 2013 contre 163 MDH à fin juin 2012. Il y a lieu de noter que le PNB enregistré à fin 2012 (345 MDH) constitue le niveau le plus élevé jamais atteint, traduisant ainsi la poursuite de la dynamique d'investissement du secteur local.
- le total bilan s'est situé à fin juin 2013 à 12.378 MDH, sachant qu'en fin 2012, il a marqué une augmentation de 10% (12.556 MDH) par rapport à 2011.
- le Résultat Net s'est élevé au titre du 1er semestre 2013 à un montant de 86 MDH contre 80 MDH à fin juin 2012. ce résultat a atteint 171 MDH à fin décembre 2012 affecté en totalité aux comptes de réserves au même titre que les exercices précédents.
- les fonds propres ont été renforcés avec un niveau de l'ordre de 2.604 MDH au 31 décembre 2012, en hausse de 7% par rapport à la même période de l'année d'avant suite à l'affectation du Résultat Net aux comptes de réserves.

# ANNEXES



## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 244-

Sigle	Raison sociale
<b>AASLM</b>	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
<b>AAVBR</b>	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
<b>ABHs (9)</b>	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
<b>ADA</b>	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>ADEREE</b>	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
<b>ADS</b>	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
<b>ALEM</b>	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
<b>AMDI</b>	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
<b>AMDL</b>	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
<b>ANAM</b>	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
<b>ANAPEC</b>	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
<b>ANCFCC</b>	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
<b>ANDA</b>	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
<b>ANDZOA</b>	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
<b>ANLCA</b>	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
<b>ANP</b>	AGENCE NATIONALE DES PORTS
<b>ANPME</b>	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
<b>ANRT</b>	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
<b>APDN</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
<b>APDO</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
<b>APDS</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
<b>ARCHIVES</b>	ARCHIVES DU MAROC
<b>AREFs (16)</b>	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
<b>AUs (30)</b>	AGENCE URBAINE
<b>BM</b>	BANK AL MAGHRIB
<b>BNRM</b>	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
<b>CADETAF</b>	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
<b>CAGs (16)</b>	CHAMBRE D'AGRICULTURE
<b>CAR (24)</b>	CHAMBRE D'ARTISANAT
<b>CC</b>	CAISSE DE COMPENSATION
<b>CCG</b>	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
<b>CCIS (28)</b>	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
<b>CCM</b>	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
<b>CDG</b>	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
<b>CDVM</b>	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
<b>CFR</b>	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
<b>CH (5)</b>	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
<b>CMPE</b>	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
<b>CMR</b>	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
<b>CNESTEN</b>	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
<b>CNPAC</b>	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
<b>CNRA</b>	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES
<b>CNRST</b>	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
<b>CNSS</b>	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
<b>CPM (4)</b>	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
<b>EACCE</b>	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 244-

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>
<b>EHTP</b>	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
<b>EN</b>	ENTRAIDE NATIONALE
<b>ENA</b>	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
<b>ENIM</b>	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINERALE
<b>FDSHII</b>	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
<b>FEC</b>	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
<b>FFIEM</b>	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
<b>IAV</b>	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
<b>IMANOR</b>	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
<b>INRA</b>	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
<b>INRH</b>	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
<b>IPM</b>	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
<b>ISA</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
<b>ISCAE</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
<b>ISM</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
<b>ITPSMGEA</b>	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
<b>LOARC</b>	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
<b>MAP</b>	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
<b>MDA</b>	MAISON DE L'ARTISAN
<b>OC</b>	OFFICE DES CHANGES
<b>OCE</b>	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
<b>ODCO</b>	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
<b>OFEC</b>	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
<b>OFPPT</b>	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
<b>OMPIC</b>	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
<b>ONCA</b>	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
<b>ONCF</b>	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
<b>ONDA</b>	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
<b>ONEE</b>	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
<b>ONHYM</b>	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
<b>ONICL</b>	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
<b>ONMT</b>	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
<b>ONOUSC</b>	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
<b>ONP</b>	OFFICE NATIONAL DES PECHES
<b>ONSSA</b>	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
<b>ORMVA (9)</b>	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
<b>RADEE (12)</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
<b>RAFC</b>	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
<b>RATS</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
<b>TNMV</b>	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
<b>UNIVERSITES (15)</b>	UNIVERSITES

**LISTE DES SOCIETES ANONYMES (\*)  
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR - 42 -**

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Participation Directe %</b>	<b>Participation Publique %</b>
<b>ADER</b>	AGENCE DE DESENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00	100,00
<b>ADM</b>	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	59,72	98,49
<b>AGA INGENIERIE</b>	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	24,27	24,27
<b>ASMA INVEST</b>	SOCIETE SEAUDIO-MAROCAINE D'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT	50,00	50,00
<b>BAM</b>	BARID AL MAGHRIB	100,00	100,00
<b>BCP</b>	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	6,02	13,44
<b>BIOPHARMA</b>	SOCIETE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE ET PHARMACEUTIQUE VETERINAIRE	100,00	100,00
<b>CAM</b>	CREDIT AGRICOLE DU MAROC	75,00	87,20
<b>CASA TRANSPORTS</b>	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA	89,00	99,67
<b>DIYAR AL MADINA</b>	SOCIETE DIYAR AL MADINA	16,00	99,71
<b>FMDT</b>	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	66,67	100,00
<b>FONCIERE UIR</b>	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	16,68	83,29
<b>HAO</b>	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE	100,00	100,00
<b>IAM</b>	ITISSALAT AL-MAGHRIB	30,00	30,00
<b>IDMAJ SAKAN</b>	IDMAJ SAKAN	55,00	89,05
<b>JZN</b>	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA	100,00	100,00
<b>LABOMETAL</b>	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE	7,50	10,59
<b>MAROCLEAR</b>	MAROCLEAR	25,00	56,14
<b>MASEN</b>	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY	25,00	100,00
<b>MIA</b>	MOROCCO INVESTMENT AUTHORITY	100,00	100,00
<b>MJS</b>	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	90,00	100,00
<b>OCP</b>	OCP SA	94,12	95,58
<b>RAM</b>	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	53,94	98,04
<b>SALIMA HOLDING</b>	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING	24,26	24,26
<b>SAPT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE	50,00	100,00
<b>SAR</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00	100,00
<b>SIE</b>	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES	71,00	100,00
<b>SMAEX</b>	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	34,98	40,74
<b>SMIT</b>	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE	77,94	100,00
<b>SNED</b>	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	99,96	99,96
<b>SNRT</b>	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION	100,00	100,00
<b>SNTL</b>	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE	100,00	100,00
<b>SODEP</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS	100,00	100,00
<b>SOMED</b>	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	33,24	33,24
<b>SONACOS</b>	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	90,17	95,97
<b>SONADAC</b>	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	32,52	96,51
<b>SONARGES</b>	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES	100,00	100,00
<b>SOREAD</b>	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA	76,01	76,11
<b>SOREC</b>	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL	99,75	99,75
<b>SOTADEC</b>	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES	40,00	40,00
<b>TMSA</b>	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	8,19	100,00
<b>TM2</b>	TANGER MED 2	99,97	100,00

(\*) : HORS FILIALES, PARTICIPATIONS ET EN COURS DE LIQUIDATION

## LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION OU DISSOLUTION (78)

<b>Sigle</b>	<b>Raison Sociale</b>
<b>AOULI</b>	MINES D'AOULI
<b>APP</b>	AGENCE DU PARTENARIAT POUR LE PROGRES
<b>ASSARF</b>	ASSARF ACHAABI
<b>BNDE</b>	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
<b>CDM</b>	CHARBONNAGES DU MAROC
<b>CFPM</b>	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
<b>CHARIKA</b>	SOCIETE CHARIKA
<b>CIMA</b>	CIMENTERIE MAGHREBINE
<b>COMAGRI</b>	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
<b>COMAPRA</b>	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
<b>CRNMDA</b>	CAVES DES ROCHES NOIRES
<b>DORMOY</b>	ETABLISSEMENTS DORMOY
<b>ELKHEIR</b>	SOCIETE EL KHEIR
<b>EUMAGEX</b>	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
<b>EUROCHEQUE</b>	EUROCHEQUE MAROC
<b>FRUMAT</b>	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
<b>FS SGAM</b>	FONDS SGAM AL KANTARA
<b>GEFS</b>	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
<b>HALA FISHERIES</b>	HALA FISHERIES
<b>HOLEXP</b>	HOLDING EXPANSION
<b>IMEC</b>	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
<b>JADIVET</b>	JADIDA VETEMENTS
<b>MARTCO</b>	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
<b>MMA</b>	PECHINEY M.M.A
<b>NEW SALAM</b>	SOCIETE NEW SALAM
<b>ODI</b>	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
<b>PALM BAY</b>	PALM BAY
<b>PALMARIVA</b>	PALMARIVA MAROC
<b>PERLITE</b>	PERLITE ROCHE
<b>PROMAGRUM</b>	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
<b>RAD</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
<b>RAID</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
<b>RATAG</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
<b>RATC</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
<b>RATF</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
<b>RATM</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
<b>RATMA</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH
<b>RATR</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
<b>RATT</b>	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
<b>RDE</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
<b>RED</b>	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
<b>REP MARINE</b>	REP MARINE
<b>SAFIR</b>	CHAINE HOTELIERE SAFIR
<b>SAIA</b>	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
<b>SASMA</b>	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
<b>SCI SEBTA</b>	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
<b>SCORE U</b>	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
<b>SCVA</b>	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
<b>SCVM</b>	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES

## LISTE DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION OU DISSOLUTION (78)

<b>Sigle</b>	<b>Raison Sociale</b>
<b>SEFERIF</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
<b>SEPYK</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
<b>SERECAF</b>	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
<b>SGAM KANTARA</b>	SGAM AL KANTARA
<b>SICOR</b>	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES DE L'ORIENTALE
<b>SINCOMAR</b>	SINCOMAR
<b>SLIMACO</b>	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
<b>SMADA</b>	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>SNDE</b>	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
<b>SNPP</b>	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
<b>SOCICA</b>	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
<b>SOCOBER</b>	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
<b>SODEA</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>SODEVI</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
<b>SODIP</b>	SODIP
<b>SOGETA</b>	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
<b>SOGIP</b>	SOGIP
<b>SONARP</b>	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
<b>SOPLEM</b>	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
<b>SORASRAK</b>	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
<b>TELECART</b>	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
<b>TRANSATLANTIQUE</b>	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
<b>UIM</b>	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
<b>UREB BEN SLIMAN</b>	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE BEN SLIMANE
<b>UREB CHTOUKA</b>	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE CHTOUKA
<b>UREB HAD SOUALE</b>	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE SOUALEM
<b>UREB OULMES</b>	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS D'OULMES
<b>UREB TIZITINE</b>	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE TIZITINE
<b>VINICOOP</b>	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

**Autorisations de créations de filiales et de prises de participations  
accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 relative  
au transfert d'entreprises publiques au secteur privé**

**ANNEE 2012**

<b>EEP Demandeur</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Activité</b>	<b>Taux Participation %</b>	<b>Investissement Projeté en MDH</b>
<b>CDG DEVELOPPMENT</b>	Prise de participation de CDG DEV dans « <b>Chbika Rive Hôtel</b> »	Tourisme	35	484
<b>CDG</b>	Prise de participation de CDG dans le capital de <b>CASA TRAM</b>	Transport	40	6 300
<b>EXPROM FACILITIES</b>	Création de la filiale <b>Exprom Sécurité</b>	Sécurité	100	-----
<b>SDS Société Dévelop. Saidia</b>	Prise de participation dans la <b>Société Marina Management (SMM)</b>	Tourisme	50 + 1 action	500
<b>OCP</b>	Création de deux filiales <b>Jorf Fertilizers Company I et II</b>	Industrie	100	11 200
	Création de deux filiales <b>Jorf Fertilizers Company III et IV</b>	Industrie	100	11 200
<b>ANP</b>	Création de la « <b>Société de gestion du Port de Tanger Ville</b> » ( <b>SGPTV</b> )	infrastructure	51	1 100
<b>SAPT</b>			49	
<b>MASEN</b>	Création d'une filiale dénommée « <b>Masen Capital</b> »	Energie	100	153
	Prise de participation dans <b>Acwa Power Ouarzazate S.A</b> , via Masen Capital	Energie solaire	25	6 800
<b>BCP</b>	Prise de participation dans « <b>Atlantic Bank International</b> », par abréviation " <b>ABI</b> "	Finances	50	1.090
	Prise de participation dans <b>BP Outsourcing Process SA</b>	Finances	52	11
<b>SNTL</b>	Création de sous filiales « <b>SNTL DAMCO MED LOGISTICS</b> » et « <b>SNTL IMMO MED</b> »	Transport	100	14
			100	120
<b>ONE</b>	Prise de participation dans la société <b>JLEC 5&amp;6</b>		20	15 500
<b>RAM</b>	Création de filiales « <b>Special Purpose Company</b> » à l'occasion de chaque financement d'acquisition d'avions	Aéronautique	-----	-----
	Création de la filiale « <b>RAM Handling</b> »	Handling	100	38

**Autorisations de créations de filiales et de prises de participations  
accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 relative  
au transfert d'entreprises publiques au secteur privé**

ANNEXE 4 bis

ANNEE 2013

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
CDG	Création d'une filiale de la société d'Aménagement Zenata (filiale de CDG DEV) dénommée « <b>Zenata Commercial Project</b> »	Aménagement	100	1 200
	Création d'une filiale de la société Foncière Chellah (filiale de la CDG) dénommée « <b>Foncière Chellah Industries</b> »	Industrie	100	227
	Création par Madaef d'une filiale dénommée « <b>Société Hôtelière de Rabat</b> » S.A	Hôtellerie	100	543
SODEP	Création de la filiale « <b>Terminal à conteneurs 3 de Casablanca SA</b> »	Activité portuaire	100	2 641
OCP	Création de sociétés commerciales « <b>OCP Fertilizantes Ltda</b> », « <b>SAFTCO BV</b> » et « <b>SAFTCO do Brasil</b> ».	Commercialisation d'engrais et de produits phosphatés	100	170
			100	9
100			4	
	Création de la <b>Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan « SADM »</b>	Aménagement	51	5 481
BAM	Création d'une sous filiale dénommée « <b>BARID CASH</b> »	Transfert d'argent	100	122
	Acquisition de 100% du capital de la <b>SDTM</b>	Messagerie	100	103

**PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS  
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS**

**REALISATIONS 2011 - 2012**

(En Millions de DH)

<b>INDICATEURS</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>EVOLUTION 2012 / 2011</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	189 067	199 690	5,6%
<b>Charges d'Exploitation (1)</b>	150 666	160 122	6,3%
<b>dont Charges de Personnel</b>	28 860	30 069	4,2%
<b>Charges Financières</b>	19 542	21 365	9,3%
<b>Valeur Ajoutée</b>	81 170	79 526	-2,0%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	34 915	29 269	-16,2%
<b>Résultat Courant</b>	33 474	29 651	-11,4%
<b>Résultat Net(2)</b>	16 900	13 455	-20,4%
<b>Impôt sur les Sociétés</b>	5 759	6 208	7,8%
<b>Investissement</b>	68 898	77 544	12,5%
<b>Dettes de Financement</b>	158 721	174 564	10,0%
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	49 690	42 200	-15,1%
<b>Fonds Propres</b>	363 236	395 558	8,9%
<b>Total du bilan</b>	920 372	1 000 560	8,7%

(1) Hors dotations d'exploitation

(2) Résultat net hors CNSS et CMR

**Produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics au profit du BGE (\*)  
au titre de 2012- 2013 et propositions PLF 2014 (En MDH)**

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2012 (Réalisé)	LF 2013		PLF 2014
		PLF 2013 (Prévisions)	Réalisé à fin août	
<b>Produits à provenir d'organismes financiers</b>				
Produits à provenir de Bank Al Maghrib	903,0	1 018,0	763,0	894,0
Produits provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	360,0	360,0		360,0
Dividendes au titre des participations de l'Etat à la BCP	106,4	40,0	42,1	42,1
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux		33,1		32,0
Dividendes à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)				100,0
Dividendes à Provenir du Fond Communal de l'Equipement (FEC)				250,0
Produits à provenir de l'Office des Changes	250,0	250,0	250,0	250,0
<b>Produits des monopoles, parts de bénéfices et contributions des établissements publics</b>				
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	2 000,0	2 500,0	2 000,0	2 500,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	126,5	140,0	180,0	180,0
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	112,5	200,0	100,0	300,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	50,0	50,0	50,0	90,0
Produits à provenir du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM)		50,0	50,0	25,0
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	4,0	4,0		4,0
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)		54,0		55,0
Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)		40,0		15,0
<b>Dividendes à provenir des sociétés à participation publique</b>				
Produits à provenir de l'OCP SA	4 144,0	5 000,0	4 000,0	3 000,0
Dividendes à provenir de Itissalat Al Maghrib (IAM)	2 198,0	2 032,5	1 709,0	1 815,0
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	200,0	150,0		150,0
Dividendes à provenir de Barid Al Maghrib (BAM)	269,7	60,0		54,0
Dividendes à provenir de la société d'Exploitation des Ports (SODEP)	99,9	200,0	188,7	200,0
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	30,0	30,0	30,0	35,0
Dividendes à provenir de la Société d'Aménagement Ryad (SAR)	150,0	25,0		25,0
Dividendes à Provenir de la Compagnie nationale de transport aérien Royal Air Maroc (RAM)				25,0
Société Natoinale de Commercialisation des Semences (SONACOS)				25,0
Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)				30,0
Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)		6,0		5,0
<b>Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits</b>				
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant d'IAM	100,0	100,0	50,0	100,0
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	100,0	100,0	50,0	100,0
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	60,0	60,0	60,0	60,0
Produits divers	228,9	60,0	123,0	120,0
<b>Total</b>	<b>11 492,9</b>	<b>12 562,6</b>	<b>9 645,8</b>	<b>10 841,1</b>

\* Hors recettes de privatisation

**Transferts de l'Etat aux EEP :**  
**Prévisions actualisées de la loi de finances 2013 et réalisations**  
**au titre des lois de finances 2012 et 2013 (En MDH)**

EEP	Déblocage à fin 2012	PREVISIONS ACTUALISEES A FIN AOÛT 2013				REALISATIONS A FIN AOÛT 2013			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AASLMarchica	5,0	10,0			10,0	10,0			10,0
AAVBR	306,0	200,0	28,0		228,0	200,0	28,0		228,0
ABH	202,9		100,0		100,0		11,9		11,9
ADA	42,2	60,0	43,5		103,5	32,6	35,2		67,7
ADEREE	12,5	27,3	32,0		59,3		16,0		16,0
ADM	740,0			790,0	790,0			400,0	400,0
ADS	72,4	14,7	94,0		108,7		70,5		70,5
Agences Urbaines	368,5	115,0	465,0		580,0	17,0	152,6		169,6
ALEM	220,0	125,0			125,0	125,0			125,0
AMDI	100,0	72,0	32,0		104,0	36,0	32,0		68,0
AMDL		10,0			10,0	10,0			10,0
ANAM	15,4				0,0				0,0
ANAPEC	124,5	2,0	117,0		119,0	2,0	117,0		119,0
ANDA	15,0	15,0	15,0		30,0		7,5		7,5
ANDZOA	57,3	34,0	38,0		72,0		9,5		9,5
ANPME	244,5	2,8			2,8	2,8			2,8
APDN	141,0	100,0			100,0	100,0			100,0
APDO	270,0	80,0			80,0	60,0			60,0
APDS	80,0	80,0			80,0	60,0			60,0
APP	192,0	110,0	0,2		110,2	60,0	0,2		60,2
Archives du Maroc	7,0	2,0	6,0		8,0		6,0		6,0
AREFs	3023,5	2200,1	2543,1		4743,2	1051,4	2543,1		3594,5
BNDE				100,0	100,0				0,0
BNRM	38,0	7,0	33,0		40,0	7,0	16,5		23,5
CADETAF		1,0			1,0				0,0
CAG	79,8	71,5	47,1		118,5	41,6	35,0		76,7
CAM	500,0			100,0	100,0				0,0
Casablanca Aménagement SA	10,0				0,0				0,0
Casablanca Transports SA	432,0	11,0		216,0	227,0	11,0		216,0	227,0
Chambres d'Artisanat & FED	42,7	70,0	20,2		90,2	61,4	19,2		80,6
Chambres Pêches Maritimes	4,0		4,0		4,0		2,4		2,4
CCIS	34,5		23,4		23,4		20,5		20,5
CCG	306,3	6,3		540,0	546,3	6,3			6,3
CCM	49,8	5,1	40,0		45,1	3,4	20,0		23,4
CDM	21,8				0,0				0,0
CHIR	374,3		433,0		433,0		216,5		216,5
CHIS	704,8		787,7		787,7		393,8		393,8
CHUHII	311,3		347,0		347,0		347,0		347,0
CHUMVI	294,7	6,5	379,0		385,5		379,0		379,0
CMPE	109,8	123,7			123,7				0,0
CMR	10,6				0,0				0,0
CNESTEN	125,5	41,0	62,7		103,7		31,3		31,3
CNRST	16,8	8,3	55,0		63,3		18,9		18,9
CNSS			99,0		99,0		99,0		99,0
COMANAV	25,7				0,0				0,0
COTEF			0,5		0,5		0,5		0,5
CENTRES DE TRAVAUX	344,9	56,4	238,0		294,4		161,2		161,2

**Transferts de l'Etat aux EEP :**  
**Prévisions actualisées de la loi de finances 2013 et réalisations**  
**au titre des lois de finances 2012 et 2013 (En MDH)**

EEP	Déblocage à fin 2012	PREVISIONS ACTUALISEES A FIN AOÛT 2013				REALISATIONS A FIN AOÛT 2013			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EHTP	18,2	6,8	11,4		18,2				0,0
ENTRAIDE NATIONALE	403,7	20,4	363,3		383,7		272,4		272,4
ENAM	79,6	21,5	56,0		77,5	15,0	51,0		66,0
ENIM	72,4	3,6	76,6		80,3		38,3		38,3
Fonds Hassan II	1000,0	500,0			500,0				0,0
IAV HASSAN II	208,3	39,5	200,0		239,5	30,0	129,0		159,0
INRA	204,5	104,5	121,0		225,5	70,0	74,5		144,5
INRH	94,2	30,0	58,9		88,9		58,9		58,9
IPM	36,3	10,0	28,6		38,6	10,0	28,6		38,6
IPSM	8,8	3,0	6,3		9,3		3,4		3,4
IRCAM			70,0		70,0		70,0		70,0
ISA	6,0		6,0		6,0		6,0		6,0
ISCAE	14,5		29,1		29,1		14,5		14,5
ISM	20,0		20,0		20,0		20,0		20,0
MAP	187,3	6,3	186,0		192,3	4,2	93,0		97,2
MAISON DE L'ARTISAN		41,9			41,9				0,0
MARCHICA MED	215,0	300,0			300,0	100,0			100,0
Nouveau Port Nador West		400,0			400,0				0,0
ODCO	39,5		44,0		44,0		12,0		12,0
OFPPT	10,0	10,0	150,0		160,0	10,0			10,0
ONCF	943,8			1727,0	1727,0			655,0	655,0
ONEE	500,0	120,0		1000,0	1120,0	120,0		1000,0	1120,0
ONHYM		25,0			25,0				0,0
ONMT	300,0	371,0			371,0	203,0			203,0
ONOUSC	382,9	179,0	389,4		568,4	117,0	194,7		311,7
ONP	191,8	46,7			46,7				0,0
ONSSA	587,9	297,2	362,0		659,2	184,9	355,4		540,3
ORMVA	1830,2	1711,9	113,0		1824,9	933,1	69,5		1002,6
RATAG	9,6				0,0				0,0
SADM				0,5	0,5			0,5	0,5
SAPT		157,5		84,4	241,9	67,5		84,4	151,9
Sté Bombardier Aerospace	29,2	4,1			4,1	4,1			4,1
SEFERIF		6,3			6,3				0,0
SMIT	19,7	29,7			29,7	9,9			9,9
MEDZ		64,8			64,8	64,8			64,8
SNDE	0,5		0,5		0,5		0,5		0,5
SNED	10,0		5,0		5,0		5,0		5,0
SNRT	976,6	800,0	112,5		912,5	600,0	112,5		712,5
SOREAD	35,0	45,0			45,0	30,0			30,0
TMSA	550,0				0,0				0,0
TANGER MED II				150,0	150,0			150,0	150,0
TNMV	15,0		15,6		15,6		7,8		7,8
Universités	946,0	441,2	906,9		1348,1	149,9	372,9		522,7
<b>TOTAL</b>	<b>20023,3</b>	<b>9464,4</b>	<b>9415,4</b>	<b>4707,9</b>	<b>23587,6</b>	<b>4620,7</b>	<b>6780,4</b>	<b>2505,9</b>	<b>13906,9</b>

## INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR EN MDH

SECTEUR	EEP	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Prévisions 2013	Prévisions 2014
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	ADM	6 917	3 797	3 774	4 980
	ANRT	41	29	4	4
	CASA TRANSPORTS	3 396	2 515	622	600
	CFR	1 975	1 403	1 861	1 800
	CNPAC	28	2	17	30
	LPEE	50	47	50	50
	ONCF	7 469	5 993	7 500	7 500
	ONDA	2 007	861	1 980	1 980
	RAFC	13	11	14	14
	RAM GROUPE	1 570	1 552	1 187	1 187
	RATS	41	2	13	10
	SNTL	181	197	249	173
	SOSEP	458	240	2 871	368
	SONARGES	7	1	6	7
	STRS	93	82	257	240
TMSA	1 581	2 994	5 311	1 794	
<b>TOTAL</b>	<b>25 826</b>	<b>19 726</b>	<b>25 717</b>	<b>20 738</b>	
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ADA	34	43	77	27
	ANCFCC	1 624	303	1 764	2 681
	ANDA	15	17	58	23
	ANDZOA	83	28	74	74
	BIOPHARMA	20	19	48	18
	JZN	16	3	15	10
	LOARC	6	3	9	5
	ONCA	101	59	77	100
	ONICL	24	19	8	4
	ONP	484	120	640	570
	ONSSA	294	398	552	335
	ORMVAs	3 096	1 940	3 552	2 819
	SONACOS	100	14	81	95
	SOREC	146	38	467	465
SOSIPO	27	3	16	11	
<b>TOTAL</b>	<b>6 069</b>	<b>3 005</b>	<b>7 438</b>	<b>7 236</b>	
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	AASLM	1 097	790	1 285	930
	AAVBR	899	899	1 698	1 139
	ADER	3	1	2	2
	AGENCES URBAINES	1 167	677	876	1 217
	ALEM	4 000	2 070	4 000	3 500
	APDN	230	422	260	340
	APDO	299	255	281	270
	APDS	866	784	900	900
	CASA AMENAGEMENT	50	34	60	55
	GROUPE HAO	7 000	6 689	7 500	7 500
	IDMAJ SAKAN	349	370	340	653
	SAPT	468	130	292	292
	SAR	180	1	169	180
	<b>TOTAL</b>	<b>16 609</b>	<b>13 121</b>	<b>17 663</b>	<b>16 978</b>
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	ABHs	280	412	549	523
	ADEREE	30	13	34	13
	CADETAF	1	0	6	1
	CNESTEN	76	40	48	55
	GROUPE OCP	24 930	12 614	20 420	29 500
	MASEN	1 615	717	1 405	1 800
	ONEE	13 057	7 917	12 215	12 459
	ONHYM	279	265	124	346
	REGIES DISTRIBUTION	4 110	2 510	2 546	2 392
	SIE	635	3	9	910
<b>TOTAL</b>	<b>45 013</b>	<b>24 492</b>	<b>37 356</b>	<b>47 999</b>	
FINANCES	CAM	291	238	272	299
	CCG	3	1	4	4
	CDG GROUPE	13 068	9 000	13 933	14 000
	CDVM	133	2	129	129
	FDSHII	3	1	2	1
	FEC	7	2	7	7
	OC	153	14	28	128
<b>TOTAL</b>	<b>13 658</b>	<b>9 258</b>	<b>14 376</b>	<b>14 570</b>	

## INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR EN MDH

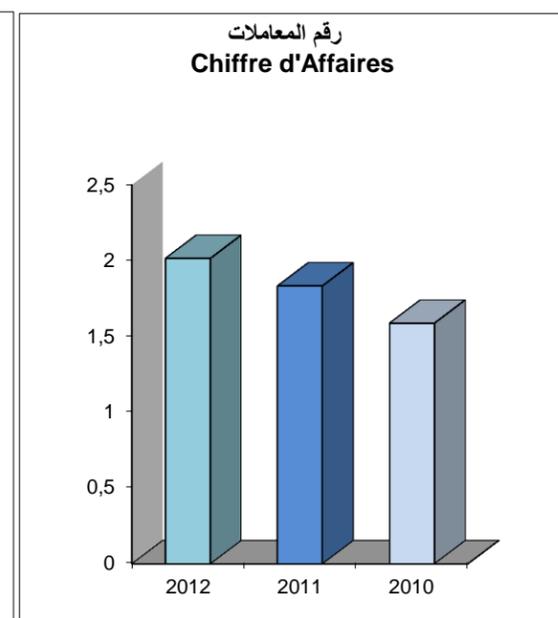
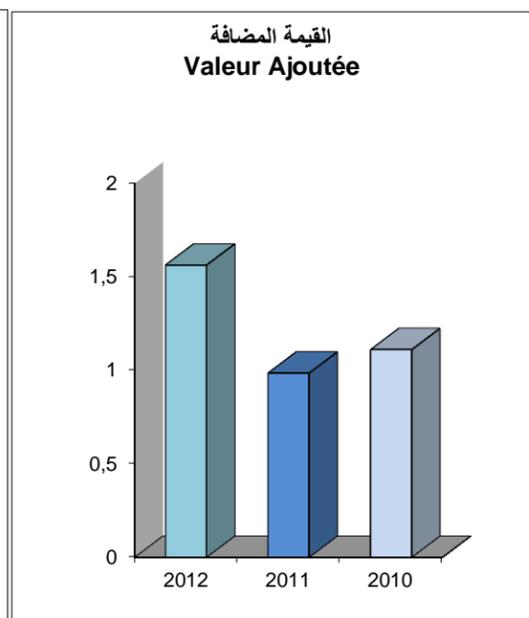
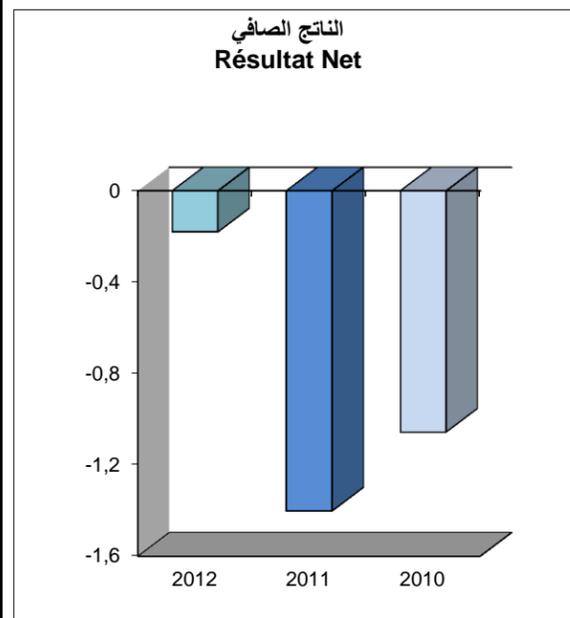
SECTEUR	EEP	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Prévisions 2013	Prévisions 2014
<b>SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION</b>	ADS	73	8	149	149
	ANAM	46	12	23	25
	ANAPEC	82	19	52	52
	AREFs	9 369	2 785	8 950	9 000
	BNRM	13	5	15	15
	CC	1	0	1	1
	CCM	21	5	15	15
	CHUs	385	219	818	830
	CMR	61	10	78	45
	ENIM	30	13	30	32
	CNOPS	105	57	15	16
	CNRST	127	18	119	125
	CNSS	178	104	136	136
	EHTP	70	11	70	73
	ENAM	30	16	48	49
	IAV	80	61	76	79
	INRA	101	97	120	120
	INRH	83	32	65	80
	ITPSMGEA	12	3	8	9
	EN	167	18	112	116
	IPM	51	18	51	52
	ISCAE	13	6	8	8
	ISM	15	0	13	13
	MAP	66	44	43	45
	ODCO	5	1	5	5
	OFPPT	754	580	513	713
ONOUCS	415	261	179	188	
TNMV	11	3	10	10	
UNIVERSITES	2 949	933	2 460	2 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>15 313</b>	<b>5 339</b>	<b>14 182</b>	<b>14 500</b>
<b>TOURISME ET ARTISANAT</b>	FMDT	730	294	1 125	1 342
	MDA	152	90	164	180
	ONMT	584	576	750	750
	SMIT	203	35	244	260
	<b>TOTAL</b>	<b>1 669</b>	<b>995</b>	<b>2 283</b>	<b>2 532</b>
<b>AUTRES</b>	ANPME	3	12	11	11
	ARCHIVES DU MAROC		0	6	6
	AMDI	100	27	72	100
	ANP	875	743	837	1 118
	BAM	785	493	589	380
	CMPE	307	169	338	340
	MJS	7	3	2	7
	EACCE	65	2	45	32
	OCE	5	0	16	16
	OFEC	8	6	5	5
	OMPIC	20	7	20	19
	SNRT	260	106	64	60
	SOREAD	40	41	90	40
<b>TOTAL</b>	<b>2 475</b>	<b>1 609</b>	<b>2 094</b>	<b>2 133</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>126 631</b>	<b>77 544</b>	<b>121 109</b>	<b>126 686</b>

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	<b>ADM</b>			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	<b>SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC</b>			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	<b>12 295 629</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الأجمالي
DATE DE CREATION		<b>12/06/1989</b>		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	<b>Filiale Publique</b>		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
	تجهيز و إستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيار			نشاط المؤسسة
ACTIVITE	<b>CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES</b>			
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	<b>98,49%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>59,72%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	<b>38,77%</b>	غير المباشرة	

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآلاف الدراهم
Effectif	548	564	569	عدد المستخدمين
Charges de personnel	159 952	151 115	140 884	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	613 427	1 000 943	629 127	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 014 839	1 833 088	1 587 088	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 563 239	985 417	1 111 141	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	10 684	10 539	8 530	الضريبة على الشركات
Résultat net	-179 228	-1 402 110	-1 056 030	الناتج الصافي
CAF	201 617	23 328	334 050	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	45 946 081	43 556 177	38 282 449	مجموع الأصول
Fonds propres	8 095 526	7 114 985	7 377 327	الأموال الذاتية
Dettes de financement	34 614 167	32 039 946	26 728 137	ديون التمويل
Investissements	3 797 000	5 232 000	7 479 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



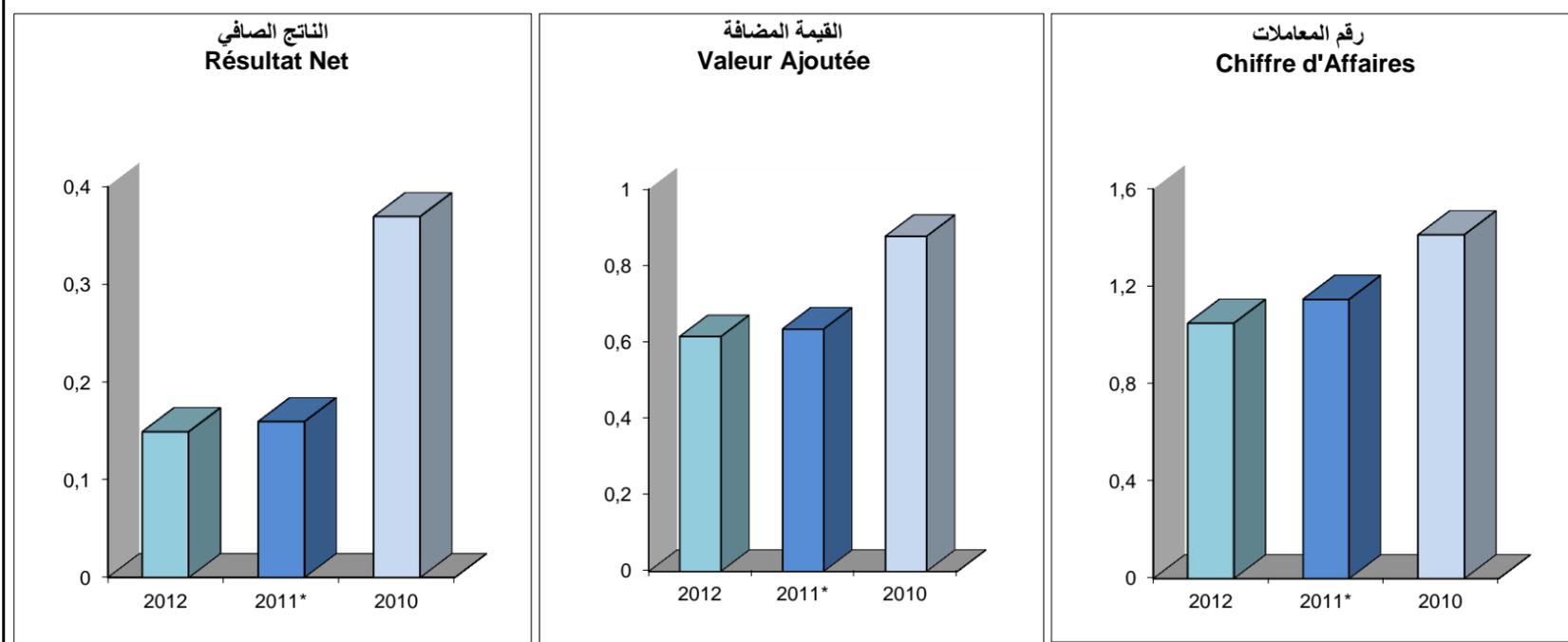
FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>BAM</b>		رمز المؤسسة
	بريد المغرب		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>BARID AL MAGHRIB</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>1 191 399</b>	ألاف الدراهم
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>07/08/1997</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Société d'Etat</b>		شركة الدولة
	البريد و المصالح البريدية المالية		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>COURRIER &amp; MESSAGERIE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011*	2010	بألاف الدراهم
Effectif	4 084	4 193	7 936	عدد المستخدمين
Charges de personnel	528 184	514 290	866 172	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	975 210	1 039 649	1 704 191	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 049 253	1 147 371	1 412 486	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	614 193	634 100	876 517	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	96 264	89 206	175 411	الضريبة على الشركات
Résultat net	149 305	159 573	369 352	الناتج الصافي
CAF	333 094	325 480	570 151	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 815 092	12 709 645	35 490 944	مجموع الأصول
Fonds propres	2 086 459	2 037 232	2 077 218	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	493 000	296 062	496 037	الإستثمارات

\* Transformé en Société Anonyme en 2011 avec création d'Al Barid Bank

Milliards DH مليار درهم

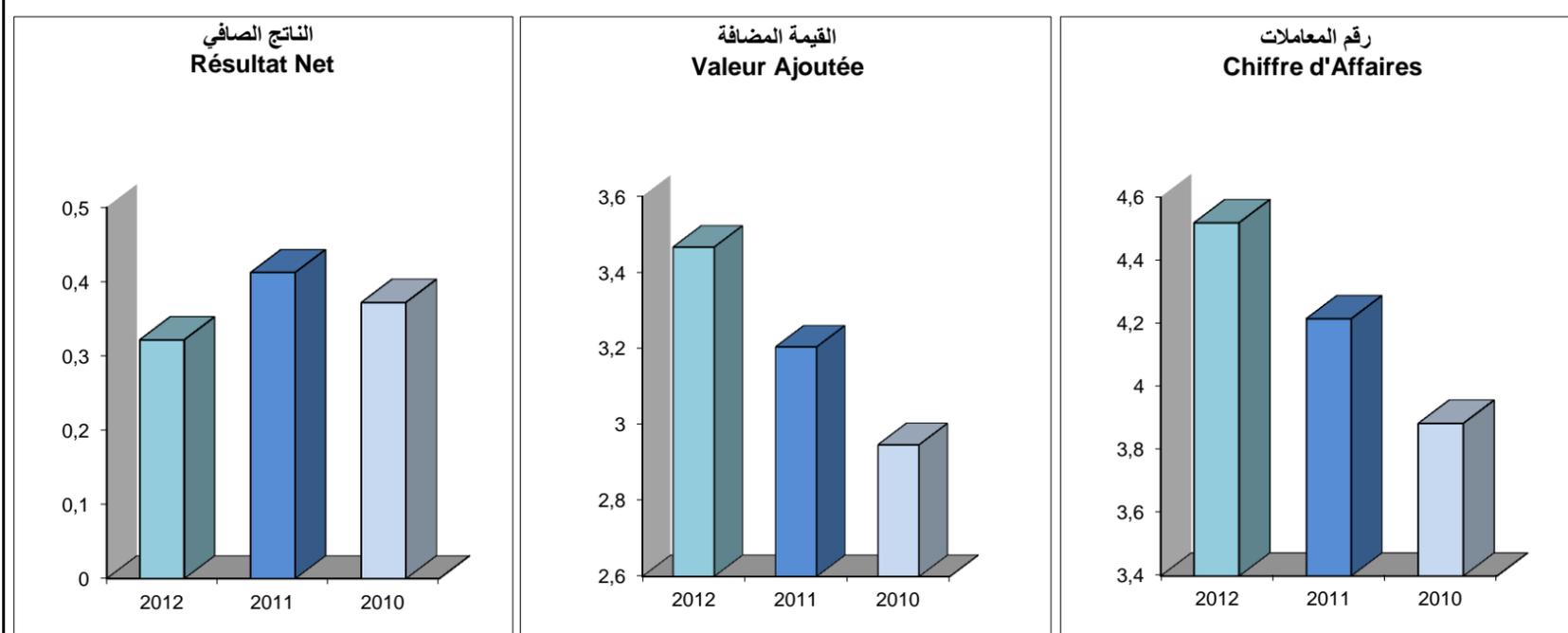


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>CAM</b>		رمز المؤسسة
	القرض الفلاحي للمغرب		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>CREDIT AGRICOLE DU MAROC</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>3 818 248</b>	ألاف الدراهم رأس المال الأجمالي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>01/06/2004</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Filiale Publique</b>		الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة		نشاط المؤسسة
	مؤسسة بنكية		
<b>ACTIVITE</b>	<b>BANCAIRE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>87,20%</b>	المساهمة العمومية الإجمالية
	DIRECTE	<b>75,20%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>12,00%</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بألاف الدراهم
Effectif	3 641	3 377	3 429	عدد المستخدمين
Charges de personnel	522 901	741 937	675 317	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 198 096	1 105 951	1 005 528	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 518 705	4 214 600	3 883 438	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 466 428	3 203 933	2 946 741	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	119 025	21 719	20 125	الضريبة على الشركات
Résultat net	321 481	412 005	371 821	الناتج الصافي
CAF	593 307	609 446	480 837	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	73 324 381	69 541 244	68 128 343	مجموع الأصول
Fonds propres	4 381 176	3 451 696	2 962 691	الأموال الذاتية
Dettes de financement	8 668 115	8 723 676	13 124 588	ديون التمويل
Investissements	237 676	178 000	238 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

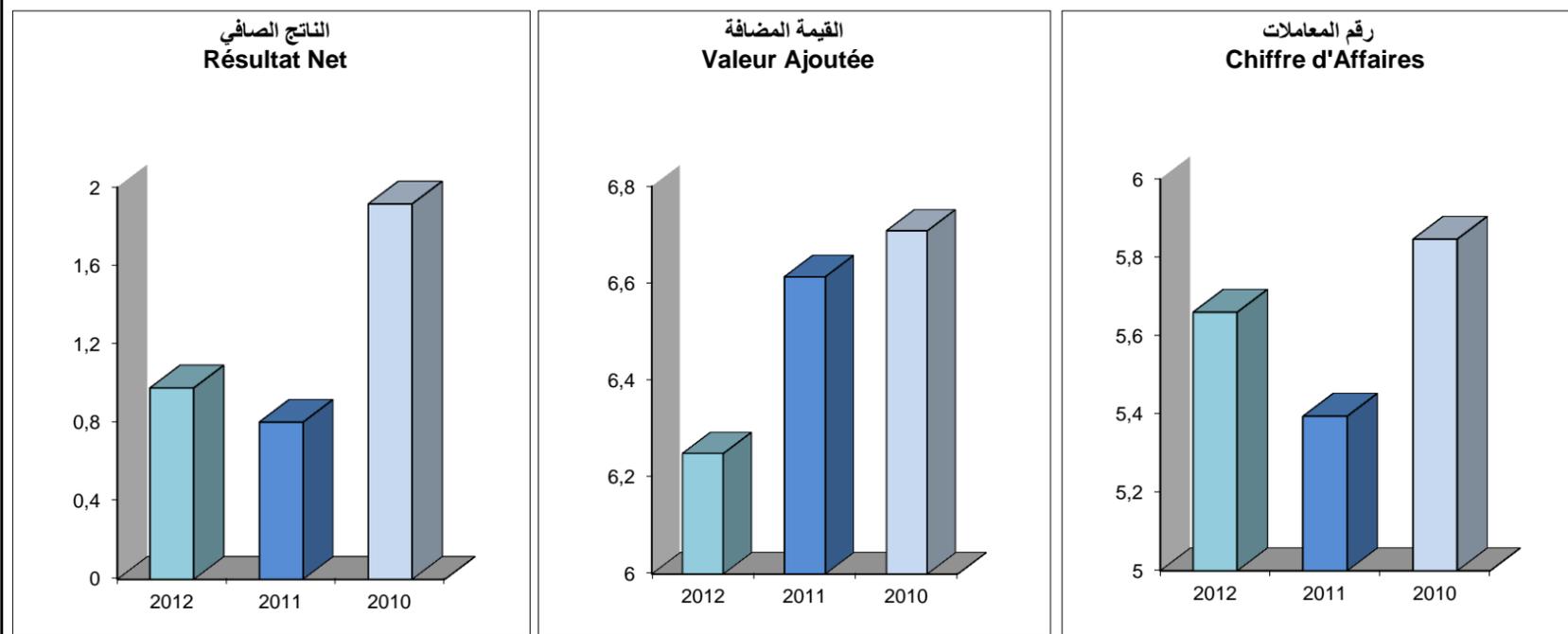


## FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	<b>CDG GROUPE</b>		رمز المؤسسة
	صندوق الإيداع و التدبير		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	<b>CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION</b>		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	<b>11 987 547</b>	ألاف الدراهم رأس المال الأجمالي
DATE DE CREATION	<b>10/02/1959</b>		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	<b>مؤسسة عمومية</b>		نشاط المؤسسة
	<b>مؤسسة بنكية</b>		
ACTIVITE	<b>BANCAIRE</b>		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	<b>100%</b>	المساهمات العمومية : الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>-</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآلاف الدراهم
Effectif	271	261	261	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 669 942	1 527 574	1 448 482	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 911 405	2 940 378	3 162 550	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 659 991	5 394 715	5 846 301	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	6 248 565	6 613 163	6 707 945	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	196 039	810 635	858 129	الضريبة على الشركات
Résultat net	975 773	801 152	1 914 157	الناتج الصافي
CAF	888 543	1 371 698	-2 063 687	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	169 774 235	155 541 170	146 234 332	مجموع الأصول
Fonds propres	17 983 568	19 954 962	23 117 332	الأموال الذاتية
Dettes de financement	35 867 997	26 154 304	23 027 725	ديون التمويل
Investissements	9 000 000	8 763 400	5 900 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار الدرهم

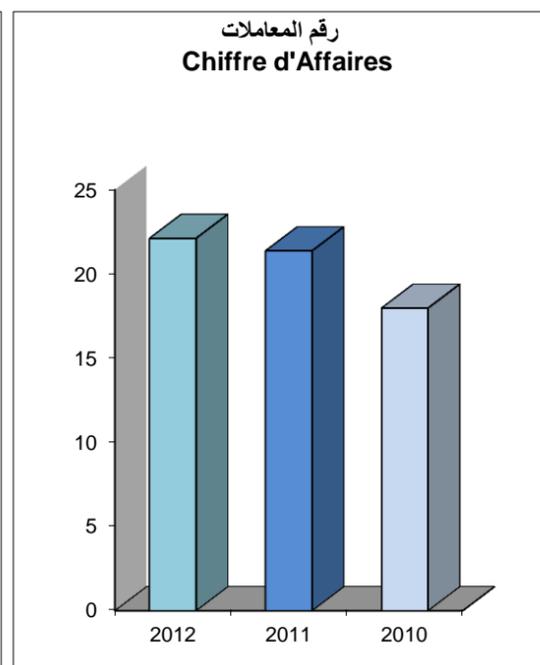
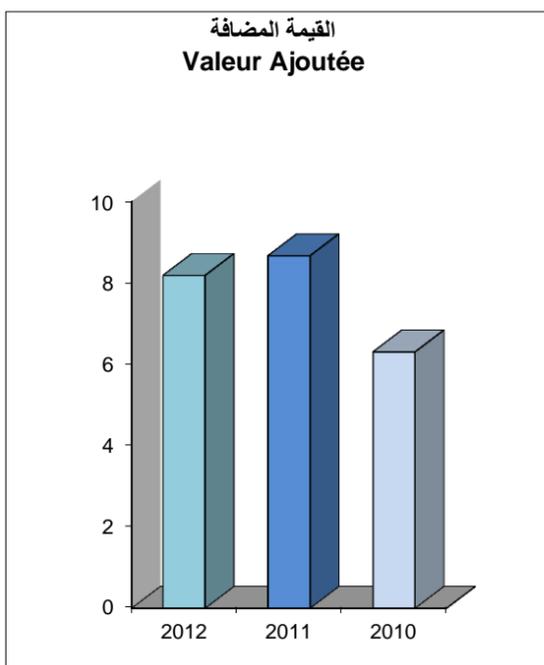
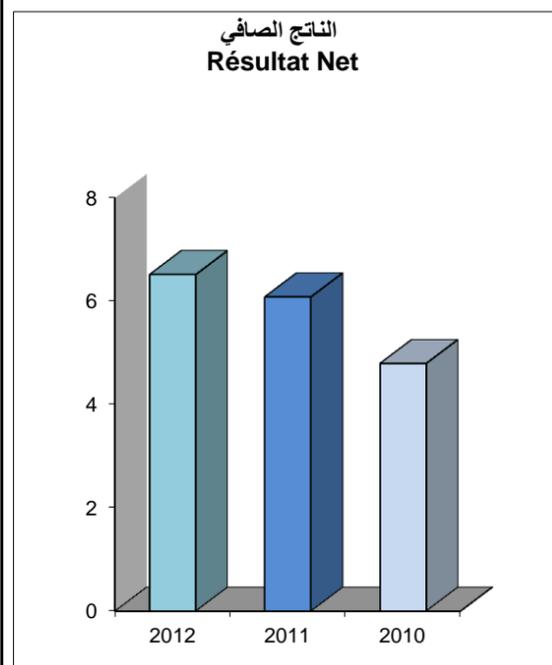


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>CNSS</b>		رمز المؤسسة
	الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH		رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>27/07/1972</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
	تدبير نظام الضمان الإجتماعي		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	المساهمات العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآلاف الدراهم
Effectif	4 435	4 468	4 483	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 043 197	1 055 628	920 814	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	15 251 591	15 107 948	12 768 968	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	22 113 092	21 367 076	17 964 451	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	8 183 347	8 666 902	6 301 762	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	6 515 018	6 083 365	4 793 484	الناتج الصافي
CAF	8 569 067	7 686 132	6 074 981	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	75 439 686	70 476 811	61 781 197	مجموع الأصول
Fonds propres	55 870 016	49 370 188	43 289 313	الأموال الذاتية
Dettes de financement	0	0	0	ديون التمويل
Investissements	104 000	57 860	122 747	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

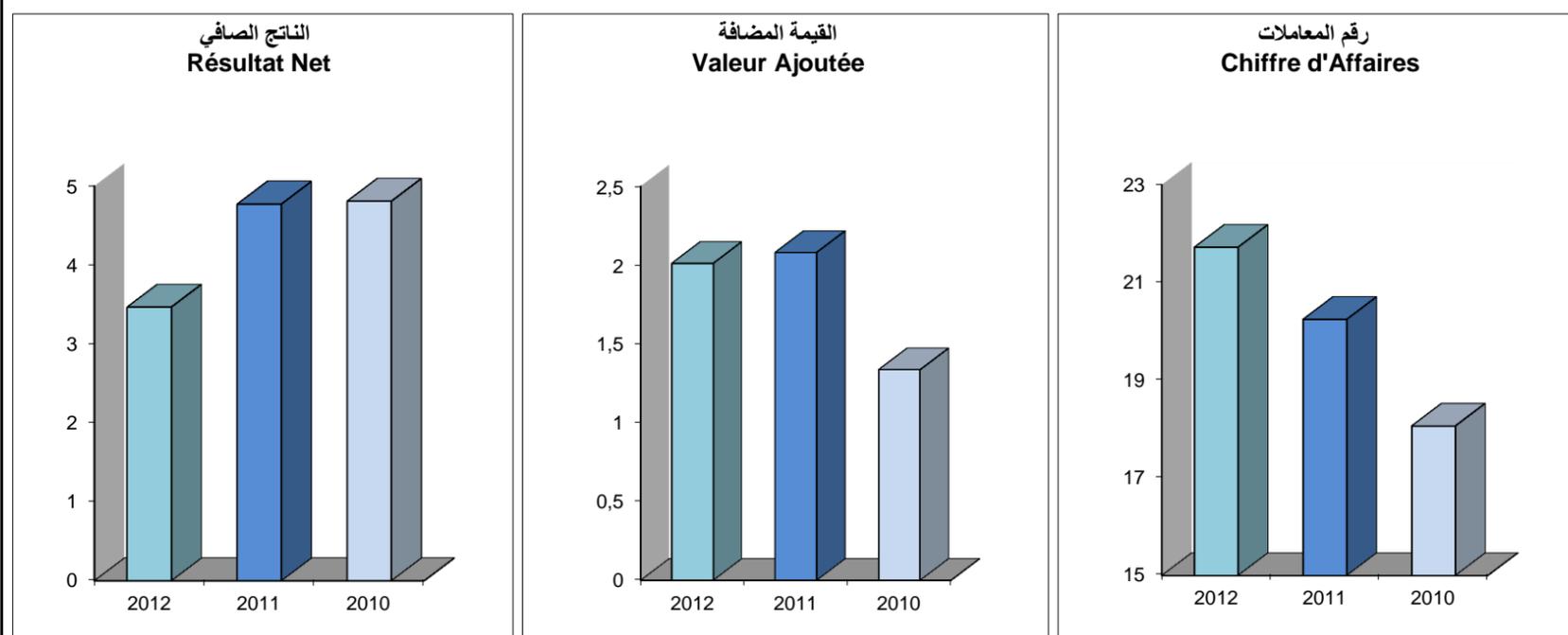


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>CMR</b>		رمز المؤسسة
	الصندوق المغربي للتقاعد		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>12 018</b>	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>20/11/1996</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآف الدراهم
Effectif	454	483	488	عدد المستخدمين
Charges de personnel	103 860	86 536	73 235	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	19 955 154	18 264 147	16 825 459	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	21 718 598	20 242 402	18 061 331	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 010 463	2 079 800	1 335 725	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	3 467 303	4 771 111	4 807 303	الناتج الصافي
CAF	4 460 344	5 346 153	4 783 426	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	80 566 886	76 938 367	72 806 792	مجموع الأصول
Fonds propres	79 596 994	75 675 463	70 554 379	الأموال الذاتية
Dettes de financement	272	272	272	ديون التمويل
Investissements	10 000	5 442	13 630	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

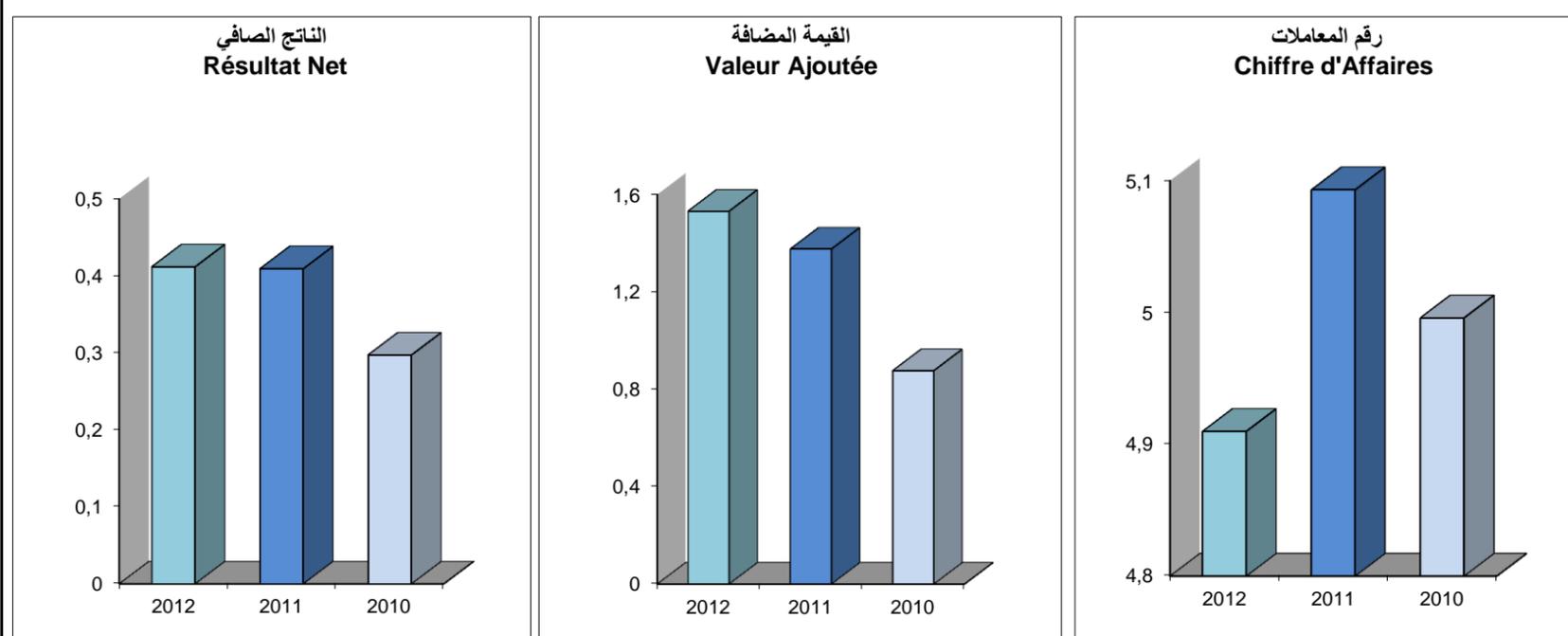


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>HAO</b>		رمز المؤسسة
	مجموعة العمران للتهيئة		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>2 104 048</b>	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>15/12/2004</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Société d'Etat</b>		الطبيعة القانونية
	التجهيز و السكن		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>AMENAGEMENT ET HABITAT</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>-</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآف الدراهم
Effectif	1 254	1 217	1 247	عدد المستخدمين
Charges de personnel	451 359	408 375	369 529	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	5 217 542	6 197 529	7 013 099	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 909 854	5 093 172	4 995 977	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 531 618	1 376 588	876 916	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	179 068	181 054	141 458	الضريبة على الشركات
Résultat net	411 630	409 174	297 188	الناتج الصافي
CAF	797 174	663 660	309 885	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	43 191 435	39 599 987	37 097 046	مجموع الأصول
Fonds propres	4 686 701	4 329 785	3 981 636	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 737 591	3 682 675	3 336 413	ديون التمويل
Investissements	6 689 430	6 604 560	7 509 400	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

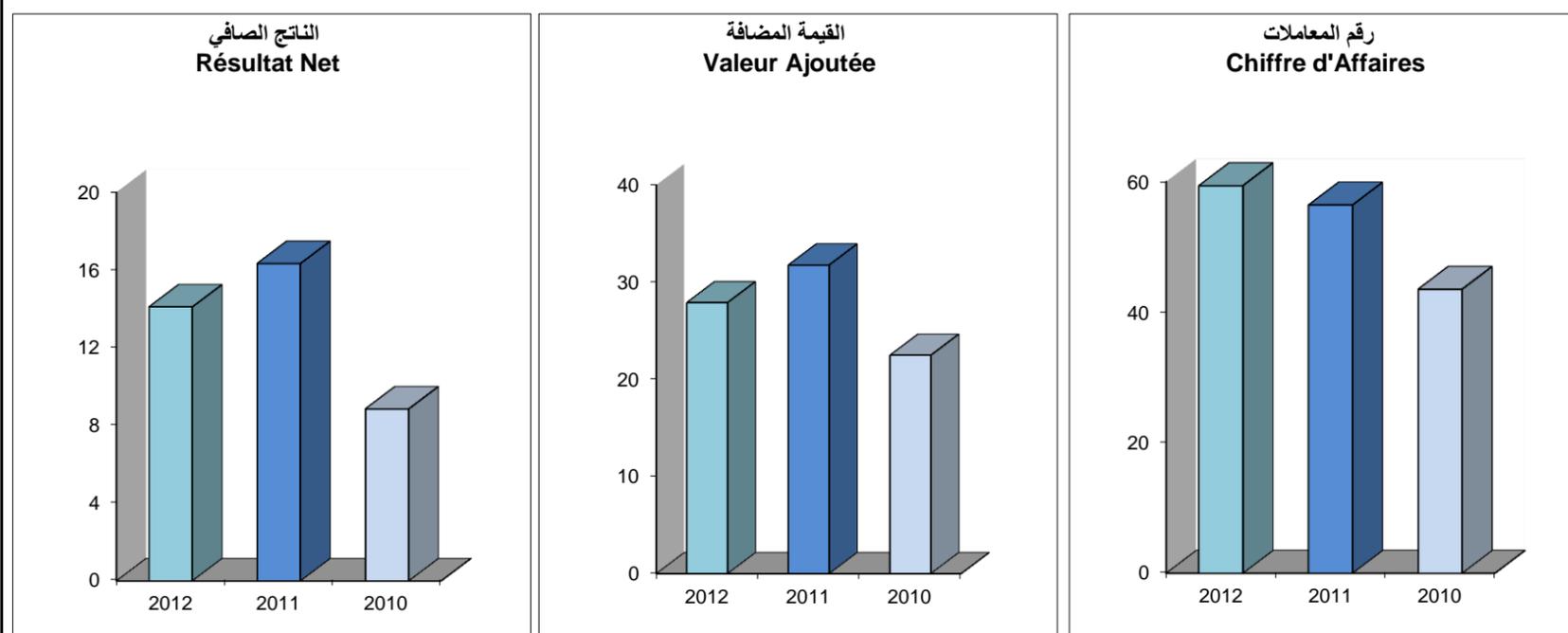


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>OCP GROUPE</b>		رمز المؤسسة
	المجمع الشريف للفوسفاط ش م		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>GROUPE OCP SA</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>8 288 000</b>	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>01/01/1920</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Filiale Publique</b>		الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة		
	استخراج و إستغلال مناجم الفوسفاط		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>95,58%</b>	المساهمة العمومية الإجمالية
	DIRECTE	<b>94,12%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>1,46%</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآف الدراهم
Effectif	20 303	19 312	19 044	عدد المستخدمين
Charges de personnel	8 615 000	8 046 000	7 143 000	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	41 601 000	35 007 000	27 872 000	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	59 383 000	56 414 000	43 513 000	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	27 894 000	31 763 000	22 474 000	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	3 654 000	3 098 000	2 002 000	الضريبة على الشركات
Résultat net	14 092 000	16 332 000	8 850 000	الناتج الصافي
CAF	17 823 000	24 993 000	8 668 000	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	93 917 000	75 805 000	63 236 000	مجموع الأصول
Fonds propres	45 055 000	37 059 000	24 361 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	17 346 000	11 743 000	10 387 000	ديون التمويل
Investissements	12 614 000	6 225 000	4 165 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

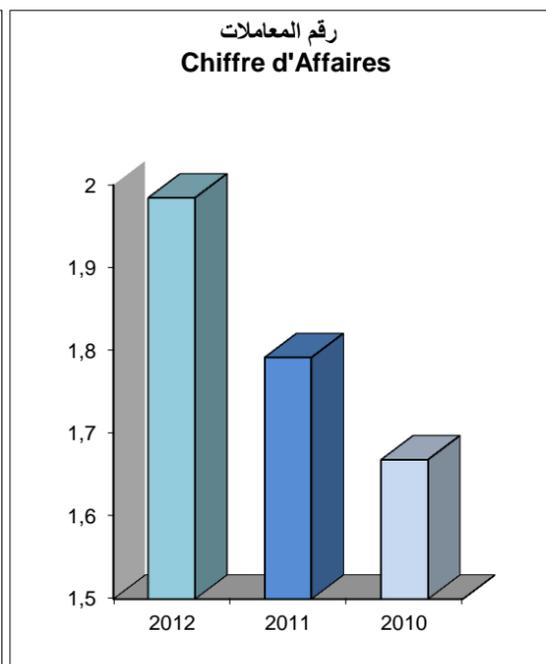
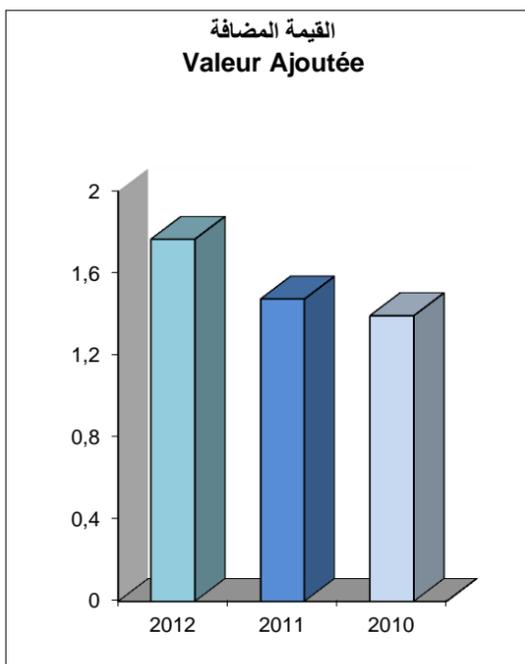
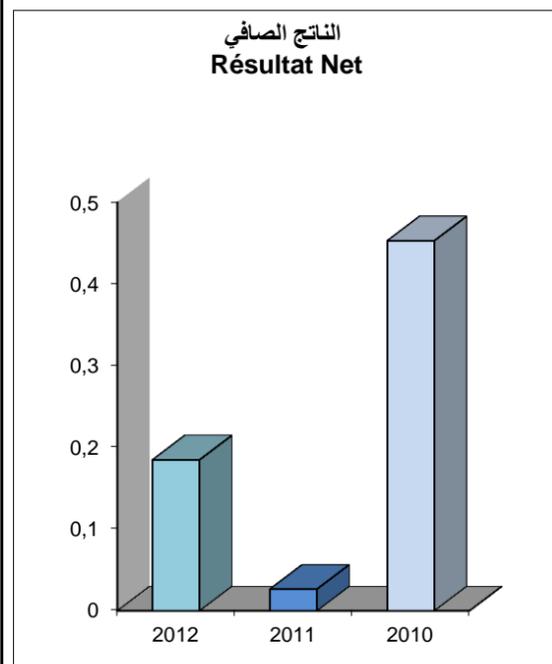


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>OFPPT</b>			رمز المؤسسة
	مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>4 081 534</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>01/05/1974</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>			الطبيعة القانونية
	تنمية التكوين المهني			نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	<b>-</b>	غير المباشرة	

Milliers DH	2012	2011	2010	بآلاف الدراهم
Effectif	8 255	6 316	5 961	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 379 661	1 264 770	1 081 841	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 616 378	1 599 797	1 372 140	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 984 517	1 791 808	1 668 367	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 765 893	1 473 621	1 392 648	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	902	210	2 121	الضريبة على الشركات
Résultat net	184 585	26 489	452 481	الناتج الصافي
CAF	381 170	35 599	701 721	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	4 564 248	4 540 394	4 423 535	مجموع الأصول
Fonds propres	3 439 743	3 259 336	3 223 048	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	580 000	374 400	436 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

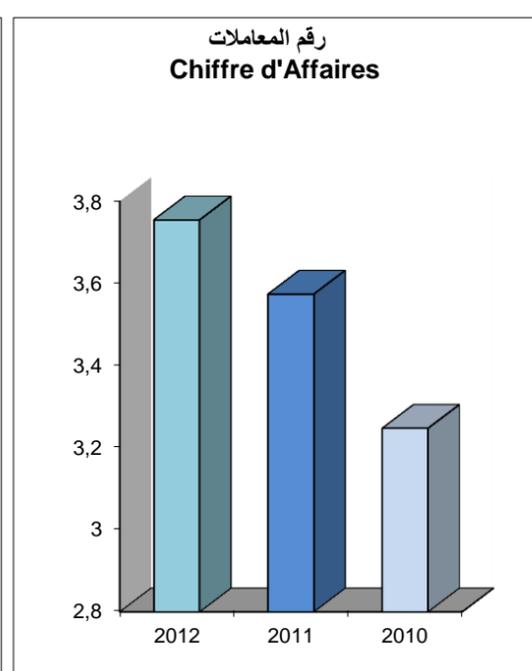
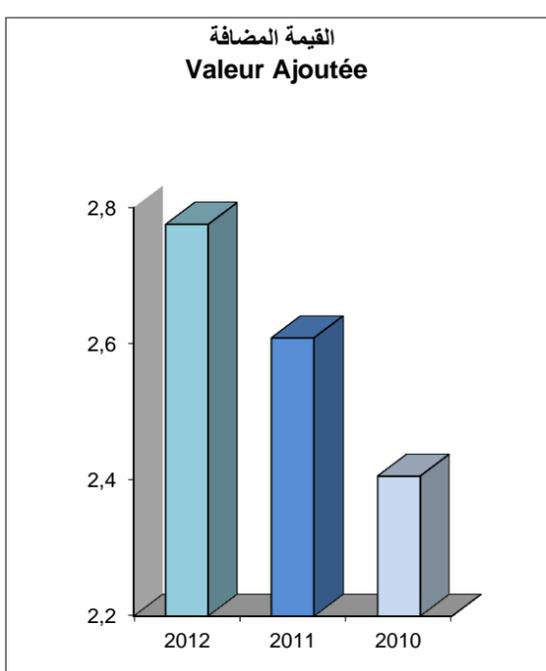
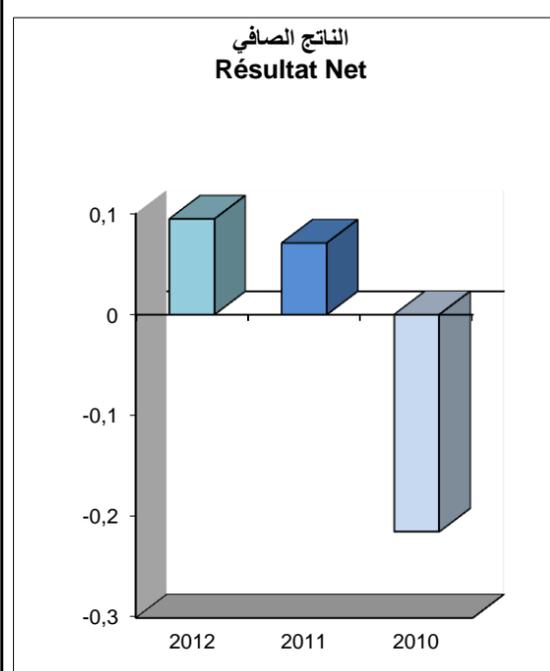


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>ONCF</b>		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للسكك الحديدية		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>29 101 598</b>	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>05/08/1963</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	<b>النقل السككي</b>		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>TRANSPORT FERROVIAIRE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>-</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآلاف الدراهم
Effectif	7 846	8 150	7 784	عدد المستخدمين
Charges de personnel	982 428	918 761	851 119	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 434 828	2 499 147	2 051 322	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 754 520	3 573 796	3 246 914	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 775 127	2 608 881	2 405 821	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	18 880	18 132	16 351	الضريبة على الشركات
Résultat net	94 684	70 904	-214 785	الناتج الصافي
CAF	1 271 021	1 218 140	852 335	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	44 097 845	39 984 318	36 752 239	مجموع الأصول
Fonds propres	20 191 721	18 750 104	17 357 959	الأموال الذاتية
Dettes de financement	15 838 363	16 257 634	15 420 757	ديون التمويل
Investissements	5 992 800	2 401 000	3 397 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

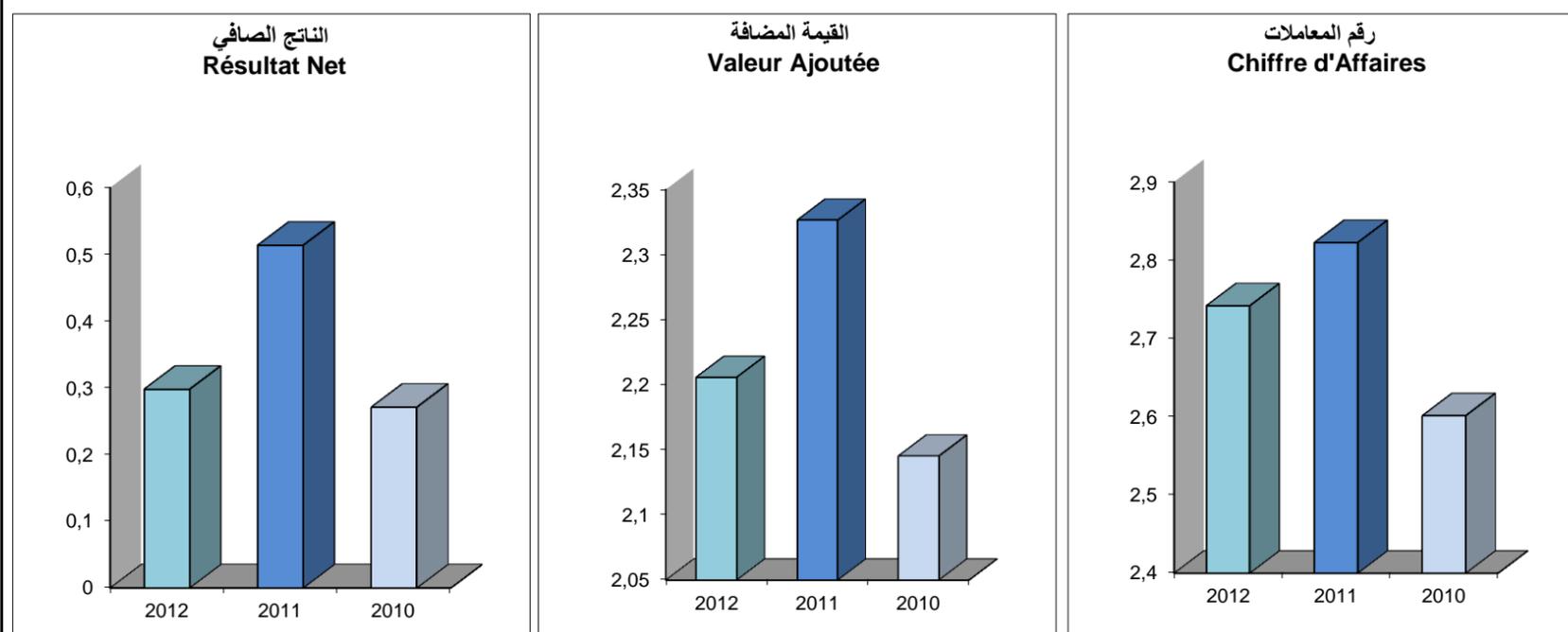


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>ONDA</b>		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للمطارات		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>2 064 820</b>	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>06/05/1982</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	خدمات مرتبطة بالمطارات		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>GESTION DES AEROPORTS</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	الإجمالية المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآف الدراهم
Effectif	2 775	2 641	2 636	عدد المستخدمين
Charges de personnel	585 011	573 502	566 941	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 254 571	1 196 342	1 169 826	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 741 787	2 822 519	2 601 386	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 205 782	2 326 487	2 145 231	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	443 507	278 971	246 757	الضريبة على الشركات
Résultat net	298 012	513 897	271 147	الناتج الصافي
CAF	930 101	1 102 094	784 472	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 038 833	11 751 952	11 246 437	مجموع الأصول
Fonds propres	5 131 281	4 998 133	4 499 209	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 760 724	3 849 143	3 951 853	ديون التمويل
Investissements	861 000	1 437 356	1 905 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

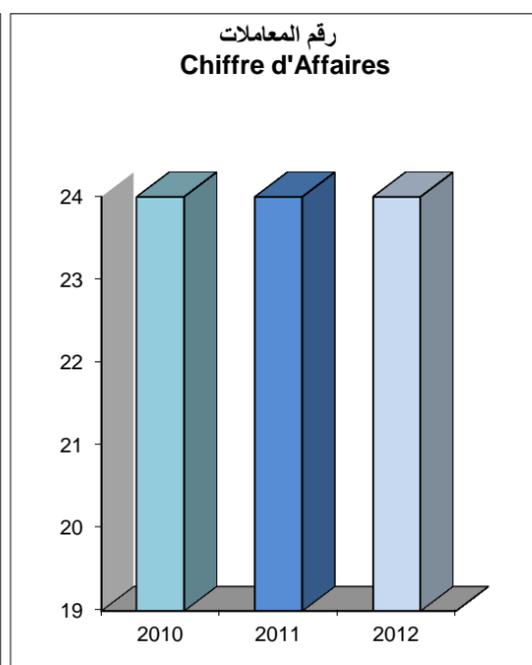
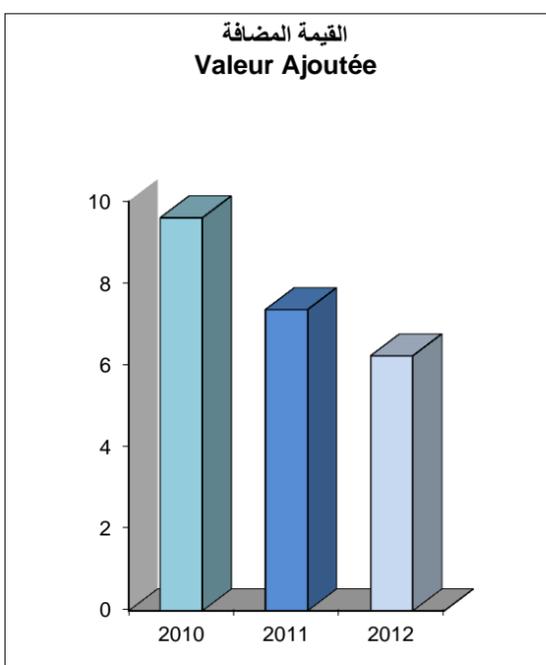
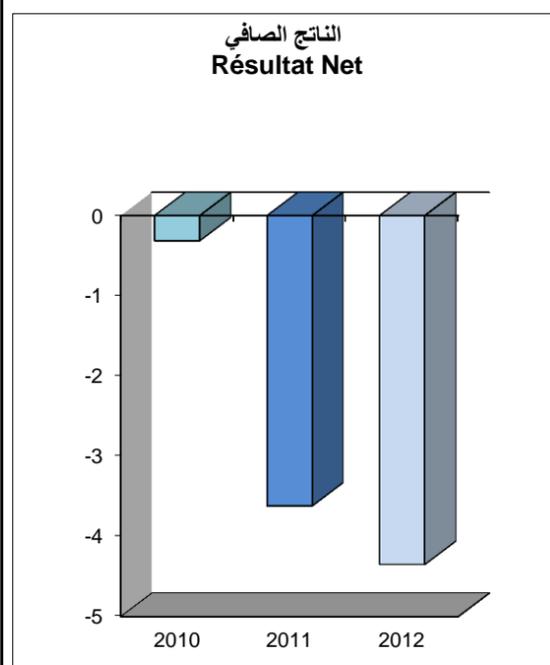


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>ONEE</b>		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب		اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE</b>		
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>18 727 707</b>	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>05/08/1963</b>		تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Etablissement Public</b>		الطبيعة القانونية
	إنتاج و نقل و توزيع الكهرباء		نشاط المؤسسة
<b>ACTIVITE</b>	<b>PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE</b>		
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>100%</b>	المساهمة العمومية الإجمالية
	DIRECTE	<b>100%</b>	المباشرة
	INDIRECTE	<b>-</b>	غير المباشرة

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآف الدراهم
Effectif	16 673	16 195	15 934	عدد المستخدمين
Charges de personnel	3 347 005	3 220 762	2 920 986	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	25 221 455	22 486 502	18 096 031	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	27 689 782	26 226 723	24 320 281	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	6 225 286	7 351 899	9 593 316	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	150 057	172 188	150 906	الضريبة على الشركات
Résultat net	-4 351 575	-3 620 551	-313 793	الناتج الصافي
CAF	-67 626	2 950 655	6 098 106	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	115 161 364	113 692 264	108 993 875	مجموع الأصول
Fonds propres	20 874 851	25 884 779	28 662 145	الأموال الذاتية
Dettes de financement	51 621 742	48 035 450	44 227 810	ديون التمويل
Investissements	7 917 000	9 323 717	8 413 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم

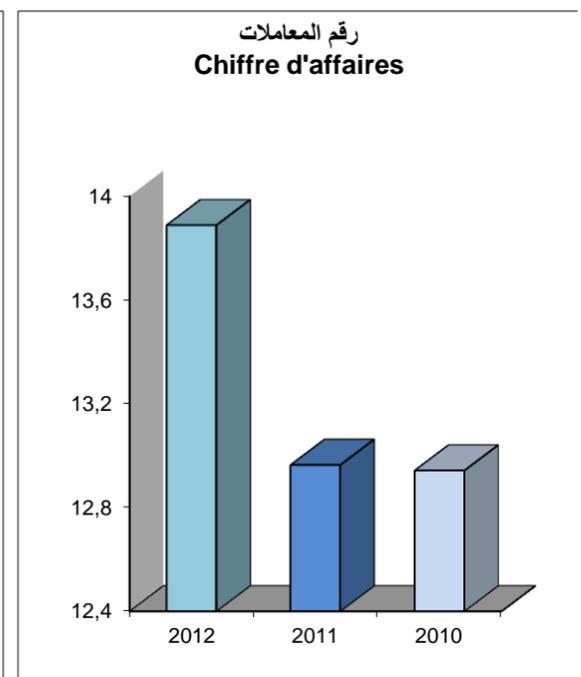
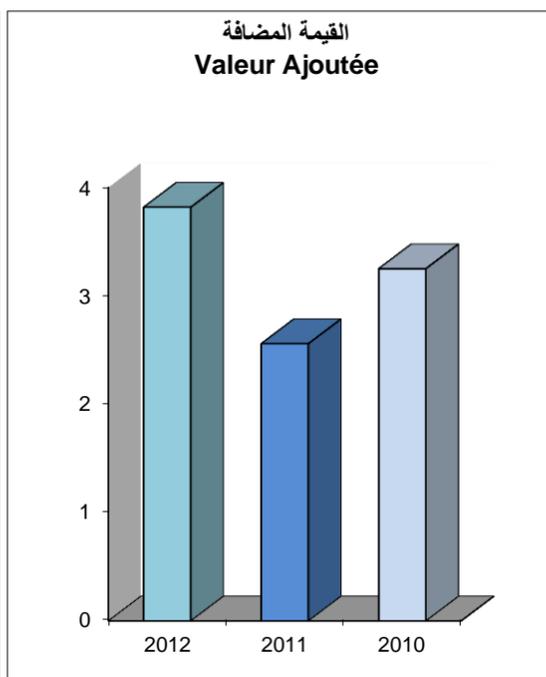
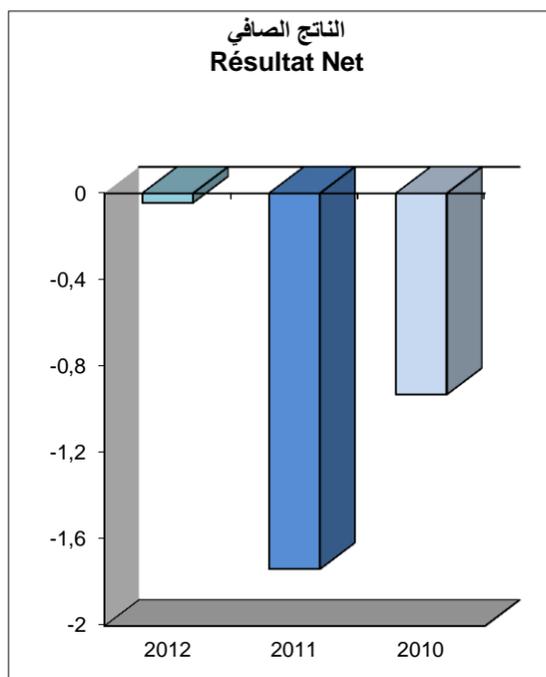


FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

<b>SIGLE</b>	<b>RAM</b>			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للنقل الجوي- الخطوط الملكية المغربية			اسم المؤسسة
<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN- ROYAL AIR MAROC</b>			
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	MILLIERS DE DH	<b>3 628 127</b>	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
<b>DATE DE CREATION</b>	<b>18/06/1957</b>			تاريخ التأسيس
<b>STATUT JURIDIQUE</b>	<b>Filiale Publique</b>		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
<b>ACTIVITE</b>	<b>TRANSPORT AERIEN</b>		النقل الجوي	نشاط المؤسسة
<b>PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	TOTALE	<b>98,04%</b>	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	<b>53,94%</b>	المباشرة	
	INDIRECTE	<b>44,10%</b>	غير المباشرة	

Milliers DH	2012	2011	2010	بالآلاف الدراهم
Effectif	2 644	3 889	4 374	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 883 957	2 128 280	2 173 589	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	12 031 205	12 601 398	11 903 377	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	13 888 348	12 964 532	12 942 677	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 818 506	2 558 669	3 252 020	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	75 700	66 660	66 404	الضريبة على الشركات
Résultat net	-43 324	-1 735 799	-929 183	الناتج الصافي
CAF	1 180 529	-767 647	-656 978	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	16 652 420	17 726 913	17 902 780	مجموع الأصول
Fonds propres	1 839 717	677 312	2 012 702	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 318 520	5 112 194	5 712 140	ديون التمويل
Investissements	1 551 710	466 000	1 021 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS  
SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE  
**CONTRÔLE PREALABLE (228)**

Sigle	Raison sociale
<b>AASLM</b>	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
<b>AAVBR</b>	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
<b>ABHs (9)</b>	AGENCES DU BASSIN HYDRAULIQUE
<b>ADA</b>	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>ADEREE</b>	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
<b>AMDI</b>	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
<b>AMD L</b>	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
<b>ANAM</b>	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
<b>ANAPEC</b>	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
<b>ANCFCC</b>	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
<b>ANDA</b>	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPEMENT DE L'AQUACULTURE
<b>ANDZOA</b>	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
<b>ANLCA</b>	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
<b>ANP</b>	AGENCE NATIONALE DES PORTS
<b>APDO</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
<b>ARCHIVES</b>	ARCHIVES DU MAROC
<b>AREFs (16)</b>	ACADEMIES REGIONALES D'EDUCATION ET DE FORMATION
<b>AUs (30)</b>	AGENCES URBAINES
<b>BNRM</b>	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
<b>CADETAF</b>	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
<b>CAGs (16)</b>	CHAMBRES D'AGRICULTURES
<b>CARs (24)</b>	CHAMBRES D'ARTISANAT
<b>CC</b>	CAISSE DE COMPENSATION
<b>CCISs (28)</b>	CHAMBRES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
<b>CCM</b>	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
<b>CFR</b>	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
<b>CHS (5)</b>	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
<b>CMPE</b>	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
<b>CMR</b>	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
<b>CNESTEN</b>	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
<b>CNOPS</b>	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
<b>CNPAC</b>	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
<b>CNRST</b>	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
<b>CNSS</b>	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
<b>CPMs (4)</b>	CHAMBRES DES PECHES MARITIMES
<b>EACCE</b>	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
<b>EHTP</b>	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
<b>EN</b>	ENTRAIDE NATIONALE
<b>ENAM</b>	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
<b>ENIM</b>	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINERALE
<b>FFIEM</b>	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
<b>IAV</b>	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
<b>INRA</b>	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
<b>INRH</b>	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
<b>IPM</b>	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
<b>ISA</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
<b>ISCAE</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
<b>ISM</b>	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
<b>ITPSMGEA</b>	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
<b>LOARC</b>	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
<b>MAP</b>	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
<b>MDA</b>	MAISON DE L'ARTISAN
<b>OC</b>	OFFICE DES CHANGES
<b>OCE</b>	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
<b>ODCO</b>	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
<b>OFEC</b>	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
<b>OFPPT</b>	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
<b>OMPIC</b>	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
<b>ONCA</b>	OFFICE NATIONALE DU CONSEIL AGRICOLE
<b>ONDA</b>	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
<b>ONHYM</b>	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
<b>ONICL</b>	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
<b>ONMT</b>	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
<b>ONOUSC</b>	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
<b>ONP</b>	OFFICE NATIONAL DES PECHES
<b>ONSSA</b>	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
<b>ORMVAs (9)</b>	OFFICES REGIONAUX DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
<b>RADEEs (11)</b>	REGIES AUTONOMES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
<b>RAFC</b>	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
<b>RATS</b>	REGIE AUTONOME DE TRANSPORTS DE SAFI
<b>TNMV</b>	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
<b>UNIVERSITES (15)</b>	UNIVERSITES

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS  
SOU MIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

**CONTRÔLE D'ACCOMPAGNEMENT (28)**

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>
<b>BAM</b>	BARID AL MAGHRIB
<b>BIOPHARMA</b>	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
<b>CCG</b>	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
<b>CDVM</b>	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
<b>FMDT</b>	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
<b>HAO</b>	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
<b>JZN</b>	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
<b>MARCHICA MED</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
<b>MASEN</b>	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY
<b>MJS</b>	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
<b>ONCF</b>	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
<b>ONEE</b>	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
<b>RADEEMA</b>	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
<b>SAPT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
<b>SAR</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
<b>SEFERIF</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
<b>SGLN</b>	SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE
<b>SIE</b>	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ENERGETIQUES
<b>SMIT</b>	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
<b>SNRT</b>	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION
<b>SNTL</b>	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
<b>SODEA</b>	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
<b>SODEP</b>	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
<b>SOGETA</b>	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
<b>SONACOS</b>	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
<b>SONARGES</b>	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
<b>TM2</b>	TANGER MED 2
<b>TMSA</b>	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS  
SOUMIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

**CONTRÔLE CONVENTIONNEL (28)**

Sigle	Raison sociale
<b>ADER</b>	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
<b>ADM</b>	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
<b>ATALAYOUN GR</b>	SOCIETE ATALAYOUN GOLF RESORT SA
<b>BAB AL BAHR</b>	BAB AL BAHR
<b>BRG MARINA</b>	BOUREGREG MARINA
<b>CASA AMENAGEMENT</b>	CASABLANCA AMENAGEMENT
<b>CASA TRANSPORTS</b>	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
<b>IDMAJ SAKAN</b>	IDMAJ SAKAN
<b>OCP</b>	OCP SA
<b>RAM</b>	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
<b>SAO AGADIR</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AGADIR
<b>SAO AL BOUGHAZ</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL BOUGHAZ
<b>SAO AL JANOUB</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL JANOUB
<b>SAO BENI MELLAL</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE BENI MELLAL
<b>SAO CASA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CASABLANCA
<b>SAO CHRAFATE</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CHRAFATE
<b>SAO FES</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE FES
<b>SAO LAKHIAYTA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHIAYTA
<b>SAO MARRAKECH</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MARRAKECH
<b>SAO MEKNES</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MEKNES
<b>SAO OUJDA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE OUJDA
<b>SAO RABAT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE RABAT
<b>SAO TAMANSOURT</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMANSOURT
<b>SAO TAMESNA</b>	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMESNA
<b>SOREAD</b>	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
<b>SOREC</b>	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
<b>SOSIPO</b>	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
<b>STRS</b>	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES  
SOU MIS AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT  
CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

**CONTRÔLE SPECIFIQUE (17)**

<b>Sigle</b>	<b>Raison sociale</b>
<b>ADS</b>	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
<b>ALEM</b>	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
<b>ANPME</b>	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
<b>ANRT</b>	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
<b>APDN</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
<b>APDS</b>	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
<b>CRP 2</b>	CENTRE DE RESSOURCES DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT
<b>FEC</b>	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
<b>FDSHII</b>	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
<b>FMOSJ</b>	FONDATION MOHAMMEDIA DES ŒUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
<b>FMVI ESC</b>	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
<b>FMVI OSEF</b>	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
<b>FMVI OSPSN</b>	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
<b>FMVI PR</b>	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
<b>FNM</b>	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
<b>INCVT</b>	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
<b>IRCAM</b>	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

Hors EEP en cours de liquidation